VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL
9e SEANCE

38e période administrative 2020-2024

Année 2021-2022

Lundi 6 septembre 2021, à 19h30
au Château, salle du Grand Conseil

Présidence de Mme Aurélie Widmer (Soc), présidente.

Sont présents 37 membres du Conseil général, y compris la présidente : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Romain Brunner (VPS), Aline Chapuis (VPS), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Nicolas de Pury (VPS), Laura Ding (VPS), Alice Dudle (VPS), Nicole Galland (VPS), Stéphanie Gérard Mattsson (Soc), Camille Gonseth (PLR), Jonathan Gretillat (Soc), Charlotte Grosjean (PLR), Jasmine Herrera (VPS), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL), Claire Hunkeler (Soc), Baptiste Hurni (Soc), Johanna Lott Fischer (VPS), Yves-Alain Meister (PLR), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Béatrice Nys (VPS), Jacques Oberli (PLR), Jacqueline Oggier Dudan (VPS), Dimitri Paratte (VPS), Sarah Pearson Perret (VL), Thomas Perret (VPS), Marie-Emilianne Perret (VPS), Alain Rapin (PLR), Marc Rémy (PLR), Marc-Olivier Sauvain (PLR), Christophe Schwarb (PLR), Patricia Sörensen (Soc), Vanessa Tissot (PLR), Mireille Tissot-Daguette (VL), Aurélie Widmer (Soc), Jacqueline Zosso (Soc), Benoît Zumsteg (PLR).

Sont présents 3 suppléants du Conseil général : M. François Chédel (SOL), M. Michael Lauenstein (VL), M. Timothée Hunkeler (Soc).

Sont excusés 4 membres du Conseil général : Mme Mila Meury (VPS), MM. Pierre-Yves Jeannin (VL), Morgan Paratte (Soc), Aël Kistler (VL).

Le Conseil communal est représenté par Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR) présidente, M. Thomas Facchinetti (Soc), vice-président, M. Didier Boillat (PLR), vice-président, Mme Nicole Baur (VPS) et M. Mauro Moruzzi (VL), membres.

PROCÈS-VERBAL

Les procès-verbaux des 7e et 8e séances, des lundis 7 juin et 28 juin 2021, disponibles sur le site internet de la Ville, sont adoptés, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Aurélie Widmer** mentionne :

1. Dépôt sur les pupitres du rapport du comité de direction au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal des patinoires du Littoral neuchâtelois sur la gestion et les comptes de l'exercice 2020 (36e année).
2. Lettre de Mme Béatrice Duvillard (Soc) annonçant sa démission du Conseil général avec effet au 1er juillet 2021. La Présidente en donne lecture.
3. Lettre de Mme Patricia Borloz (PLR) annonçant sa démission du Conseil général avec effet au 1er septembre 2021. La Présidente en donne lecture.
4. Envoi d'un flyer de l'Association le Péristyle à l'occasion de leur ciné-concert « Neuchâtel au temps des trams ».
5. Dépôt sur les pupitres du rapport de gestion 2020 des Transports Publics Neuchâtelois (TransN).
6. Arrêté du Conseil communal du 11 août 2021 proclamant élu membre du Conseil général M. Morgan Paratte, suppléant de la liste Parti Socialiste Commune de Neuchâtel, en remplacement de Mme Béatrice Duvillard, démissionnaire.
7. Arrêté du Conseil communal du 11 août 2021 proclamant membres suppléant-e-s du Conseil général :
   - Mme Ariane Huguenin, 3e des viennent-ensuite de la liste Parti Socialiste Commune de Neuchâtel, en remplacement de M. Morgan Paratte, élu membre du Conseil général.
   - MM. Sylvain Robert-Nicoud et Mario Vieira, 4e et 5e des viennent-ensuite de la liste PLR Commune de Neuchâtel, en remplacement de M. Jérôme Bueche et Mme Sophie Rohrer, membres suppléants démissionnaires.
8. Arrêté du Conseil communal du 16 août 2021 proclamant élu membre du Conseil général M. Jacques Oberli, suppléant de la liste PLR Commune de Neuchâtel, en remplacement de Mme Patricia Borloz, démissionnaire.

9. Arrêté du Conseil communal du 16 août 2021 proclamant membre suppléant du Conseil général M. Patrick Auderset, 6e des viennent-ensuite de la liste PLR Commune de Neuchâtel, en remplacement de M. Jacques Oberli, élu membre du Conseil général.
10. Envoi d'une invitation de Viteos à l'inauguration officielle du nouveau réservoir de Fontaine-André à Neuchâtel.
11. Nomination de Mme Charlotte Grosjean (PLR) en qualité de membre de la Commission financière en remplacement de Mme Patricia Borloz (art. 125 RG).
12. Nomination de M. Jacques Oberli (PLR) en qualité de membre de la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers en remplacement de Mme Patricia Borloz (art. 125 RG).
13. Nomination de M. Jacques Oberli (PLR) en qualité de membre de la Commission du développement durable, de la mobilité et des infrastructures en remplacement de Mme Charlotte Grosjean (art. 125 RG).
14. Nomination de M. Jacques Oberli (PLR) en qualité de membre de la Commission de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale en remplacement de Mme Patricia Borloz (art. 125 RG).
15. Envoi d'une invitation aux concerts de réouverture du Temple du Bas, les 4 et 5 septembre 2021.
16. Arrêté du Conseil communal du 30 août 2021 proclamant membre suppléante du Conseil général Mme Sandra Schwab, 6e des viennent-ensuite de la liste Les Verts, Ecologie et Liberté, en remplacement de Mme Aixala Gaillard, membre suppléante démissionnaire.
17. Dépôt sur les pupitres d'une invitation à une première conférence des Villes envers les personnes queer, le 2 octobre 2021 à Lausanne.
18. Dépôt sur les pupitres du calendrier 2022 des séances du Conseil général et de la Commission financière.
19. Arrêté du Conseil communal du 6 septembre 2021 proclamant membre suppléant du Conseil général M. Gaël Faivre, 4e des viennent-ensuite de la liste POP Parti Ouvrier et Populaire Neuchâtel, en remplacement de Mme Martha Zurita, membre suppléante démissionnaire et du renoncement de MM. Julien Binggeli et Domenico di Marzo.

Communiqués de presse

- Du Conseil communal intitulé « Aménagements urbains testés à La Coudre ».

- Du Conseil communal intitulé « Découvrir le monument des comtes et comtesses de Neuchâtel en réalité augmentée ».
- Du Conseil communal intitulé « Deux bancs pour se connecter au Wifi gratuit neuchâtelois ».
- Du Conseil communal intitulé « Un spectacle pyrotechnique visible loin à la ronde pour la Fête nationale 2021 ».
- Du Conseil communal intitulé « Eteindre les lumières, allumer les étoiles ».
- Du Jardin botanique intitulé « Le Jardin botanique de Neuchâtel publie un nouvel ouvrage sur les plantes médicinales à travers le monde ».
- Du Conseil communal intitulé « Musées de Neuchâtel : une offre muséale unique et plurielle réunie sous un même toit ».
- Du Conseil communal intitulé « Découverte d'un vestige alpin de 15'000 ans à Neuchâtel ».
- Du Conseil communal intitulé « Le Festival des Sports, une 21e édition qui ne lâche rien ».
- Du Conseil communal intitulé « Visite de l'ambassadrice du Canada à Neuchâtel ».
- Du Conseil communal intitulé « Marques mémorielles et statue de Pury : une réponse aux pétitions par un plan d'action pour une société inclusive ».
- Du Conseil communal intitulé « Offrez-vous une dose de Midi Tonus ! ».
- Du Conseil communal intitulé « François Derouwaux, chef du nouvel office de la mobilité ».
- Du Conseil communal intitulé « Combien paient les parents en Suisse pour la garde de leurs enfants ? L'exemple de Neuchâtel ».
- Du Conseil communal intitulé « Une Fête des voisin-e-s qui fleure bon les vendanges ».
- Du Conseil communal intitulé « Le Temple du Bas reprend vie avec un week-end de concerts offerts à la population ».
- Du Conseil communal intitulé « Un Prix de la citoyenneté pour mettre en lumière l'entraide, la solidarité et la durabilité ».
- Du Conseil communal intitulé « Lancement d'un concours d'architecture pour le Collège latin afin d'y créer une bibliothèque du XXIe siècle ».

ORDRE DU JOUR

A. Rapports

21-020 Rapport du Conseil communal concernant l'achat de camions et l'installation de conteneurs enterrés sur le nouveau territoire communal

21-021 Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit cadre 2021-2025 pour le renouvellement des véhicules et machines de la Voirie et des Parcs et promenades

21-204 Rapport d'information conjoint de la Commission culture, intégration et cohésion sociale du Conseil général et du Conseil communal - Marques mémorielles et réponse aux pétitions concernant le monument de David de Pury

21-023 Rapport du Conseil communal concernant le remplacement de la pelouse synthétique du stade de football de Pierre-à-Bot

21-024 Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit budgétaire pour la reprise des activités de la structure d'accueil extrafamilial de Valangin

21-025 Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour le remplacement de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières

21-401 Proposition de la Commission financière – Projet d'arrêté complémentaire au rapport 21-025, intitulé « Arrêté concernant la reconstruction de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières - Pourcent culturel »

B. Autres objets

20-612 Interpellation du groupe PLR intitulée « Surfaces de travail administratif : meilleure efficience possible ? » - Réponse écrite du Conseil communal du 3 mai 2021

21-604 Interpellation du groupe PLR intitulée « Pour un soutien du tissu corporatif et l'organisation d'une fête populaire » - Réponse écrite du Conseil communal du 16 août 2021

21-605 Interpellation du groupe VPS intitulée « Des pompes à vélo dans chaque quartier ? » - Réponse écrite du Conseil communal du 11 août 2021

21-607 Interpellation du groupe PLR par M. Marc Rémy intitulée « Promenade au bord du lac : pour une mobilité douce et harmonieuse » - Réponse écrite du Conseil communal du 11 août 2021

21-608 Interpellation des groupes vert'libéral et VertsPopSol ainsi que de Mme Patricia Sörensen (soc) intitulée « Différence de vision entre le règlement d'urbanisme actuel et le projet PAL concernant le coteau subiéreux »

21-503 Postulat du groupe vert'libéral intitulé « Pour un contrôle interne des dépenses »

21-304 Motion du groupe socialiste intitulée « Construction de deux halles de gymnastique triples à Peseux et vers l'université de Neuchâtel » - Demande de traitement prioritaire

Pour mémoire

18-402
18-403
18-404 Propositions de Mmes et MM. Amelie Blohm Gueissaz, Jonathan Gretillat, Christophe Schwarb, Sylvie Hofer-Carbonnier, Nicolas de Pury et Dimitri Paratte, portant sur la modification du Règlement général de la commune de Neuchâtel

Déposées le 18 juin 2018 et inscrites à l'ordre du jour pour la 1re fois lors de la séance du 2 juillet 2018

Selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, ces propositions seront traitées dans le cadre de l'examen, par le Bureau, du projet de règlement général.

19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1ère fois lors de la séance du 11 novembre 2019

Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020

Renvoi à la Commission du développement durable, de la mobilité et des infrastructures, selon décision du

Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021

Neuchâtel, les 16 et 25 août 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,	Le chancelier,
Violaine Blétry-de Montmollin	Daniel Veuve

Propos présidentiels

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, déclare :

- Un point concernant les directives en lien avec le Covid : dans la mesure où la distance est respectée, vous n'êtes pas tenus de garder votre masque durant la séance lorsque vous êtes assis à votre place.

Pour information, notre nouveau règlement devrait être sanctionné prochainement et, par conséquent, sera en vigueur lors de la prochaine séance. Afin que chacun puisse se familiariser avec les nouveaux aspects, une séance d'information facultative sera organisée par la Chancellerie et se tiendra à la salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville, le mercredi 22 septembre à 12h15, ainsi que le jeudi 23 septembre 2021 à 18h30. Les informations vous seront communiquées prochainement par courriel.

En outre, au vu de notre ordre du jour relativement chargé ce soir, je ne peux que vous encourager à faire preuve de concision lors de vos prises de parole.

Au niveau de l'ordre du jour, nous avons une demande de traitement prioritaire sollicité par les dépositaires de la motion n° 21-304 du groupe socialiste intitulée « Construction de deux halles de gymnastique triples à Peseux et vers l'Université de Neuchâtel ». Il nous appartient de nous prononcer sur cette demande qui, en cas d'acceptation, aura pour effet que ladite motion soit traitée comme premier objet du Conseil général après les rapports du Conseil communal.

Personne ne s'opposant au traitement prioritaire de cette motion, celle-ci sera donc traitée en priorité.

En outre, nous avons une proposition d'arrêté – n° 21-401 – déposée par la Commission financière, laquelle est complémentaire au rapport n° 21-025, « Demande de crédit pour le remplacement de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières ». Dans la mesure où cet objet est étroitement lié au rapport précité, il vous est proposé de les traiter conjointement et de le prendre directement après le vote du rapport n° 21-025, pour autant que nous arrivions encore à traiter ce rapport ce soir.

Personne ne s'opposant à cette manière de procéder, l'arrêté n° 21-401 sera donc traité directement à la suite du rapport n° 21-025.

Finalement, au vu de la thématique très proche des rapports n° 21-020 – « Achat de camions et installation de conteneurs enterrés sur le nouveau territoire communal » – et n° 21-021 – « Demande de crédit

cadre 2021-2025 pour le renouvellement des véhicules et machines de la Voirie et des Parcs et promenades » – il vous est proposé de traiter ces deux rapports de manière conjointe, avec une discussion d'entrée en matière commune. Bien entendu, si deux rapporteurs par groupe souhaitent s'exprimer, il n'y a pas d'opposition à cela.

Personne ne s'opposant à cette manière de procéder, ces deux objets seront donc traités de manière conjointe.

Assermentations

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, procède à l'assermentation de deux nouveaux membres du Conseil général et des onze membres suppléants.

Membres du Conseil général :

- M. Jacques Oberli (PLR), en remplacement de Mme Patricia Borloz
- M. Morgan Paratte (Soc), en remplacement de Mme Béatrice Duvillard

Membres suppléants :

- M. Patrick Auderset (PLR)
- M. François Chédel (solidaritéS)
- M. Gaël Faivre (POP)
- Mme Ariane Huguenin (Soc)
- M. Timothée Hunkeler (Soc)
- M. Michael Lauenstein (vert'libéral)
- M. Jean-Luc Richard (Les Verts)
- M. Sylvain Robert-Nicoud (PLR)
- Mme Sandra Schwab (Les Verts)
- M. Stéphane Studer (Les Verts)
- M. Mario Vieira (PLR)

Question d'actualité déposée en application de l'art. 62bis du Règlement général, du 22 novembre 2010

Du groupe VertsPopSol par Mme Jasmine Herrera (déposée le 31 août 2021) concernant la sécurité des systèmes informatiques de l'administration communale.

« Suite à la cyberattaque d'une ampleur sans précédent subie par la commune de Rolle, le Conseil communal peut-il rassurer la population sur le fait que des mesures sérieuses sont prises afin de prévenir une telle attaque dans notre commune ? Le Conseil communal est-il confiant que les données de ses citoyennes et citoyens sont bien protégées ? Enfin, les systèmes informatiques de l'administration communale ont-ils été sujets à des tests d'intrusion pour garantir que des données sensibles ne sont pas facilement accessibles ? D'avance merci pour votre réponse. »

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Avant de répondre plus spécifiquement aux questions posées, permettez-moi de faire un constat général : les attaques informatiques se multiplient en direction des administrations. C'est devenu une industrie avec des groupes spécialisés. La menace évoluant très rapidement, il faut rester humble, l'exploitation d'une seule faille pouvant compromettre tout un système et ses données. Selon le SIEN, il y a des milliers de tentatives d'exploitation de vulnérabilités informatiques chaque jour, mais seulement quelques attaques par année qui nécessitent une prise en charge plus conséquente.

En réponse à la question *« Suite à la cyberattaque d'une ampleur sans précédent subie par la commune de Rolle, le Conseil communal peut-il rassurer la population sur le fait que des mesures sérieuses sont prises afin de prévenir une telle attaque dans notre commune ? »*, nous pouvons dire ce qui suit :

Nous rappelons tout d'abord que les systèmes informatiques de notre commune sont gérés par le Service informatique de l'entité neuchâteloise, dont la « Politique générale de sécurité des systèmes d'information » souligne l'engagement du Conseil d'Etat à soutenir les mesures visant à assurer une protection appropriée des systèmes d'information de l'administration cantonale neuchâteloise et des administrations communales contre toutes les menaces, qu'elles soient d'origine interne, externe, accidentelle, environnementale ou délibérée.

Un ensemble de mesures de sécurité techniques sont mises en œuvre avec, notamment, des antivirus de nouvelle génération, des pare-feux intelligents, des systèmes de prévention d'intrusion, et la mise en œuvre

d'un « Outil de gestion des informations de sécurité et des événements », qui s'occupe :

- de collecter, d'analyser et de présenter l'information provenant du réseau et des dispositifs de sécurité,
- de documenter les applications de gestion des identités et des accès, les outils de gestion des vulnérabilités et de conformité aux politiques, le système d'exploitation, la base de données et les journaux d'application, ainsi que les données sur les menaces externes.

Nous avons également une sonde de sécurité de la Confédération, destinée à la protection des services critiques, une politique régulière de mise à jour des systèmes et une veille continue des alertes de sécurité en collaboration avec les partenaires de sécurité du SIEN. Pour des raisons évidentes, les mesures détaillées ne sont pas rendues publiques.

Le Canton de Neuchâtel a été l'un des premiers cantons suisses à participer au Centre national pour la cybersécurité (NCSC), anciennement MELANI. Des contacts étroits et réguliers sont maintenus avec le *Computer Security Emergency Team* de la Confédération, afin d'être en mesure de réagir rapidement lors d'une menace avérée dirigée contre les collectivités publiques neuchâteloises.

Chaque solution de sécurité mise en œuvre pour l'administration cantonale est également mise en œuvre pour les communes.

Concernant la deuxième question *« Le Conseil communal est-il confiant que les données de ses citoyennes et citoyens sont bien protégées ? »* :

Nous sommes convaincus que les données sensibles traitées dans les solutions exploitées par le SIEN pour le compte de ses partenaires sont hébergées de manière sécurisée dans le canton de Neuchâtel ou en Suisse. Les mesures et les moyens engagés par notre partenaire visent à garantir, sur le long terme, ce niveau de sécurité. Mais, encore une fois, la garantie de sécurité à 100 % n'existe pas.

Troisième question *« Les systèmes informatiques de l'administration communale ont-ils été sujet à des tests d'intrusion pour garantir que les données sensibles ne sont pas facilement accessibles ? »* :

Le SIEN participe régulièrement aux évaluations selon le standard de « Gestion et réduction des risques de cybersécurité » du Réseau national suisse de sécurité. Lors de la dernière évaluation, le Canton de Neuchâtel se classe dans le tiers supérieur des cantons suisses en ce qui concerne son dispositif de sécurité informatique.

Des analyses de risques sont réalisées selon la méthode ISO27005 – Technologies de l'information, Techniques de sécurité, Gestion des risques liés à la sécurité de l'information – ainsi que des tests de

pénétration selon une méthodologie basée sur la sécurité des applications en ligne.

En conclusion, il est clair que le risque zéro n'existe pas. Néanmoins, nous constatons que notre partenaire, le SIEN, met en œuvre une politique de sécurité et un ensemble de mesures aptes à réduire le risque de cyberattaque à un niveau acceptable. Le SIEN améliore en permanence la sécurité informatique avec des corrections immédiates des vulnérabilités détectées. Rappelons que la sécurité est l'affaire *de toutes et de tous*.

Au niveau communal, les mesures prises concernent majoritairement les utilisateurs, afin de les sensibiliser aux risques de *phishing* – c'est-à-dire de collecte de données – et de leur permettre d'identifier les situations à risque. Suite à la fusion et à la création du dicastère du développement technologique, les projets informatiques et technologiques seront centralisés et encore mieux coordonnés avec le SIEN, afin de garantir la sécurité informatique tout en permettant le développement de technologies nécessaires à l'évolution de l'administration et des prestations aux citoyens. Cela implique également une réflexion sur la protection des données avec, par exemple, les questions relatives aux types de données récoltées, à la gestion des bases de données, au lieu de stockage – Suisse ou étranger – et aux stratégies permettant de minimiser les données collectées pour la fourniture d'une prestation.

Pour terminer, il nous semble important de signaler que la situation de la Commune de Rolle est différente de celle de la Commune de Neuchâtel. En effet, la Commune de Rolle gère elle-même son informatique communale, en suivant ou non les recommandations de l'Union des communes vaudoises. Ainsi, en fonction de la priorisation donnée à cette thématique, des compétences et des moyens disponibles, la sécurisation des systèmes peut varier en fonction des communes dans le canton de Vaud.

Pour en revenir à la Ville de Neuchâtel, ce risque avait déjà été identifié dans le rapport n° 18-020 du 1er octobre 2018, relatif à la réunion du SIEN et du CEG de la Ville de Neuchâtel. Je cite : « Nous avons ainsi identifié quatre risques majeurs auxquels nous serons confrontés à court ou moyen terme si rien n'est entrepris aujourd'hui (…) ». Et le troisième risque qui avait été défini : « Les défis de l'informatique de demain demanderont de plus en plus de compétences pointues dans la sécurité des systèmes d'information et de l'exploitation des infrastructures. Un service de la taille du CEG ne pourra que difficilement s'offrir les services d'ingénieurs de haut niveau spécialistes dans le domaine de la sécurité. Le CEG rencontre d'ailleurs aujourd'hui déjà des difficultés de recrutement. » Ceci est donc ce qui figurait dans le rapport de 2018.

Le regroupement du SIEN et du CEG a ainsi permis une mutualisation des ressources et une gestion plus efficiente des risques de sécurité. Et c'est en cela que la situation de la Ville de Neuchâtel est différente de celle de la Commune de Rolle.

INFRASTRUCTURES ET ÉNERGIE
21-020

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT L'ACHAT DE CAMIONS ET L'INSTALLATION DE CONTENEURS ENTERRES SUR LE NOUVEAU TERRITOIRE COMMUNAL

(Du 28 juin 2021)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport soumet à votre Autorité deux demandes de crédit destinées à compléter les équipements de la nouvelle commune dans le domaine de la gestion des déchets.

La première demande porte sur l'installation de conteneurs enterrés et de points de collecte de quartier à Peseux et Valangin en particulier. La seconde demande de crédit porte sur l'acquisition de cinq camions et un compacteur destinés au ramassage des déchets. L'amortissement de ces deux crédits sera porté au compte du domaine autoporteur des déchets. Ils n'entrent dès lors pas dans le calcul du taux d'autofinancement des investissements de la nouvelle commune. En effet, les frais liés aux infrastructures, au ramassage, au transport de tous les déchets et au traitement des déchets recyclables sont couverts actuellement à hauteur de 70% par la taxe de base (le reste étant le 30% de part-impôts), aujourd'hui harmonisée sur l'ensemble du nouveau territoire communal suite à l'adoption par votre Autorité du Rapport n°21-010 concernant la taxation de l'eau, de l'épuration et des déchets, du 22 mars 2021.

Le mode de gestion des déchets adopté par notre nouvelle commune prévoit que les conteneurs enterrés pour les ordures et les points de collecte pour les déchets recyclables, leurs capacités et leurs

emplacements soient répartis dans les quartiers en fonction de leurs besoins. La commune dispose d'une déchetterie moderne pour les autres déchets à Plaines-Roches.

Les conteneurs enterrés pour les ordures ménagères sont équipés de jauges permettant d'adapter les passages des camions au plus près des besoins. Ce mode d'organisation de la collecte des déchets répond aussi bien à une logique d'optimisation financière qu'environnementale. En effet, la diminution significative du nombre de passages de véhicules nécessaires au ramassage des déchets permet non seulement d'économiser du carburant — plus de 60% par rapport à une collecte de type porte à porte — mais encore de limiter le nombre de véhicules nécessaires, et de réduire significativement la production de CO_2.

1. État de situation sur les anciennes communes

De compétence cantonale, la gestion des déchets a connu sa dernière modification réglementaires notoire en 2012, avec l'introduction de la taxe causale (taxe au sac dans la plupart des communes). Les communes traitent les déchets de leurs habitant-e-s et entreprises par délégation cantonale, avec une réglementation conforme à la loi cantonale concernant le traitement des déchets (LTD) et son règlement d'exécution (RLTD). Celui-ci prévoit, entre autres, un système de financement, de la gestion et de l'incinération des ordures ménagères par une taxe de base et par le prix du sac, perçu par la société Vadec, conforme au mandat passé avec le Canton.

Il apparait approprié de mentionner ici que le projet d'une nouvelle Loi cantonale sur les déchets a été mise en consultation au mois de juin dernier auprès des Communes, pour une probable application au 1er janvier 2022. Outre la diminution de la part impôt prévue à 10% (30% actuellement à Neuchâtel), le projet prévoit d'inclure sur le compte déchets les frais liés aux déchets jetés ou déposés sur le domaine public (littering et corbeilles publiques). Pour Neuchâtel et les villes en particulier, la taxe de base, qui finance le compte déchets, pourrait dès lors augmenter de manière importante comparativement à l'effet sur les plus petites communes, moins impactées par ce type de déchets et leur gestion. Même si la révision de la loi propose le levier d'une taxation de façon plus ciblée des commerces offrant des services à l'emporter, générant potentiellement ces déchets non souhaités, les citoyen-ne-s dans leur ensemble devraient tout-de-même contribuer à cette augmentation par le biais de la taxe de base.

1.1 Corcelles-Cormondrèche

La commune est équipée de 59 conteneurs semi-enterrés, un système équivalant dans sa gestion au principe de conteneur enterré. Elle dispose d'un point de collecte de quartier (Porcena). L'ensemble était desservi par un prestataire tiers. L'installation des conteneurs semi-enterrés a été votée par le Conseil général de l'ancienne commune en 2009. L'amortissement des crédits engagés a été calculé sur 10 ans et s'est éteint avec la clôture des comptes de 2019.

À présent, une modification technique est nécessaire pour l'adaptation de ces conteneurs aux véhicules et pour l'amélioration des impacts olfactifs: l'adaptation, comprise dans la demande de crédit présentée, sera réalisée progressivement sur les conteneurs semi-enterrés existants. Afin de garantir la rationalisation des coûts de la récolte des déchets, et sachant que la grande majorité des sacs récoltés ont une contenance de 35 litres, le système installé sera proportionné à cet usage majoritaire. L'expérience a déjà été menée à Chaumont et les retours se sont avérés très positifs.

1 - Exemple d'adaptation d'un conteneur semi-enterré (Chaumont).

1.2 Neuchâtel (ancien territoire communal)

Le territoire de l'ancienne ville de Neuchâtel est entièrement équipé de conteneurs enterrés dédiés à la collecte des ordures ménagères. Du point de vue des citoyen-nes, le côté pratique est indéniable puisque ces équipements sont disponibles 24h sur 24h tous les jours de l'année. Ils ont également permis la suppression des locaux spécifiques pour les

déchets dans les immeubles, qui nécessitaient un entretien conséquent, sans parler de l'entreposage des sacs de déchets à même le trottoir les jours de récoltes. Le programme lancé en 2007 a été complété par le développement de centres de collecte de quartier destinés aux déchets recyclables les plus courants, ainsi que par une organisation plus efficiente pour la récolte des déchets organiques.

En outre, l'organisation par points de collecte s'est révélée positive en termes d'émissions de CO_2, avec une diminution de plus de la moitié des kilomètres parcourus par les camions de récolte des déchets. D'un point de vue financier, cette nouvelle gestion a permis d'économiser plus de 1 million de francs par année en frais d'exploitation par rapport à la situation antérieure. L'amortissement des crédits engagés s'est par ailleurs éteint avec la clôture des comptes de 2019.

L'ancienne ville de Neuchâtel disposait de deux camions de récolte des ordures ménagères, de deux véhicules pour les déchets recyclables, d'un camion pour la récolte du compost, d'un véhicule pour la déchetterie et d'un compacteur, qui font maintenant partie du parc de la nouvelle commune fusionnée au 1er janvier 2021.

1.3 Peseux

2 - Point de collecte aux Uttins à Peseux réaménagé et complété de deux conteneurs enterrés pour déchets ménagers

Peseux applique la récolte des déchets ménagers porte à porte et mandate un prestataire tiers à cette fin. Elle dispose de quatre points de

collecte dont trois en cours de mise à niveau (Uttins, Chasselas, Étoile) par l'Office de la voirie. Sept conteneurs enterrés ont été installés depuis le début de l'année: dans un cas, la Commune a saisi l'opportunité de travaux d'immeubles en voie de finition sur Jämes-Paris; les six autres conteneurs complètent les trois points de collecte susmentionnés.

1.4 Valangin

La commune assure la récolte porte à porte des déchets ménagers et dispose d'un seul point de collecte. Elle fait également appel à un prestataire tiers pour la desserte. Le point de collecte situé au centre du village sera mis à niveau.

2. Demandes de crédit et harmonisation des prestations

Le système de récolte des déchets qui sera déployé sur l'ensemble de la commune correspondra aux principes adoptés sur l'ancienne commune de Neuchâtel et, partiellement, de Corcelles-Cormondrèche, avec le bilan positif présenté au chapitre 2.2. Pour ce faire, nous invitons votre Autorité à accepter les demandes de crédit présentées dans le cadre de ce rapport.

À l'instar de la pratique de l'ancienne commune de Neuchâtel, la nouvelle commune assurera à terme la récolte des déchets par ses propres services. Pendant une période transitoire 2021-2023, en attendant la mise en service complète des équipements et disponibilités des véhicules nécessaires, il sera fait appel en partie aux prestataires œuvrant sur les anciennes communes fusionnées.

D'un point de vue financier, l'internalisation des prestations se révèle avantageuse par l'efficience liée à la taille des services et à l'amplitude des prestations (économies d'échelle), encore améliorée sur la nouvelle commune, tout en assurant un cadre sécuritaire reconnu par les instances compétentes (SUVA).

Pour satisfaire cette organisation, un camion supplémentaire est nécessaire pour la récolte des déchets ménagers et un autre pour le ramassage du compost. Avec ces nouveaux équipements, l'engagement des collaborateur-trices nécessaires a été anticipé dans le cadre du processus de fusion: la repourvue de trois postes vacants d'employés-es à la voirie a été suspendue et décalée dans le temps afin de procéder aux engagements nécessaires lorsque les véhicules seront à disposition.

Notons que les coûts liés aux prestations internes, y compris les frais financiers des véhicules, l'achat des conteneurs ainsi que l'entretien et les charges de personnel sont économiquement plus avantageuses qu'un service de prestataires externes. L'économie annuelle s'élèvera à plus de 80'000 francs par rapport au coût d'une externalisation.

2.1 Installation de conteneurs sur le nouveau territoire communal non encore équipé

Les anciennes Autorités de Peseux ont mandaté en 2018 un bureau d'ingénieurs pour une étude destinée à définir la quantité de conteneurs enterrés nécessaires pour la dépose des ordures ménagères, sur le modèle du système en vigueur à Neuchâtel. L'étude a conclu à la nécessité de 65 réceptacles sur un total de 40 sites environ (un à deux conteneurs par site selon la densité d'habitation). Le bureau technique de la commune procèdera à l'identification précise des sites d'installation.

L'ancienne commune de Neuchâtel disposait dans son programme de base d'une réserve d'une vingtaine de conteneurs destinés à équiper des secteurs et des quartiers en développement. Quelques-uns de ceux-ci ont déjà été utilisés pour équiper sans retard certains secteurs problématiques à Peseux et à Valangin. Au gré des urgences ou des opportunités liées à des chantiers, par exemple, certaines autres installations ou quelques remplacements pourront encore être effectués prochainement.

Le tableau suivant résume les quantités et investissements nécessaires afin de desservir de manière équilibrée la commune dans son ensemble. Les montants des équipements énoncés s'appuient sur un devis de fournisseur potentiel. Le coût des travaux correspond à l'expérience sur le territoire de l'ancienne commune de Neuchâtel, avec plus de 420 conteneurs déjà en service.

Développement de points de collecte, acquisition et installation de conteneurs enterrés	**CHF TTC**
Achat de 45 conteneurs[1] et adaptation technique des conteneurs déjà existants à Corcelles-Cormondrèche	700'000.00
Travaux d'installation de 65 conteneurs (Peseux et Valangin)	600'000.00
Points de collecte (nouveaux) et adaptation	200'000.00
Prestations bureau technique, mandat externe	100'000.00
Total	**1'600'000.00**

[1] Une réserve existante d'une vingtaine de conteneurs sera également utilisée pour couvrir les besoins.

Il est prévu d'initier les travaux de mise en œuvre encore en 2021 pour une réalisation complète en 2023. Le bureau technique assurera le suivi des travaux d'aménagement des sites. Les riverain-e-s seront informé-e-s préalablement et il sera tenu compte, dans la mesure du possible, des demandes spécifiques. Lors des travaux d'installation, des améliorations et des réparations seront effectués sur le domaine public proche. En fonction de l'importance de ces interventions, ces coûts spécifiques seront pris en charge soit par le budget d'entretien courant du domaine public, soit par le biais de demandes d'investissement spécifiques.

La nouvelle commune disposera, une fois l'ensemble des équipements réalisés, d'environ:

- 555 conteneurs enterrés pour la récolte des déchets ménagers, et
- 57 points de collecte de quartier pour les déchets recyclables.

La déchetterie de Plaines-Roches dessert la commune fusionnée dans son ensemble. Elle a fait d'ailleurs récemment l'objet d'améliorations, particulièrement au niveau de son organisation et de la sécurité.

2.2 Acquisition et remplacement de véhicules et machines

Le rapport 21-021 présenté conjointement au présent rapport expose les enjeux énergétiques liés à la motorisation du parc des véhicules et machines de la nouvelle commune fusionnée. Le cas précis du camion à ordures ménagères y est d'ailleurs largement décrit. Sur douze ans, l'analyse montre que le surcoût d'un modèle électrique par rapport à un modèle thermique est certes de l'ordre de 29%, mais que les gains en terme de diminution du bruit et des émissions de CO_2 sont massifs, soit plus de 320 tonnes/an par véhicule (*cf.* Rapport n°21-021, chapitre 3).

L'investissement nécessaire à l'acquisition des véhicules présentés dans le cadre du présent rapport sera amorti sur le compte autoporteur des déchets, qui fait l'objet d'une planification indépendante des investissements soumis au calcul de l'autofinancement de la Commune.

Fiche[2]	Désignation	Montant thermique	Montant électrique	Si électrique privilégié
2	3 camions ordures ménagères OM compacteur grue	1'350'000.00	3'000'000.00	3'000'000.00
5	1 compacteur déchetterie	160'000.00	200'000.00	200'000.00
10	1 camion déchets organiques DO	330'000.00	750'000.00	750'000.00
11	1 camion à crochet	300'000.00	700'000.00	700'000.00
	Total	**2'140'000.00**		**4'650'000.00**

3. Aspects financiers

3.1 Procédure d'achat

Compte tenu de l'investissement nécessaire, le marché d'acquisition des conteneurs et véhicules sera soumis aux règles du marché public en procédure ouverte.

3.2 Investissement

Gestion des déchets: dispositif	**CHF TTC**
Conteneurs enterrés	700'000.00
Travaux génie civil, installation et points de collecte	800'000.00
Prestation technique	100'000.00
Total gestion des déchets	**1'600'000.00**

Véhicules et machines «déchets»	**CHF TTC**
Camions OM (3), électriques	3'000'000.00
Camion déchets organiques, électrique	750'000.00
Camion à crochet, électrique	700'000.00
Compacteur déchetterie, électrique	200'000.00
Total véhicules et machines	**4'650'000.00**

Ces montants seront indexés à l'indice suisse des prix à l'indice suisse des prix à la consommation pour les véhicules et machines et à la construction (espace Mittelland) pour le dispositif. L'indice suisse des prix à la construction mesure semestriellement l'évolution effective des prix du marché dans le secteur de la construction sur la base d'analyses statistiques régionalisées pour Neuchâtel, à savoir l'Espace Mittelland.

[2] Les fiches descriptives de ces véhicules sont annexées au rapport 21-021 du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit cadre pour le renouvèlement de véhicules et machines de la voirie et des parcs et promenades.

3.3 Planification des dépenses

La planification annuelle des dépenses est prévue comme suit :

	2021	2022	2023	2024
Dispositif	200'000.00	1'000'000.00	400'000.00	-
Véhicules	1'000'000.00	750'000.00	2'000'000.00	900'000.00

Le projet d'implantation des conteneurs enterrés et de création de points de collecte est inscrit à la planification des dépenses d'investissement, adoptée par votre Autorité dans le cadre du budget 2021, dans le domaine autoporteur des déchets.

Dans ce domaine, la planification réalisée en 2020 lors des travaux préparatoires à la fusion n'avait pas pris en compte le renouvèlement et l'acquisition des véhicules proposés dans le cadre du présent rapport en 2021 sur le domaine autoporteur des déchets. En effet, si la situation de la Ville de Neuchâtel était connue à l'époque, celle des trois autres communes prenant part à la fusion devait encore être clarifiée pour les investissements relevant de la planification ou des domaines autoporteurs (état du parc matériel, des comptes, des amortissements en cours, des contrats conclus avec les tiers, etc.). L'harmonisation de la taxe sur les déchets devait en outre être entérinée pour pouvoir projeter l'extension des prestations sur une base financière consolidée. Aucun montant de dépense n'avait été porté à la planification du domaine autoporteur des déchets à ce stade, sachant que la commission financière et votre Autorité seraient compétentes pour dégager le crédit suffisant et nécessaire le moment venu, étant entendu que le portage financier de ce domaine est revu d'année en année afin que le montant de la taxe corresponde au plus juste aux prestations.

3.4 Coûts annuels

Gestion des déchets (dispositif)	**CHF TTC**
Investissement net total arrondi	1'600'000.00
Amortissement 10%	160'000.00
Intérêt moyen arrondi (0.7259%/2) arrondi	5'800.00
Charge financière annuelle moyenne arrondie:	**165'800.00**

Véhicules et machines «déchets»	**CHF TTC**
Investissement net total arrondi	4'650’000.00
Amortissement moyen[3] 10%	465’000.00
Intérêt moyen arrondi (0.7259%/2) arrondi	16’900.00
Charge financière annuelle moyenne arrondie:	**481’900.00**

3.5 Incidence sur le domaine autoporteur des déchets

Il importe d’analyser la maitrise des coûts liés à la motorisation électrique en particulier pour les gros véhicules affectés aux secteurs autoporteurs des déchets, qui sont financés par les taxes de base logements et entreprises.

Dans une approche globale et à moyen terme, nous tenons compte, dès 2024, de l’application de l’organisation de la récolte des déchets uniformisée sur l’ensemble du territoire de la nouvelle commune, ainsi:

- Le coût lié à la motorisation électrique des camions se traduira sur les taxes de base par un montant de l’ordre de 6 francs.
- Le coût net lié à la gestion des déchets uniformisée sur l’ensemble de la commune par le biais de conteneurs enterrés, représentera une économie de 2 francs sur la taxe de base.

Ainsi, la part imputable correspondante sur la taxe de base annuelle s’élèvera à 4 francs environ.

La fixation des montants des taxes de base tient compte des chiffres énoncés ci-dessus. La maitrise financière appliquée sur les dix années d’amortissement des équipements est confirmée.

4. Consultation

La commission financière et la commission du dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l’énergie (DDMIE) seront consultées.

5. Classement de la motion du Conseil général de Peseux

Les deux demandes de crédits proposées dans le présent rapport permettent également de répondre à la motion du Conseil général de

[3] Certains véhicules pourront connaitre un taux d’amortissement différent en fonction de leurs spécificités.

l'ancienne commune de Peseux déposée par le groupe Ensemble à gauche du 4 mai 2017: «*Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens en vue d'installer dans toute la commune de Peseux des containers enterrés pour l'entreposage et le ramassage des ordures ménagères.*» Notre Conseil propose à votre Autorité le classement de cette motion.

6. Impacts de la proposition

6.1 Impact sur l'environnement

L'ensemble de l'organisation s'inscrit dans un processus de réduction des kilomètres, du nombre de véhicules et de la consommation d'énergie dévolue au transport des déchets. La motorisation électrique des véhicules destinés au transport de déchets se révèle également prépondérante dans ce domaine et est largement décrite dans le Rapport 21-021 concernant le crédit cadre pour le renouvèlement des véhicules et machines de la voirie et des parcs et promenades, accompagnant le présent rapport.

6.2 Impact sur les finances

Le montant d'investissement pour les conteneurs enterrés inscrit à la planification financière 2021 du domaine autoporteur des déchets est respecté. Les coûts de fonctionnement et les frais annuels sont supportés par la taxe de base des déchets. La gestion des déchets selon le modèle de l'ancienne commune de Neuchâtel pour l'ensemble du nouveau territoire communal permet des économies de plus de 80'000 francs par année par l'internalisation des prestations de récolte et un suivi direct par le personnel communal.

L'investissement destiné aux véhicules est maitrisé par les taxes uniformisées adoptées sur la nouvelle Commune (chapitre 4.5), en particulier grâce à la rationalisation des prestations, l'efficience du système ainsi que sa gestion internalisée.

6.3 Impact sur le personnel communal

En mécanisant le travail de récolte des déchets, nous offrons aux collaborateurs-trices des conditions limitant les efforts pénibles affectant potentiellement la santé après quelques années de service. Notre Conseil attache une importance primordiale à la sécurité du personnel: la Commune collabore régulièrement avec la SUVA pour ces aspects. À ce

titre, l'Office de la voirie a obtenu une distinction de la SUVA en 2020 pour la réinsertion professionnelle exemplaire d'un collaborateur accidenté.

7. Conclusion

Dans un esprit d'efficience et de cohérence des prestations au sein de la nouvelle Commune, il est proposé d'organiser la récolte des déchets selon le modèle des conteneurs enterrés appliqué sur les anciennes communes de Neuchâtel et Corcelles-Cormondrèche.

Afin d'assurer des prestations de qualité harmonisées sur l'ensemble du nouveau territoire fusionné, les deux demandes de crédit présentées proposent d'une part l'extension des points de collecte et d'autre part l'acquisition et remplacement de véhicules nécessaires à la récolte des déchets, avec un impact financier minime, de l'ordre de quelques francs sur la taxe des déchets (logements et entreprises). L'internalisation des tâches d'installation et de récolte assurera par ailleurs une maitrise financière et qualitative de la prestation.

L'évolution prévisible de la loi sur les déchets ne remet pas en cause les propositions formulées, bien au contraire. La maitrise financière démontrée par la gestion uniformisée sur la commune est d'autant plus importante.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'adopter les deux projets d'arrêtés liés au présent rapport et de classer la motion du 4 mai 2017 d'Ensemble à gauche de l'ancienne commune de Peseux.

Neuchâtel, le 28 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,	Le chancelier,
Violaine Blétry-de Montmollin	Daniel Veuve

Projet I

ARRETE
CONCERNANT L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX CONTENEURS ENTERRES ET POINTS DE COLLECTE DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

(Du …)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Un montant de 1'600'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour les investissements nécessaires aux conteneurs enterrés et points de collecte liés à la gestion des déchets dans la nouvelle commune.

Art. 2

Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 10% l'an. Il sera pris en charge par le Service des infrastructures et de l'énergie (Office de la voirie, entité 115.02 – déchets ménages).

Art. 3

L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction de l'espace Mittelland.

Art. 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet II

ARRETE
CONCERNANT LE REMPLACEMENT ET L'ACQUISITION DE VEHICULES ET MACHINES DESTINES A LA COLLECTE DES DECHETS

(Du …)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Un montant de 200'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat d'un compacteur pour la déchetterie en remplacement du compacteur existant.

Art. 2

Un montant de 3'000'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat de 3 camions électriques pour le ramassage des déchets ménagers en remplacement de deux camions existants et l'acquisition d'un nouveau nécessaire à satisfaire les besoins de la nouvelle commune.

Art. 3

Un montant de 750'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat d'un camion électrique pour le ramassage des déchets organiques. Nouvelle acquisition liée à la nouvelle commune.

Art. 4

Un montant de 700'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat d'un camion électrique à crochet en remplacement de celui dédié au transport des bennes de la déchetterie.

Art. 5

Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux moyen de 10% l'an. Il sera pris en charge par le Service des infrastructures et de l'énergie (Office de la voirie, entité 115.02 – déchets ménages).

Art. 6

L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la consommation.

Art. 7

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

DÉVELOPPEMENT DURABLE
INFRASTRUCTURES ET ÉNERGIE
21-021

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT CADRE POUR LE RENOUVELEMENT DE VEHICULES ET MACHINES A LA VOIRIE ET AUX PARCS ET PROMENADES

(Du 28 juin 2021)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Par le présent rapport, notre Conseil soumet à votre Autorité une demande de crédit relative au renouvèlement d'une partie du parc de véhicules et d'engins des Offices de la voirie et des parcs et promenades sur la période 2021-2024. L'optimisation du parc de véhicules et machines mutualisé entre ces deux offices sera réalisée grâce à deux approches:

- premièrement, le remplacement étalé dans le temps par des modèles électriques (lorsqu'ils existent) de 31 véhicules et engins sur 188 actuellement. Ce remplacement est dicté par la fin de vie imminente de ces véhicules et engins thermiques actuels, alors qu'ils sont nécessaires à la réalisation des prestations relatives à l'entretien du domaine public et de l'enlèvement des déchets.
- deuxièmement, l'entier du parc passera de 188 unités à 174: cette diminution sera le résultat d'une réorganisation et d'une rationalisation du parc des véhicules et machines de voirie hérité des quatre communes fusionnées.

D'un point de vue financier, la diminution du parc va réduire les coûts annuels (frais financiers d'amortissement et d'intérêts); le passage à la motorisation électrique, s'il est ponctuellement plus cher à l'achat, permettra des économies à long terme sur les frais de fonctionnement notamment, comme le montre une comparaison des coûts (chapitre 3).

Notre Conseil a la volonté de privilégier l'acquisition de véhicules à motorisation électrique lorsqu'ils existent; ce choix s'inscrit dans l'objectif de réduire nos émissions de carbone, en cohérence avec les stratégies énergétiques et climatiques suisses et internationales[1]. Notre Conseil considère que ce changement de motorisation, en particulier pour nos plus gros véhicules, est une action à notre portée et relevant de notre responsabilité. De nombreuses villes en Suisse ou à l'étranger s'engagent aujourd'hui dans l'acquisition d'engins électriques, alors que la démarche n'en était encore qu'à ses balbutiements il y a quelques années. À présent, la technologie électrique est suffisamment au point pour nous permettre d'avancer dans la direction d'une Commune à «zéro émission» de CO_2. En parallèle, il importera de rester attentifs au développement des technologies intéressantes, telles que l'hydrogène ou le biogaz, et de saisir les opportunités qui se présenteront plus concrètement d'ici quelques années.

La demande de crédit de 3'325'000 francs présentée dans le cadre de ce rapport porte uniquement sur les véhicules et machines dont le remplacement est inscrit à la planification des investissements, adoptée dans le cadre du budget 2021 par votre Autorité, et soumise au principe de l'autofinancement. Les investissements nécessaires à la gestion des déchets, y compris le remplacement et l'achat de véhicules, s'inscrivent quant à eux dans les investissements du domaine dit «autoporteur» des déchets, dont le financement est assuré à 70% actuellement par la taxe sur les déchets ménagers et d'entreprise (le 30% restant représentant la part-impôts). Ces investissements figurent dans une planification financière propre qui n'est pas intégrée au calcul de l'autofinancement de la Commune, raison pour laquelle la demande de crédit relative aux camions destinés à la gestion des déchets figure dans le rapport présenté conjointement à celui-ci[2].

[1] La stratégie communale a été décrite quant à elle dans le Rapport 16-020 du Conseil communal au Conseil général de l'ancienne commune de Neuchâtel concernant la 7ème étape Cité de l'énergie – stratégie énergétique 2035, du 10 août 2016.

[2] Rapport n°21-020 concernant l'achat de camions et l'installation de conteneurs enterrés sur le nouveau territoire communal.

1. Nouvelle Commune et nouvelle Loi cantonale sur l'énergie

La nouvelle loi cantonale sur l'énergie (LCEn) vient d'entrer en vigueur le premier mai de cette année. Elle exige une attitude exemplaire des collectivités publiques en général et des communes en particulier:

> ***Art. 5*** *[1]Le canton et les communes veillent à garantir une utilisation économe et efficace de l'énergie, ainsi qu'à un approvisionnement énergétique diversifié.*
> *[2]Leurs bâtiments, installations, véhicules et appareils seront conçus, choisis, adaptés et utilisés afin de servir de références auprès de la population et ainsi de l'inciter, par exemple, à poursuivre les buts de la présente loi.*

L'**article 6**, al. 3 de la même loi précise encore:

> *Les véhicules achetés par l'État et les communes doivent répondre aux exigences d'efficacité énergétique définies par le Conseil d'État.*

Plus loin, l'**article 64** stipule par ailleurs que:

> *[1]Les infrastructures, installations, véhicules et appareils servant aux transports publics et individuels de personnes et de marchandises doivent être conçus, montés et exploités conformément à l'état de la technique, de manière à assurer une utilisation efficace de l'énergie et à diminuer les atteintes à l'environnement.*
> *[2]Le Conseil d'État prend les mesures de sa compétence afin d'encourager le recours à des motorisations de véhicules particulièrement économes en énergie et de promouvoir l'utilisation des transports publics, la mobilité électrique, la mobilité douce et les systèmes de partage de véhicules.*

Quand bien même cette nouvelle base légale n'oblige pas les communes à renoncer, stricto sensu, à un parc de véhicules dotés de motorisations thermiques, l'incitation à se tourner vers des solutions plus respectueuses de l'environnement et, surtout, à se montrer exemplaire dans ce domaine est particulièrement explicite. Troisième ville romande, Neuchâtel doit pleinement assumer sa responsabilité en la matière.

L'ancienne Ville de Neuchâtel a déjà fait depuis plusieurs années l'acquisition de voitures et petits véhicules électriques, solution éprouvée qui est pratiquement devenue la règle[3], tandis que l'ancienne commune de Corcelles-Cormondrèche disposait également d'une voiture électrique. Notre Conseil propose aujourd'hui d'investir de manière importante dans la motorisation électrique de gros véhicules et de machines quotidiennement utilisés dans nos rues, et ainsi de faire un pas d'importance à l'échelle de notre nouvelle Commune.

---

[3] Les Offices de la voirie, des parcs et promenades et de la Step disposent déjà de quelques véhicules électriques, comme un élévateur électrique à la Step et à la déchetterie, 2 véhicules pour cantonniers, ou encore 6 vélos et 2 scooters électriques. Dans les autres services et offices de la commune, le parc électrique se compose d'une quinzaine de voitures et d'un bus de transport de personnes, un petit tracteur, un transporteur et une flotte de vélos électriques.

2. Engins et véhicules des Offices de la voirie et des parcs et promenades

Pour assurer les missions des Offices de la voirie et des parcs et promenades, la Commune dispose d'un parc de véhicules et de machines aussi rationnel et bien entretenu que possible. Les fonctions, coûts et caractéristiques de ces équipements varient beaucoup, dans la mesure où la gamme s'étend des camions lourds avec équipements spécifiques aux petites machines horticoles ou de chantier, en passant par des véhicules utilitaires (de service ou de livraison), des balayeuses, des voitures de service, ainsi que des scooters et des vélos électriques destinés à limiter autant que possible les parcours en voiture pour les déplacements urbains. Ces véhicules et engins sont décrits par type à l'Annexe 1; chaque véhicule-type est doté d'une fiche technique à l'Annexe 2.

2.1 Principes de gestion et de renouvèlement du parc

Les engins et véhicules sont remplacés graduellement au moment opportun, selon une planification raisonnée en terme d'échelonnement des coûts, ou simplement supprimés du parc. Une analyse tenant compte des années d'exploitation, des kilométrages et/ou heures d'utilisation, de l'évolution des pratiques, des besoins réels et des coûts d'entretien est effectuée pour chaque appareil. Généralement, les anciens véhicules remplacés sont repris, à leur valeur du moment, par le fournisseur du nouveau modèle, assurant ainsi l'usage prolongé de certaines pièces de rechange sur le marché spécialisé du domaine.

Le renouvèlement soigneusement planifié de ces outils de travail permet de maitriser les coûts de maintenance, qui augmentent en fonction de l'âge et de l'intensité d'usage des machines. Le matériel neuf est privilégié lors des achats, sauf exception[4], puisque le marché de l'occasion n'offre pas de matériel professionnel correspondant à nos besoins: la plupart des propriétaires de ce type d'engins en font, comme nous, une utilisation intensive, aussi longtemps que les coûts d'entretien ne deviennent pas excessifs. Les engins neufs ont aujourd'hui l'avantage de présenter des bilans énergétiques positifs sans comparaison avec les modèles anciens. Enfin, le renouvèlement du parc de véhicules par du matériel neuf permet la mise en conformité avec les normes européennes en matière d'émissions et de respecter la législation en lien avec le bruit (Ordonnance sur la protection contre le bruit, OPB).

[4] L'opportunité s'est présentée récemment d'acheter trois tracteurs de démonstration.

2.2 État du parc de véhicules et machines de la voirie et parcs et promenades lors de la fusion

Le tableau suivant résume le parc des 188 engins et véhicules, et leur valeur à neuf estimée, sur la nouvelle commune, au 1er janvier 2021, pour les Offices de la voirie et les parcs et promenades.

Parc véhicules et machines des anciennes communes de Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèchet et Valangin pour les offices des parcs et promenades et de la voirie	**CHF TTC**
12 véhicules lourds (entre 10 et 32 T)	4'427'000.00
81 machines (microtracteurs, petites balayeuses, dumpers, tondeuses,…)	5'676'000.00
48 véhicules utilitaires (camionnettes)	3'294'000.00
14 véhicules de service	422'000.00
21 remorques	257'000.00
1 faucardeuse[5]	450'000.00
2 bateaux[6]	160'000.00
3 scooters électriques	16'000.00
6 vélos électriques	24'000.00
Total pour les offices de la voirie et parcs et promenades	**14'726'000.00**

Le renouvèlement des 31 véhicules et engins présentés dans le cadre du présent rapport est dicté par leur fin de vie imminente, alors qu'ils sont nécessaires à la réalisation des prestations relatives à l'entretien du domaine public et à l'enlèvement des déchets.

2.3 Réorganisation du parcs des véhicules et machines

Si les anciennes communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin connaissaient une gestion de leur parc de véhicules limitée par leurs besoins propres, l'ampleur du nouveau parc de la commune fusionnée permet des effets de synergie et d'économies d'échelle. L'ensemble du parc de véhicules des services et offices concernés, issus des communes fusionnées, a fait l'objet d'une analyse approfondie, tenant compte des besoins de la nouvelle organisation.

[5] La commune gère une faucardeuse acquise par l'Association de la faucardeuse regroupant Milvignes, Bevaix, Hauterive, Neuchâtel et Saint-Blaise. Cet outil permet de faucher les algues et les plantes proliférant dans les ports.

[6] Deux petits bateaux sont affectés à différentes missions d'entretien portuaire et des rives (ramassage des troncs et des bois flottants par exemple).

La mise en commun des véhicules rendue possible par la fusion permet de renoncer à 14 véhicules, devenus obsolètes ou redondants, tout en maintenant des prestations de même niveau, voire améliorées. Ainsi, le futur parc des Offices de la voirie et des parcs et promenades sera réduit de 188 à 174 engins, pour une valeur à neuf de 13'216'000 francs au lieu de 14'726'000 francs.

3. Choix de motorisation

3.1 Disponibilité et pertinence de la motorisation électrique

Une étude conjointe, mandatée à un spécialiste par la Ville de la Chaux-de-Fonds et notre commune, portant sur deux grands véhicules-types, a été menée ce printemps. Le but a consisté à comparer les impacts en fonction des différentes motorisations possibles, en s'appuyant sur quatre indicateurs environnementaux significatifs, soit:

1. l'empreinte CO_2
2. l'utilisation des ressources
3. l'impact sur la santé humaine
4. le bruit

Six types de motorisation possible pour les camions de récolte des déchets ont été considérés:

- diesel
- gaz naturel
- électrique[7]
- bio diesel
- biogaz
- hydrogène

Il ressort de cette étude qu'en l'état actuel de la technologie une motorisation au biogaz est virtuellement le scénario le plus favorable en considérant les quatre indicateurs susmentionnés. Toutefois, malgré quelques projets en réflexion, rien n'indique que la filière biogaz va se développer de manière significative dans la région, ni dans les mois ni dans les quelques années qui viennent. Le développement parallèle de la motorisation à hydrogène offre elle aussi une perspective très intéressante pour les véhicules lourds. Toutefois, dans ce cas aussi, il faudra encore quelques années pour que les projets d'infrastructures de production et de recharge se développent.

Dans l'horizon de temps correspondant aux besoins actuels d'acquisition et de renouvèlement des machines et véhicules mentionnés, notre Conseil propose donc de se concentrer sur la motorisation électrique

[7] Différents scénarios d'alimentation électrique pour la recharge des batteries ont été envisagés et sont déterminants en termes d'impacts globaux (source d'énergie électrique issue des surfaces photovoltaïques plus ou moins denses, du réseau électrique de base, par la combinaison de photovoltaïque et d'électrolyse).

présentement disponible et opérationnelle, tout en restant attentif aux développements qui interviendront dans les années à venir. Il est clair que les villes et les cantons auront un rôle dans le développement des filières de production de biogaz et d'hydrogène.

3.2 Comparaison des coûts à l'achat

Le tableau suivant liste l'ensemble des véhicules et engins à renouveler ou à acquérir entre 2021 et 2025, en comparant les coûts d'achat pour une motorisation thermique ou électrique. Les différents modèles sont décrits par type à l'Annexe 1; chaque véhicule-type est doté d'une fiche technique à l'Annexe 2.

Les véhicules sont répartis en fonction de la catégorie à laquelle les coûts sont attribués:

- d'une part, ceux dont l'amortissement et les frais d'entretien grèvent le domaine autoporteur de la gestion des déchets (*cf.* Rapport 21-020 concernant l'achat de camions et l'installation de conteneurs enterrés sur le nouveau territoire communal);

- d'autre part les véhicules faisant l'objet de la présente demande de crédit et dont l'amortissement de l'achat est porté sur les comptes d'investissements soumis au principe de l'autofinancement et amortis sur le budget de fonctionnement de la Commune.

3.2.1 Domaine autoporteur (*cf.* rapport 21-020)

Fiche	Désignation	Montant thermique	Montant électrique	Si électrique privilégié ou en l'absence d'alternative électrique
2	3 camions ordures ménagères (OM) compacteur grue	1'350'000.00	3'000'000.00	3'000'000.00
5	1 compacteur déchetterie	160'000.00	200'000.00	200'000.00
10	1 camion déchets verts (DV)	330'000.00	750'000.00	750'000.00
11	1 camion à crochet	300'000.00	700'000.00	700'000.00
	Total	**2'140'000.00**		**4'650'000.00**

3.2.2 Compte d'investissement

Fiche	Désignation	Montant thermique	Montant électrique	Si électrique privilégié ou en l'absence d'alternative électrique
1	1 camion multibenne	330'000.00	Pas disponible	330'000.00
3	6 véhicules cantonniers	300'000.00	360'000.00	360'000.00
4	1 véhicule neige et arrosage	300'000.00	430'000.00	430'000.00
6	1 déneigement/laveuse	260'000.00	Pas disponible	260'000.00
7	2 déneigement/polyvalent	120'000.00	Pas disponible	120'000.00
8	3 petits tracteurs déneigement	120'000.00	Pas disponible	120'000.00
9	1 camion déneigement Chaumont	350'000.00	Pas disponible	350'000.00
12	1 petite balayeuse	160'000.00	250'000.00	250'000.00
13	1 compresseur de chantier	40'000.00	Pas disponible	40'000.00
14	1 désherbeuse thermique	45'000.00	Pas disponible	45'000.00
15	2 pelles rétro	200'000.00	Pas disponible	200'000.00
16	1 véhicule à pont	45'000.00	110'000.00	110'000.00
17	2 véhicules à pont interchangeable VPP	170'000.00	420'000.00	420'000.00
18	1 véhicule compacteur corbeilles	90'000.00	160'000.00	160'000.00
19	1 tracteur neige/polyvalent	130'000.00	Pas disponible	130'000.00
	Total	**2'660'000.00**		**3'325'000.00**

3.3 Comparaison des coûts sur la durée de vie

L'approche financière ne peut s'arrêter seulement au coût d'achat, mais doit tenir compte des coûts d'utilisation et d'entretien tout au long de la durée d'exploitation des machines. À titre d'exemple, les motorisations électrique et thermique pour le «camion-poubelle» et la «petite balayeuse» ont été comparées de manière plus détaillée sur leurs douze années d'usage moyen. Si l'amortissement financier de ce type de machines se calcule sur dix ans, la majorité des modèles actuels ont une durée d'utilisation effective plus proche de douze ans, en raison des bons soins et de la stratégie des offices de les remplacer seulement lorsque cela s'avère nécessaire.

Il ressort de la comparaison sur douze ans présentée dans les deux tableaux ci-dessous que les coûts globaux de la «petite balayeuse» avec une motorisation électrique sont aujourd'hui en-dessous de sa variante pourvue d'un moteur à combustion (de 5,4%). La diminution de CO_2 sur la même période s'élève quant à elle à 153 tonnes, soit 6.5 fois moins d'émissions par rapport au moteur diesel.

Pour le «camion-poubelle», le surcoût sur douze ans atteint cependant encore quelque 29% par rapport à un camion à moteur classique. Toutefois, la différence en terme d'économie de CO_2 est massive, puisque la production de CO_2 serait amoindrie d'environ 322 tonnes, soit 6.7 fois moins que sa version diesel.

Petite-balayeuse	Moteur à combustion [CHF, TTC]	Moteur électrique [CHF, TTC]	Commentaires
Investissement	160'000.00	250'000.00	
Énergie sur 12 ans	92'400.00	45'600.00	
Taxe RPLP	0.00	0.00	RPLP uniquement sur le transport de marchandises
Différence d'entretien sur 12 ans	60'000.00	0.00	Services sur véhicules thermiques sans objet sur la technologie électrique
Coûts totaux sur 12 ans	**312'400.00**	**295'600.00**	
Différence sur 12 ans		**-16'800.00**	
	[tonnes]	**[tonnes]**	
Émissions CO_2-éq., 12 ans [tonnes]	181	28	
Différence CO_2-éq., 12 ans [tonnes]		**-153 (-650%)**	

Camion-poubelle complet	Moteur à combustion [CHF, TTC]	Moteur électrique [CHF, TTC]	Commentaires
Achat	450'000.00	1'000'000.00	
Énergie sur 12 ans	192'000.00	96'000.00	
Taxe RPLP	132'000.00	0.00	Pas de RPLP à ce jour sur les véhicules électriques
Différence d'entretien sur 12 ans	75'000.00	0.00	Services sur véhicules thermiques sans objet sur la technologie électrique
Coûts totaux sur 12 ans	**849'000.00**	**1'096'000.00**	
Différence sur 12 ans		**247'000.00**	
	[tonnes]	**[tonnes]**	
Émissions CO_2-éq., 12 ans [tonnes]	378	56	
Différence CO_2-éq., 12 ans [tonnes]		**-322 (-670%)**	

3.4 Bilan

Les bilans CO_2 déterminés ci-dessus s'appuient sur l'hypothèse du courant électrique acheté sur le marché suisse avec une composition de 68% d'énergies renouvelables selon des données de 2017 de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Avec la poursuite de l'augmentation prévisible de la production d'électricité locale propre, il est très probable que le prix de l'électricité baisse avec le temps, au contraire de celui des énergies fossiles.

Outre les bilans financiers et CO_2, nous devons relever que les nuisances sonores liées à une motorisation électrique sont fortement réduites, tout comme la production de particules fines et les résidus des plaquettes de freins: ces réductions ont un impact positif sur la santé humaine et l'environnement. La présence continue et dans des horaires étendus des véhicules des Offices de la voirie et des parcs et promenades dans les rues et espaces publics de notre commune est un argument supplémentaire pour le choix de modèles électriques.

De surcroit, il serait particulièrement malheureux en termes d'image que la troisième ville de Suisse romande investisse aujourd'hui dans des véhicules utilisant des combustibles fossiles, au moment où la nouvelle loi cantonale sur l'énergie entre en vigueur[8].

Au vu de l'état de la technologie, de son accessibilité, de nos objectifs de neutralité carbone et de la stratégie énergétique 2050, notre Conseil considère que l'acquisition de véhicules électriques doit se poursuivre à grande échelle. Nous sommes en effet dans une période d'évolution rapide des technologies et la motorisation électrique est aujourd'hui la plus aboutie et accessible pour ces engins.

Au fur et à mesure des acquisitions, l'analyse de la motorisation la plus pertinente à choisir restera ouverte, en particulier afin de veiller à l'évolution de l'offre en terme d'apport alternatif d'énergie (biogaz, hydrogène etc.). La prochaine demande de crédit-cadre pour le remplacement du lot suivant de véhicules et machines refera le point sur les technologies disponibles à l'horizon 2025-2026.

[8] À noter qu'après Thoune la même année, Lausanne a procédé à un premier achat de camion poubelle en 2018 (https://www.rts.ch/info/regions/vaud/9620384-un-camionpoubelle-100-electrique-circule-dans-les-rues-de-lausanne.html; et Camion-poubelle électrique en ville de Thoune - Mobilservice), avec un retour d'expérience extrêmement positif tant sur le niveau du bruit pour les habitant-es et les employé-es que sur les nuisances environnementales.

L'installation progressive des systèmes de recharge pour les nouveaux véhicules électriques n'engendrera que des adaptations mineures prévues dans le cadre des travaux ordinaires d'entretien du bâtiment. En particulier, les dispositifs nécessaires à la recharge des camions, livrés avec les véhicules concernés, ne nécessitent pas de modification de l'alimentation du bâtiment, dont l'infrastructure est adaptée.

4. Conséquences en terme de production d'électricité

La consommation annuelle d'un camion électrique est estimée à 40'000kWh/an. En rapportant ce chiffre à la production moyenne d'un panneau solaire de dernière génération, une surface de 200 m^2 serait nécessaire pour faire fonctionner un véhicule annuellement. À titre de comparaison, la surface du bâtiment de la rue du Tunnel 7 (Offices de la voirie et des parcs et promenades) qui est couvert de panneaux solaires totalise 1000m^2. Il permettrait donc produire l'électricité nécessaire à propulser plus de 5 camions.

Il apparait dès lors nécessaire et cohérent que chaque acquisition de véhicule électrique s'accompagne de l'installation d'une surface photovoltaïque suffisante à son alimentation. Les efforts importants de notre Commune en matière d'accompagnement et de subventionnement des projets solaires publics et privés permettent de projeter l'augmentation de la part de surfaces installées sur le territoire communal. En effet, le développement de la motorisation électrique fait sens d'un point de vue environnemental si l'électricité utilisée est produite localement et à partir de sources renouvelables, ce qui est généralement le cas en Suisse, puisque 68% du courant provient de la force hydraulique, du photovoltaïque et des autres types de production renouvelable[9]. Si on y ajoute la production nucléaire (15% du total), en voie d'abandon et non renouvelable, mais qui n'émet pas de CO_2 direct, on arrive à un total de 85% d'énergie produite sans émission de CO_2.

Il est aussi intéressant de rappeler ici que le Conseil général de l'ancienne commune de Neuchâtel, dans sa séance du 8 décembre 2014, a adopté l'arrêté concernant la fourniture d'énergie Areuse+ de Viteos permettant une consommation labellisée 100% renouvelable pour les bâtiments communaux et l'éclairage public. Cette qualité d'électricité est, selon les standards de calculs internationaux, entachée d'émissions de CO_2 à raison de seulement 17g CO_2/kWh (contre 391g CO_2/kWh précédemment), ceci en tenant compte de l'énergie grise occasionnée par la construction des centrales de production concernées. Les véhicules

[9] https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-74577.html

communaux seront, en toute cohérence, alimentés par du courant Areuse+, pour la partie importante de consommation qui ne pourra pas être couverte en autoconsommation à partir des capteurs situés sur le bâtiment de la voirie et des parcs et promenades à la rue des Tunnels, cette énergie étant déjà utilisée aujourd'hui.

Afin de pouvoir renoncer à la part des carburants fossiles, la production d'une quantité d'énergie renouvelable suffisante est nécessaire et constitue un réel défi: pour répondre à l'objectif de la neutralité carbone, la production d'énergies propres et locales est amenée à évoluer dans des proportions importantes dans les années à venir. Chaque opportunité peut et doit être exploitée, comme le démontre l'exemple de la gestion et production énergétique actuelle et future de la STEP de Neuchâtel, en cours de réalisation[10].

Si l'objectif consiste à viser l'autosuffisance énergétique, il s'agira aussi de diminuer notre consommation, dans le sens du programme d'une société à 2'000 watt présenté notamment dans le cadre du rapport de l'ancienne commune de Neuchâtel sur la stratégie énergétique 2035[11].

5. Aspects financiers

5.1 Procédure d'achat

La procédure d'achat de véhicules respecte les principes définis par la Loi sur les marchés publics selon les seuils des marchés. Les offres seront évaluées selon quatre familles de critères (environnementaux, techniques, prix et références) pondérés en fonction du type de véhicule ou de machine.

Une attention particulière est portée aux besoins liés aux activités et aux missions de chaque entité, à la sécurité et la santé du personnel. Les attentes du personnel en matière d'ergonomie ou de fonctionnalités sont analysées et prises en compte dans la mesure du possible.

L'ensemble des démarches est coordonné par une commission transversale aux Offices de la voirie et des parcs et promenades. Pour l'acquisition de certaines machines complexes, un mandat sera attribué à une société spécialisée afin d'assurer d'une part la bonne marche des

[10] Le potentiel de développement de la production et de la consommation des énergies renouvelables et locales sur le territoire communal sera présenté plus précisément dans le plan communal des énergies, prochainement soumis à votre Autorité.
[11] Rapport 16-020 du Conseil communal au Conseil général concernant la 7ème étape Cité de l'énergie – stratégie énergétique 2035, du 10 août 2016.

règles de marché public et d'autre part un processus de qualité permettant la sélection de la meilleure offre.

5.2 Investissements

Un montant de 4 mio de francs a été inscrit à la planification financière des investissements préparée dans le cadre de la fusion. Le crédit demandé est inférieur d'un quart en raison, d'une part, d'une analyse plus fine des besoins suite à la fusion (état du parc matériel, amortissements en cours, etc.), et, d'autre part, d'une répartition revue des coûts des véhicules et machines des Offices de la voirie et des parcs et promenades: conformément aux principes MCH2, les frais financiers de ces objets doivent être dissociés entre les crédits portés par la planification financière faisant l'objet du calcul d'autofinancement de notre Commune et ceux pris en charge par le domaine autoporteur des déchets faisant l'objet d'une planification financière indépendante alimentée principalement par la taxe sur les déchets (*cf.* Rapport 21-020).

Véhicules et machines[12]	**CHF TTC**
Camion multi-bennes	330'000.00
Véhicule à neige et arrosage, électrique	430'000.00
Déneigement/laveuse	260'000.00
Camion déneigement	350'000.00
Petits véhicules, machines et outils, thermique ou électrique si existant	1'955'000.00
Total	**3'325'000.00**

5.3 Planification des dépenses

L'achat pour le renouvèlement des véhicules sera initié dès 2021; la prévision des dépenses s'établit comme suit:

2021	2022	2023	2024	Total
700'000.00*	1'210'000.00	465'000.00	950'000.00	3'325'000.00

* 30% à la commande de certains véhicules.

[12] Uniquement les objets qui ne font pas partie du domaine autoporteur des déchets et dont les frais financiers seront portés à charge du compte de fonctionnement.

5.4 Coûts globaux annuels

Véhicules et machines	**CHF TTC**
Investissement net total arrondi	3’325'000.00
Amortissement moyen[13] de 10% arrondi	332’500.00
Intérêt moyen arrondi (0.7259%/2) arrondi	12’100.00
Charge financière annuelle moyenne arrondie:	**344’500.00**

Du point de vue strictement financier, la durée de vie des véhicules est de dix ans (durée maximale d’amortissement fixée par le Service des communes conformément à la LFinec)[14].

Comme indiqué dans les projets d’arrêtés ci-dessous, les montants seront indexés à l’indice suisse des prix à la consommation, dans le respect de la règlementation communale. Cela permet de justifier un éventuel dépassement dû à l’évolution des prix du marché.

6. Consultation

La commission financière et la commission du dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l’énergie (DDMIE) seront consultées.

7. Impacts de la proposition

7.1 Impact sur l'environnement

La procédure d'achat prend en compte les critères environnementaux, en particulier ceux liés aux émissions de CO_2, de particules fines et de bruit qui ont impact important également sur la santé publique. Le choix de motorisations électriques est privilégié selon les possibilités offertes (voir chapitre 3 pour le détail).

[13] Certains véhicules pourront connaitre un taux d’amortissement différent en fonction de leurs spécificités.

[14] Sur la base de la valeur totale du parc de l’ancienne commune de Neuchâtel, une dépense de 1,3 million de francs par an pour le renouvèlement du parc devait être prévue. Or, la majorité des véhicules actuels ont une durée d'utilisation effective supérieure à 10 ans, en raison du soin apporté aux véhicules et de la volonté des offices de les remplacer seulement lorsque cela s’avère nécessaire. La durée d’activité à 12 ans ou plus permet de relativiser l’amortissement sur 10 ans en considérant la réserve latente produite.

7.2 Impact sur les finances

À l'achat, la différence de prix entre un lot de véhicules thermiques et un lot de mêmes véhicules électriques est encore marquée: pour les véhicules et machines proposées dans le cadre du présent rapport, elle est de l'ordre de 665'000 francs (voir tableau au chapitre 3.2). Cette différence sur le prix d'achat doit toutefois être sérieusement relativisée dès lors que l'on considère les coûts calculés sur l'entier de la durée de vie de chaque véhicule (voir chapitre 3.3). Si un surcoût de 29% est certes estimé pour les camions à ordures ménagères (Rapport 21-020), à long terme, pour certaines machines, la différence est inexistante voire même positive (à l'exemple de la petite balayeuse, chapitre 3.3.). Il s'agit également de relever les économies significatives, en terme de consommation de carburant et d'entretien, rendues possibles par un parc neuf et électrique lorsque les modèles existent. Selon nos estimations, elles se chiffrent à plusieurs dizaines de milliers de francs annuels (sur 10 ans: environ 800'000.- francs), qui ne viendront pas grever le budget de fonctionnement de notre Commune.

Par ailleurs, le processus de fusion allège le parc de véhicules de 12 engins (+2 véhicules non remplacés pour le parc véhicules de l'ancienne Ville de Neuchâtel). Cette différence a un impact positif en terme financier avec une potentielle économie de surface de dépôt et des coûts d'entretien ainsi que de frais financiers moindres, soit près de 130'000 francs/an.

Le choix privilégié de la motorisation électrique plutôt que de la motorisation thermique relève d'un choix politique de notre Conseil, en toute cohérence avec les politiques climatiques et énergétiques attendues.

7.3 Impact sur le personnel communal

Les besoins des utilisateurs-trices prennent une part importante dans la procédure d'achat. L'ergonomie et la sécurité sont des éléments pris en compte dans le choix des véhicules.

8. Conclusion

L'investissement pour les 31 véhicules et engins présenté dans le cadre du présent rapport est dicté par la nécessité de renouvèlement des véhicules actuels, indispensables à la réalisation des prestations relatives à l'entretien du domaine public et de l'enlèvement des déchets.

Même si le choix d'une motorisation électrique pour le parc de véhicules des Offices de la voirie et des parcs et promenades revient aujourd'hui plus cher à l'achat, en rapportant les coûts sur la durée de vie des véhicules et en considérant leur exploitation sur douze ans, la différence est nettement moindre, voire même nulle ou positive dans certains cas. Outre l'aspect financier, il s'agit donc de considérer également l'impact environnemental et les conséquences globales des choix entrepris en regard des objectifs énergétiques et climatiques pour 2050.

La Ville de Neuchâtel a entrepris depuis de nombreuses années une démarche d'électrification de son parc de véhicules, notamment avec les voitures et les vélos à disposition du personnel communal pour les déplacements professionnels. Aujourd'hui, nous proposons à votre Autorité de saisir l'opportunité du besoin de renouvèlement d'une partie du parc des Offices de la voirie et des parcs et promenades et de faire un pas supplémentaire vers l'électrification. Les véhicules et machines spécifiques aux activités de la voirie et des parcs et promenades ont une visibilité quotidienne et omniprésente sur le territoire communal. À l'évidence, la portée de ce choix politique sera majeure.

D'autres grandes communes suisses ont fait le pas depuis une dizaine d'années. Si jusqu'ici l'incidence financière était jugée encore trop importante, aujourd'hui les coûts globaux d'usage s'approchent soit de l'équivalence, soit deviennent plus acceptables. Le choix de la motorisation électrique améliorera la qualité de l'air et diminuera de manière significative les nuisances sonores pour l'ensemble de nos concitoyen-ne-s. Ce choix s'inscrit du reste dans le cadre des objectifs politiques internationaux, nationaux et locaux en matière de lutte contre les émissions de CO_2. La veille technologique relative au développement des autres types de motorisation propre se poursuivra afin de saisir les opportunités qui ne manqueront pas de se présenter dans les prochaines années (biogaz ou hydrogène par exemple).

À futur, cette option stratégique se doit d'être accompagnée par une politique ambitieuse de favorisation de la production d'énergies renouvelables consommées localement, qui s'inscrira dans notre plan communal des énergies. C'est à ce titre, par un signal fort, que nous remplirons nos obligations envers nos concitoyen-ne-s et notre écosystème. L'abandon des énergies fossiles sur une gamme encore plus vaste de machines et engins représente aujourd'hui un signal très important, à un coût raisonnable, pour la Ville, qui se doit d'assumer son devoir d'exemplarité à l'égard de la population et des autres acteurs institutionnels et économiques.

C’est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d’adopter le projet d’arrêté lié au présent rapport.

Neuchâtel, le 28 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,	Le chancelier,
Violaine Blétry-de Montmollin	Daniel Veuve

Projet

ARRETE
CONCERNANT LE REMPLACEMENT ET L'ACQUISITION DE VEHICULES ET MACHINES POUR LES OFFICES DE LA VOIRIE ET DES PARCS ET PROMENADES

(Du …)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Un montant de 330'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat d'un camion multibennes en remplacement de l'ancien camion multibennes pour le ramassage des bennes de chantier et déneigement.

Art. 2

Un montant de 430'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat d'un véhicule électrique à neige et pour l'arrosage.

Art. 3

Un montant de 260'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat d'un véhicule de déneigement/laveuse en remplacement de deux véhicules dédiés au déneigement et lavage des rues.

Art. 4

Un montant de 350'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat d'un camion de déneigement en remplacement du véhicule de déneigement.

Art. 5

Un montant de 1'955'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat de petits véhicules, machines et outils, mixtes électriques-thermiques en lien à la réalisation des différentes missions des Offices de la voirie et des parcs et promenades.

Art. 6

L'amortissement de ces investissements, au taux moyen de 10% l'an, sera pris en charge par le Service des infrastructures et énergie (Office de la voirie, entité 115.01) ou par le Service des parcs, forêts et domaines (Office des parcs et promenades, entité 116.00).

Art. 7

L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la consommation.

Art. 8

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

9. Annexe 1 - Principaux véhicules des Offices de la voirie et des parcs et promenades

Les Offices de la voirie et des parcs et promenades utilisent les véhicules les plus adaptés possibles aux spécificités de leurs activités et à l'évolution de leurs missions. Ces engins sont sélectionnés en fonction de leur efficience, de l'ergonomie et des aspects liés à la sécurité au travail.

Une attention particulière est aussi portée aux possibilité de mutualisation, à la polyvalence et à la multifonctionnalité des machines: ainsi, à titre d'exemple, deux engins utilisés par l'Office des parcs et promenades pour arroser les massifs en été sont utilisés par la voirie pour déneiger l'hiver. Le principe consiste à amortir les investissements au maximum, en laissant le moins possible d'engins à l'arrêt.

Les 188 véhicules et machines se répartissent en types détaillés ci-après:

Voirie et Parcs & Promenades: véhicules mutualisés et polyvalents
Fiche n°4 et 8 à 19 en annexe 2.
Il s'agit de véhicules utilisés par les deux services et adaptés en fonction des activités saisonnières, par exemple les petits tracteurs convertis en engins de déneigement.

Voirie: gestion des déchets incinérables et recyclables
Fiche n°2, 5, 6 et 11 en annexe 2.
Les prestations de récolte des déchets ont considérablement évolué ces dernières années, en lien avec la nouvelle organisation dans ce domaine: la majorité des déchets ménagers est déposée aujourd'hui dans des conteneurs enterrés et des points de collecte, desservis par des véhicules dotés de moyens de levage, qui ont remplacé les anciens camions à benne.

Voirie: nettoiement et déneigement
Fiche n°3, 6, 7, 8, 9, 12, 17 et 18 en annexe 2.
Ces activités nécessitent l'utilisation de machines de balayage, de lavage, de transport de personnes, d'outils et de déchets, notamment ceux issus du balayage et de la vidange des corbeilles de ville. Dans la mesure du possible, les engins et équipements destinés à cette mission sont compatibles avec une utilisation hivernale.

Voirie: entretien, construction et génie civil
Fiche n°13 et 15 en annexe 2.
Les véhicules sont destinés au transport de personnes, d'outils et de matériaux.

Voirie: ateliers, garage et magasin (pas d'achat prévu)
Les missions du secteur nécessitent l'utilisation de véhicules pour le transport de personnes, de matériaux et d'outillages spécifiques.

Parcs et promenades: réalisation des aménagements paysagers
Fiche n°15 en annexe 2.
Les équipes font appel à des véhicules de transport de personnes et de matériaux, ainsi qu'à différentes machines et outils de chantiers.

Parcs et promenades: gestion des espaces paysagers
Fiche n°16 en annexe 2.
Les équipes responsables de la gestion des espaces paysagers, nécessitent des véhicules de transport de personnes, de fournitures et de déchets "verts", ainsi que différentes machines pour la gestion du patrimoine arboré et l'entretien, y compris pour les terrains de sports et de loisirs.

Parcs et promenades: exploitation de l'établissement horticole (pas d'achat prévu)
La production de l'ensemble des plantes par la commune pour son fleurissement requiert des véhicules adaptés pour le transport des végétaux.

10. Annexe 2 - Fiches des engins et véhicules

Fiche No 1

Camion 4x4 multi-bennes

Utilisation :

-Collecte et vidange des bennes de chantier
-Collecte et vidange des bennes de déchets de balayage
-Déneigement des routes, principalement des itinéraires des bus TN
-Dépannage des balayeuses et autres engins à l'aide de la grande remorque
-Transport de matériel avec remorque

Budget version diesel traditionnelle : CHF 330'000.-

Budget version électrique : pas disponible

Nombre de véhicules à remplacer ou acquérir: 1

Effectif total : 2

Fiche No 2

Camion grue-compacteur

Utilisation :

-Vidange des containers enterrés ordures ménagères
-Vidange des containers de carton et papier

Budget version diesel traditionnelle : CHF 450'000.-

Budget version électrique : CHF 1'000'000.-

Nombre de véhicules à remplacer ou acquérir: 3

Effectif total : 3

Fiche No 3

Véhicule de cantonier

Utilisation :

-Vidange des corbeilles
-Collecte des déchets de balayage et de taille sur le parcours attribué
-Déplacement de personnes et outillage pour travaux divers

Budget version diesel traditionnelle : CHF 50'000.-

Budget version électrique : CHF 60'000.-

Nombre de véhicules à remplacer ou acquérir : 6

Effectif total : 8

Fiche No 4

Véhicule de déneigement/arrosage

Utilisation :

-Déneigement
-Arrosage des arbres et massifs

Budget version diesel traditionnelle : de CHF 250'000.- à CHF 300'000.-

Budget version électrique : de CHF 360'000.- à CHF 430'000.-

Nombre de véhicules à remplacer ou acquérir : 1

Effectif total : 2

Fiche No 5

Compacteur de bennes

Utilisation :

-Compaction des déchets recyclables dans les bennes de la Déchetterie des Plaines Roches
-Réduction massive du nombre de transports

Budget version diesel traditionnelle : CHF 160'000.-

Budget version électrique ou acquérir : prochainement disponible CHF 200'000.-

Nombre de véhicules à remplacer : 1

Effectif total : 1

Fiche No 6

Véhicule combiné déneigement/lavage

Utilisation :

-Déneigement
-Lavage haute pression

Budget version diesel traditionnelle : CHF 260'000.-

Budget version électrique : pour le moment non-disponible

Nombre de véhicules à remplacer : 1

Effectif total : 1

Fiche No 7

Véhicule déneigement / polyvalent

Utilisation :

-Déneigement
-Travaux divers et transport de matériel

Budget version diesel traditionnelle : CHF 60'000.-

Budget version électrique : pour le moment non-disponible

Nombre de véhicules à remplacer ou acquérir : 2

Effectif total : 6

Fiche No 8

Petit tracteur déneigement

Utilisation :

-Déneigement des trottoirs

Budget version diesel traditionnelle : CHF 40'000.-

Budget version électrique : pour le moment non-disponible

Nombre de véhicules à remplacer ou acquérir : 3

Effectif total : 18

Fiche No 9

Camion déneigement Chaumont

Utilisation :

-Déneigement zone Chaumont

Budget version diesel traditionnelle : CHF 350'000.-

Budget version électrique : non-disponible

Nombre de véhicules à remplacer : 1

Effectif total : 1

Fiche No 10

Camion ramassage déchets verts

Utilisation :

-Tournées de ramassage des déchets compostables

Budget version diesel traditionnelle : CHF 330'000.-

Budget version électrique : CHF 750'000.-

Nombre de véhicules à remplacer ou acquérir : 1

Effectif total : 3

Fiche No 11

Camion à crochet

Utilisation :

-Transports des bennes de la déchetterie

Budget version diesel traditionnelle : CHF 300'000.-

Budget version électrique : CHF 700'000.-

Nombre de véhicules à remplacer ou acquérir : 1

Effectif total : 1

Fiche No 12

Petite balayeuse

Utilisation :

-Balayage des rues et trottoirs

Budget version diesel traditionnelle : CHF 160'000.-

Budget version électrique : CHF 250'000.-

Nombre de véhicules à remplacer ou acquérir : 1

Effectif total : 3

Fiche No 13

Compresseur de chantier

Utilisation :

- Approvisionnement en air pour les chantiers

Budget version diesel traditionnelle : CHF 40'000.-

Budget version électrique : pas existant

Nombre de véhicules à remplacer ou acquérir : 1

Effectif total : 2

Fiche No 14

Déherbeuse thermique

Utilisation :

- Désherbage des bords de routes sans produits de synthèse

Budget version diesel traditionnelle : CHF 40'000.-

Budget version électrique : pas existant

Nombre de véhicules à remplacer ou acquérir : 1

Effectif total : 1

Fiche No 15

Pelle rétro de 1.5 à 9T

Utilisation :

- Creusage des fouilles sur les chantiers voirie ou P&P

Budget version diesel traditionnelle : de CHF 30'000.- à CHF 150'000.-

Budget version électrique : pas encore existant

Nombre de véhicules à remplacer ou acquérir : 2

Effectif total : 5

Fiche No 16

Camionette pont basculant

Utilisation :

-Véhicule pour divers travaux et transport de matériel ou déchets

Budget version diesel traditionnelle : CHF 45'000.-

Budget version électrique : CHF 110'000.-

Nombre de véhicules à remplacer ou acquérir : 1

Effectif total : 4

Fiche No 17

Camionnette à pont interchangeable

Utilisation :

- Véhicule pour transport de personnes et déchets

Budget version diesel traditionnelle : CHF 85'000.-

Budget version électrique : CHF 210'000.-

Nombre de véhicules à remplacer : 2

Effectif total : 6

Fiche No 18

Camionnette à compacteur

Utilisation :

-Vidange des containers et des corbeilles à déchets

Budget version diesel traditionnelle : CHF 90'000.-

Budget version électrique : CHF 160'000.-

Nombre de véhicules à remplacer ou acquérir : 1

Effectif total : 3

Fiche No 19

Tracteur polyvalent

Utilisation :

-Déneigement des routes
-Travaux d'entretien surfaces vertes

Budget version diesel traditionnelle : CHF 130'000.-

Budget version électrique : pas disponible

Nombre de véhicules à remplacer ou acquérir: 1

Effectif total : 1

21-020

Rapport du Conseil communal concernant l'achat de camions et l'installation de conteneurs enterrés sur le nouveau territoire communal

21-021

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit cadre 2021-2025 pour le renouvellement des véhicules et machines de la Voirie et des Parcs et promenades

Traitement conjoint des deux rapports au niveau de la discussion générale.

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, rappelle :

- Nous sommes en présence d'un amendement du groupe PLR concernant le projet d'arrêté II du rapport n° 21-020, lequel est disponible sur le portail ECHO et sur vos pupitres.

Mme Johanna Lott Fischer, rapporteure de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière a discuté des rapports n° 21-020 et n° 21-021 dans sa séance du 24 août 2021.

Comme proposé par la présidente, je vais résumer les discussions concernant les deux rapports car ils sont liés, même si les mécanismes de financement diffèrent : l'achat des camions-poubelles et l'installation de conteneurs enterrés concernent le domaine autoporteur, tandis que les

coûts de renouvellement de véhicules et machines à la Voirie et aux Parcs et promenades seront portés au compte de fonctionnement de la commune.

Après la présentation des missions de l'Office de la voirie, les commissaires ont obtenu les réponses à leurs questions concernant bien évidemment les coûts élevés des camions-poubelles électriques, mais aussi la logistique de la récolte des déchets, les défis d'entretien des nouveaux véhicules électriques et les sources d'alimentation alternatives, comme l'hydrogène ou le biogaz.

La commission a préavisé favorablement – par 14 voix contre 0 et 0 abstention – l'arrêté concernant l'implantation de nouveaux conteneurs enterrés et points de collecte des déchets sur le territoire de la commune, l'arrêté concernant le remplacement et l'acquisition de véhicules et machines pour les Offices de la voirie et des parcs et promenades, ainsi que le classement de la motion du 4 mai 2017 du Conseil général de l'ancienne commune de Peseux.

Par contre, l'arrêté concernant le remplacement et l'acquisition de véhicules et machines destinés à la collecte des déchets est préavisé par 13 voix contre 0 et 1 abstention, avec la remarque que l'abstention porte uniquement sur l'art. 2.

Mme Patricia Sörensen, rapporteure de la Commission du développement durable, de la mobilité et des infrastructures, déclare :

- La Commission du développement durable, de la mobilité et des infrastructures a étudié avec attention ces deux rapports présentés conjointement. La séance a été émaillée de nombreuses questions, lesquelles ont été suivies de nombreuses réponses, avec plus ou moins de satisfaction.

Ces rapports ont été établis selon une logique d'optimisation financière et environnementale.

Le projet d'implantation de conteneurs enterrés et points de collecte relève du domaine autoporteur des déchets : c'est la taxe qui couvrira les coûts, les montants ne rentrant donc pas dans le calcul du frein à l'endettement. Il est inscrit dans la planification des dépenses d'investissements du budget 2021.

L'étude pour les emplacements des futurs conteneurs a déjà été réalisée par Peseux pour son territoire. Des accords avec les propriétaires sont – ou seront – établis pour les territoires privés, à l'image de ce qui se fait pour le sous-sol ou l'éclairage public, par exemple.

Le projet faisant l'objet du deuxième rapport émarge du budget de fonctionnement de la commune.

Le premier semestre après la fusion a permis de faire une bonne évaluation du matériel réuni des quatre anciennes communes. Il y a maintenant une vision d'ensemble, qui permet à la fois synergie et efficience.

Dans le cas des deux rapports, la préférence est portée sur l'électrique lorsque le modèle existe. La nouvelle loi cantonale sur l'énergie contraint les entités publiques à une conduite irréprochable et la Commune de Neuchâtel aspire à être un modèle pour les communes avoisinantes. Il a donc été décidé de privilégier l'électrique (photovoltaïque, électrolyse), en attendant *et* tout en surveillant les nouveaux développements d'énergie propre (biogaz, hydrogène, etc.).

Les véhicules neufs présentent un bilan énergétique positif et sont conformes aux normes européennes. Il est prévu d'accompagner l'achat de chaque véhicule électrique d'une surface photovoltaïque suffisant à son alimentation.

Les services concernés veillent en permanence à la polyvalence et à la mutualisation des machines. Le parc des véhicules est calculé en fonction des besoins. A Neuchâtel, il est à flux tendu, il n'y a donc pas de véhicule dormant. On fait preuve d'efficience en multipliant les utilisations.

La pose de conteneurs enterrés induira la diminution de 60 % des passages par rapport au système du porte à porte. Chaque fois que cela est possible, la commune saisira l'opportunité de profiter d'autres travaux pour installer ces conteneurs. Il y aura 70 conteneurs enterrés à Peseux, contre 60 à Corcelles-Cormondrèche. La surface bâtie est plus compacte à Peseux, les distances sont plus longues à Corcelles-Cormondrèche.

L'achat de conteneurs et de camions pour le ramassage des déchets impactera le montant de la taxe, qui sera relevée de CHF 3.- à CHF 4.- par année et par ménage. CHF 80'000.- d'économies seront réalisées par rapport à l'externalisation.

Le surcoût représenté par le choix de camions électriques – environ 29 % – est contrebalancé par la diminution du bruit et les 320 tonnes de CO_2 qui ne seront pas rejetées dans l'atmosphère chaque année.

Les sacs poubelles à destination des conteneurs seront limités à un volume de 35 litres. En cas de problème pour les habitants souhaitant occasionnellement jeter des sacs plus volumineux, un coup de fil à la Voirie les renseignera sur l'endroit adéquat.

Certains véhicules peuvent être achetés d'occasion si l'opportunité se présente, et cela a déjà été le cas. La Ville est attentive à cela, mais il faut bien faire la part des choses et peser le pour et le contre par rapport au prix d'achat et au prix de l'entretien de machines plus anciennes. Il peut

parfois y avoir appels d'offre. Il n'y a pas de collaboration avec le garage de l'Etat, parce que les besoins et les missions sont différents.

Dans les calculs comparatifs, l'option la plus pessimiste a été prise en compte – bruit, odeurs, gaz d'échappement, chaleur, sécurité – et sont prépondérants.

Une majorité de membres de la commission apprécie l'option politique prise par la commune qui va, autant que faire se peut, dans le sens d'une gestion écologique et respectueuse de l'environnement.

Quelques membres sont peu satisfaits des estimations du coût futur de l'électricité et trouvent exagéré l'achat de camions-poubelles électriques.

La majorité de la commission a pensé que les bénéfices écologiques – diminution des rejets de CO_2, véhicules silencieux, notamment – l'emportent sur le prix plus élevé des véhicules électriques par rapport aux appareils à moteur thermique.

Au vote, les projets ont été acceptés à l'unanimité, sauf le projet II, lequel a été accepté par 11 voix contre 1 et 3 abstentions.

M. Camille Gonseth, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR salue la volonté d'uniformiser la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire communal. Nous ne pouvons que nous réjouir de la mise en place d'une collecte moderne et efficiente des déchets ménagers et recyclables, qui met à profit les synergies rendues possibles par la fusion et assure un cadre protégeant la santé des employés de la Voirie.

Afin d'uniformiser la gestion des déchets, différents investissements doivent être réalisés. Dans ce cadre, le groupe PLR soutiendra le crédit demandé selon le projet I du rapport n° 21-020 pour l'implantation de nouveaux conteneurs enterrés et de nouveaux points de collecte des déchets sur le territoire communal. Il est aussi nécessaire d'internaliser certaines prestations liées en particulier au ramassage des déchets dans les anciennes communes. Cela implique d'acheter de nouveaux véhicules pour la voirie et de remplacer ceux qui ont fait leur temps. Nous le comprenons parfaitement.

Toutefois, la volonté du Conseil communal de systématiquement passer – lorsque l'option existe – à des véhicules électriques nous paraît plus discutable. Comme aura l'occasion de le souligner le rapporteur du groupe PLR pour le rapport suivant, nous ne remettons pas en cause la nécessité de lutter contre les changements climatiques, ni le rôle exemplaire que doit jouer la commune dans cette lutte, bien au contraire. Mais nous nous préoccupons de l'efficience des investissements consentis pour atteindre les objectifs environnementaux ambitieux de notre commune.

Pour cette raison, nous aurions souhaité une analyse au cas par cas. Celle-ci aurait pu aboutir, le cas échéant, à la décision de renoncer temporairement à l'achat d'un véhicule électrique, lorsque les coûts supplémentaires d'un tel véhicule par rapport aux véhicules thermiques sont disproportionnés. L'exemple du camion-poubelle est, à ce titre, emblématique, puisque le coût d'achat passe du simple au double avec l'option électrique, engendrant un surcoût de CHF 550'000.- par camion.

Même en prenant en compte une baisse probable des coûts d'exploitation, l'investissement équivaut à un prix d'abattement de la tonne de CO_2 d'environ CHF 750.-. Cela nous semble énorme en comparaison du prix de la tonne de CO_2 sur le marché européen, qui était, début juin, d'environ 50 euros.

Nous rappelons que le calcul du coût rapporté aux émissions évitées est une donnée essentielle pour l'élaboration d'une stratégie climatique efficace. Pour donner un exemple purement théorique, mais qui illustre notre propos, la réduction des émissions de CO_2 – et donc l'impact positif sur le climat – pourrait être dix fois plus importante si ces mêmes ressources étaient allouées à des projets avec un prix d'abattement de CHF 75.- la tonne, soit quand même un prix 50 % supérieur au prix actuel du marché européen.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement à l'art. 2 du projet II, qui propose de renoncer à l'achat des camions-poubelles électriques, étant entendu que l'achat de camions neufs, même thermiques, constitue déjà une amélioration par rapport à la situation actuelle et garantit le respect des normes légales. En revanche, le groupe PLR soutiendra sans restriction les autres demandes de crédit du projet II.

Mme Alice Dudle, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Le groupe VertsPopSol a pris connaissance avec intérêt des rapports n^{os} 21-020 et 21-021 concernant l'achat de véhicules, de machines et de conteneurs pour la Voirie.

Au sujet des conteneurs tout d'abord, notre groupe se réjouit que le système des conteneurs enterrés soit étendu à l'ensemble du territoire communal. Toutefois, sachant que la Ville a maintenant plus de 10 ans d'expérience avec ce système, nous aimerions en savoir plus sur l'état et l'usure des conteneurs existants et des fosses en béton dans lesquelles ils sont enterrés.

De plus, nous avons observé que plus de trente conteneurs étaient entreposés dans la forêt près de Tête Plumée, en tout cas jusqu'au printemps 2020. Le rapport ne mentionnant que vingt conteneurs de réserve, nous aimerions savoir si le surplus a été utilisé entretemps, à Peseux ou ailleurs ?

Nous aimerions également savoir pourquoi ces conteneurs étaient entreposés en forêt, ce qui semble être en désaccord avec la loi forestière, laquelle ne permet pas d'y entreposer d'autres matériaux que le bois coupé sur place. Si ces conteneurs se trouvent toujours en forêt, d'autres lieux de dépôt sont-ils envisageables ?

En ce qui concerne les véhicules et machines de la Voirie, nous nous réjouissons que des synergies aient pu être trouvées entre les appareils disponibles dans les anciennes communes et comprenons la nécessité de renouveler une partie du parc. Nous aimerions néanmoins avoir plus d'informations au sujet des véhicules à remplacer, telles que leur kilométrage, le nombre d'heures de travail réalisées, ainsi que sur le bénéfice estimé de la revente de ces véhicules.

Nous soutenons évidemment le choix du Conseil communal de préférer des véhicules électriques pour tous les modèles où cela est possible. En effet, nous entamons une décennie décisive pour la lutte contre le réchauffement climatique, et l'abandon des énergies fossiles et la transition vers des énergies renouvelables n'est ainsi pas seulement un luxe, mais bel et bien une nécessité et même une urgence. Il est donc crucial que la Ville soit exemplaire et ambitieuse dans la réduction de ses émissions de CO_2. Pour réaliser cet objectif, la mobilité électrique est à ce jour la meilleure option, mais il s'agira d'observer l'évolution des autres énergies non fossiles – telles que l'hydrogène – ces prochaines années. D'autre part, les véhicules électriques présentent les avantages majeurs d'émettre moins de particules fines, nocives pour notre santé, mais aussi d'être bien moins bruyants.

Concernant plus particulièrement les camions-poubelles électriques, visés par l'amendement PLR, il faut noter que, bien que la différence de prix initiale soit de CHF 500'000.- par véhicule, la forte diminution des coûts d'entretien et d'énergie pour les véhicules électriques permet de réduire la différence de prix de moitié, cela en évitant l'émission de près de 1'000 tonnes de CO_2 sur 12 ans pour les trois véhicules.

Pour finir, rappelons que le prix du pétrole est très incertain et dépendra des ressources disponibles, qui continueront à baisser, alors que l'électricité peut être produite sur place, par la Ville, avec des coûts beaucoup mieux contrôlés.

En conclusion, notre groupe salue les efforts visant à harmoniser les services de voirie sur l'ensemble de la nouvelle commune et la volonté de ne plus sous-traiter ces services. Cependant, nous sommes d'avis que la Ville pourrait être plus active dans la réduction du volume de déchets ménagers, puisque celui-ci n'a plus présenté d'amélioration significative depuis l'introduction de la taxe au sac en 2012, bien que cet objectif soit mentionné dans la loi sur les déchets. La communication sur le tri des

déchets pourrait notamment être intensifiée, pourquoi pas en profitant de la surface des nouveaux camions de la voirie.

Notre groupe acceptera donc les deux rapports à l'unanimité et refusera l'amendement PLR.

Mme Claire Hunkeler, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste a creusé le rapport sur l'installation de conteneurs enterrés et l'acquisition de camions-poubelles. Qui l'eût cru : on peut parler en politique de sujets tels que celui-ci et débattre longuement et avec un réel intérêt.

Concernant la première partie du rapport, cassons de suite le suspens : notre groupe soutient à l'unanimité le crédit pour installer des conteneurs sur l'ensemble de la commune et les rendre compatibles avec le système de crochet qui équipe la plupart des conteneurs déjà installés. Donc, soutien unanime pour l'arrêté I.

Ce soutien est accordé par souci d'harmoniser un système qui a fait ses preuves dans deux des anciennes communes et dont je cite brièvement quelques-uns des avantages – brièvement, car ce n'est pas parce que c'est intéressant que l'on doit tenir le crachoir trop longtemps : efficacité, gain de temps et de carburant pour la collecte, ne plus trouver de sacs éventrés sur la voie publique, éviter le porte-à-porte, avoir des jauges pour adapter les passages des camions quand c'est nécessaire, c'est pratique et accessible 24h/24.

Nous avons tout de même une question pour le Conseil communal : qu'en est-il de la disparition du système de carte à puce pour les conteneurs de l'ancienne ville de Neuchâtel, qui a coûté près de CHF 300'000.- par an, semble-t-il ? Etait-ce une dépense opportune à ce moment-là ? Combien ce système de carte à puce a-t-il coûté à la Ville sur l'ensemble des années d'utilisation ?

La deuxième partie du rapport concerne l'achat de camions-poubelles électriques. Nous saluons le temps qu'ont pris le Conseil communal et les services concernés avant de présenter cette demande de crédit, et ce n'est nullement ironique. En effet, aucun achat n'a été effectué ces dernières années, afin d'attendre la mise en place de la fusion, d'avoir une vision d'ensemble et de répertorier sérieusement le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la nouvelle commune. Néanmoins, nous ne comprenons pas pourquoi les fiches techniques de ces camions figurent dans le rapport suivant et non dans celui-ci. Cela donne une réelle impression de flou.

La collecte des poubelles pour trois des anciens territoires était confiée en mandat externe. Le groupe socialiste apprécie l'internalisation de ces

prestations, solution qui, non seulement représente une économie de plusieurs dizaines de milliers de francs par année, mais qui garantit aussi au personnel des conditions de travail correctes.

Bon, mais pour quels camions opter ? Des camions électriques ou des camions thermiques ? Avec des camions électriques, nous avons des gains avérés en termes de diminution de bruit, de pollution sonore, tant pour les habitants que pour les collaborateurs qui conduisent ces engins.

Pensons aussi au gain d'image et au devoir d'exemplarité : nous sommes quand même la plus grande commune du canton. On parle aussi partout d'urgence climatique… Allez, soyons courageux ! Ces camions-poubelles électriques sont certes très – trop – coûteux, mais retenons encore que leur entretien est moins cher que celui des camions thermiques et que le prix de l'essence va augmenter ces prochaines années. Le choix de l'électricité ne convainc néanmoins pas l'entier du groupe socialiste.

Nous avons appris que 26 tonnes de matériel déposées à Plaines-Roches étaient recueillies par des entreprises sociales, ce qui est positif pour les personnes souhaitant acquérir du matériel à petit prix et évite le gaspillage.

Dans cette optique de recyclage, le groupe socialiste apprécierait que les services de la Ville encouragent, chaque fois que cela est possible, les associations ou les privés qui organisent des éco-débarras – en leur facilitant au maximum les démarches nécessaires à la tenue de telles manifestations – et continuent de développer un système qui favorise la reprise des objets dans les déchetteries.

En résumé, le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité l'arrêté I et, dans une moindre unanimité, l'arrêté II.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy complète la position du groupe socialiste :

- Je poursuis avec un commentaire qui complète ce qui vient d'être dit et qui se réfère plus spécifiquement au rapport n° 21-021 concernant les machines et les engins pour la Voirie et les Parcs et promenades.

Nous l'avons vu, il s'agit ici de renouveler partiellement le parc de véhicules et les engins : ce sont 31 engins, sur un total de 174, que nous voudrions acquérir en version électrique, pour un coût global qui n'est pas loin des 3,5 millions de francs, ce qui est important. Concrètement, cela a été dit, les coûts d'achat pour des engins à motorisation électrique sont, en moyenne – pour les gros véhicules en tout cas – au moins deux fois plus élevés qu'en version thermique.

De façon assez cohérente, le rapport argumente un nécessaire devoir d'exemplarité de notre collectivité, en invoquant l'entrée en vigueur de la

nouvelle loi cantonale sur l'énergie de mai 2021, couplé, bien sûr, à notre volonté de réduire drastiquement notre empreinte CO_2 et, plus généralement, de diminuer l'impact sur la santé humaine, y compris au niveau sonore.

D'autres éléments comparatifs étoffent le rapport, notamment en matière de durée de vie d'une version thermique par rapport à une version électrique, tout comme les frais d'entretien et de maintenance. Malgré ces éléments incontestablement positifs, nous estimons qu'il manque à ce rapport des informations fondamentales pour nous permettre une appréciation plus réaliste de la situation.

Tout d'abord, les 25 engins remplacés sont de nature très diverse : on a des véhicules à pont, des balayeuses, des véhicules de déneigement, d'arrosage, etc. Nous aurions aimé disposer, pour ces 25 véhicules, de données sur l'année de leur achat, leur durée de vie et leur valeur estimée de revente. Ces données existent – comme indiqué en page 4 du rapport n° 21-021 – et auraient pu nous être présentées brièvement et avantageusement.

Ensuite, il est légitime de se demander s'il est adéquat, maintenant, de miser sur le tout-électrique, sachant que des alternatives existent ou sont en développement et pourraient tout aussi bien faire l'affaire. Nous pensons à l'hydrogène, par exemple. En particulier parce que, précisément à l'heure actuelle, on ne sait pas comment produire toute cette électricité supplémentaire. Et des considérations pourtant fondamentales – comme, par exemple, le coût de l'énergie grise, c'est-à-dire celle qui est nécessaire à la fabrication des batteries électriques, de même qu'à leur élimination – sont complètement occultées dans ce rapport.

Affirmer, comme cela est dit en page 2, que, je cite, « A présent, la technologie électrique est suffisamment au point pour nous permettre d'avancer dans la direction d'une commune à « zéro émission » de CO_2 », nous semble très prématuré, pour ne pas dire fallacieux.

D'autres considérations entrent en ligne de compte. Il s'agit tout d'abord du taux d'amortissement retenu dans les calculs qui nous sont présentés dans le rapport et sur lesquels repose une partie de l'argumentation. Par exemple, en page 8, on parle d'un amortissement habituel calculé sur 10 ans pour ce type de véhicules – comme les camions-poubelles et les balayeuses – mais le rapport retient 12 ans, plus proche de la durée d'utilisation effective, nous dit-on.

D'où sortent ces chiffres ? Si l'on se réfère à la LFinEC pour ce type d'engins, répertoriés dans la catégorie « véhicules spéciaux », on considère un amortissement sur 15 ans, à 6,5 %. Pour les autres

véhicules à usage courant, c'est 5 ans. Les Molok, quant à eux, ont un amortissement sur 10 ans. Nous attendons des explications.

Finalement, nous aurions aimé avoir un bref retour sur le bilan fait par des communes de taille comparable, engagées sur une voie similaire de l'électrification d'une partie de leur flotte, notamment des camions-poubelles. On pense, par exemple, à la Commune de Thoune, qui a déjà 3 ans de recul à ce niveau.

Bref, les points positifs de ce rapport sont évidents, mais les remarques, les réserves et les questionnements, qui n'ont pas encore reçu de réponses à ce jour, font que notre groupe sera partagé sur ce rapport.

M. Alain Rapin intervient en tant que porte-parole du groupe PLR pour le rapport n° 21-021 :

- Je vais essayer de ne pas être trop redondant par rapport à mes préopinant-e-s. J'ai la charge de rapporter les réflexions du groupe pour la deuxième partie, soit le rapport n° 21-021, rapport qui prévoit le remplacement d'une partie du parc de véhicules – 31 objets sur 188, passant ainsi à 174 unités – un investissement important.

Cet investissement permet, dans le temps, des économies sur les frais d'entretien, la diminution du nombre de véhicules, l'optimisation du parc de machines des anciennes communes fusionnées, mais aussi une amélioration de la sécurité au travail, une certaine fierté et un environnement de travail motivant pour nos employés et une rationalisation de certains services.

Un des points importants de ce rapport présenté par le Conseil communal est la volonté affichée de diminution de la consommation énergétique de la mobilité des engins communaux, avec l'achat de véhicules électriques où cela est possible car, pour certains, ce n'est pas le cas.

Un geste politique fort, un engagement pour les générations futures, un devoir d'exemplarité. Un geste politique fort pour une commune qui se veut être un modèle pour les autres communes du Littoral, du canton, voire même au niveau national, étant une des grandes communes de Suisse romande.

Notre Ville est porteuse du label « Cité de l'énergie » aux niveaux suisse et européen. Cet engagement pour les générations futures, qui a pour but de limiter le réchauffement climatique, se traduit par des mesures et des moyens. Les principales sources sur lesquelles nous pouvons avoir une influence sont le trafic motorisé utilisant des motorisations thermiques, et les bâtiments avec une enveloppe thermique défaillante et une installation de chauffage utilisant l'énergie fossile. Pour le second volet, le Conseil

communal viendra certainement avec des projets pour les bâtiments de notre patrimoine administratif et financier.

Last but not least, nous encourageons le Conseil communal et ses services à maintenir une veille active sur la technologie et à y associer la Commission de développement technologique, permettant, dans le futur, d'acheter des véhicules de nouvelle génération : hydrogène, biogaz ou autre sources qui permettront d'assurer la transition énergétique.

En conclusion, le groupe PLR soutiendra la politique de notre Exécutif en votant l'acceptation de ce rapport.

Mme Sarah Pearson Perret, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Nous remercions le Conseil communal pour ces deux rapports – qui, à notre avis, sont très exhaustifs – concernant l'achat de camions et l'installation de conteneurs enterrés sur le territoire communal. Le groupe vert'libéral soutient la volonté d'harmoniser les conteneurs et le mode de récolte des déchets sur le nouveau territoire communal.

Evidemment, il soutient également la volonté du Conseil communal d'investir dans des camions-poubelles électriques. Certes, les camions diesel coûtent moins cher à l'achat que les camions électriques, mais le calcul ne prend pas en compte le bénéfice du passage à des camions électriques : diminution des émissions de CO_2 – et donc de l'empreinte écologique du ramassage d'ordures – une meilleure qualité de l'air parce que moins de particules fines émises et une meilleure qualité de vie, car moins de bruit lors du ramassage.

Par ailleurs, la compensation des émissions de CO_2 à l'étranger – comme le suggère le PLR – n'est pas une solution pour notre groupe, étant donné que la commune doit diminuer *son* empreinte écologique, et reporter le problème à l'étranger n'est pas une solution, ni à moyen terme, ni à long terme.

Pour toutes ces raisons, le groupe vert'libéral va voter à l'unanimité en faveur de l'arrêté et refusera l'amendement PLR concernant l'art. 2. On m'a suggéré aussi de dire qu'il faudrait que l'on classe la motion de l'ancien Conseil général de Peseux. Aussi, nous soutenons ce classement.

En ce qui concerne la demande d'un crédit cadre pour le renouvellement des véhicules et machines de la Voirie et des Parcs et promenades, le groupe va le soutenir, évidemment à l'unanimité également.

Par sa proposition, le Conseil communal montre sa volonté de s'engager fermement pour le tournant énergétique et de miser pleinement sur un parc de véhicules dont l'impact en termes de CO_2, particules fines et bruit, est, de nouveau, massivement réduit.

Certes, ce tournant entraîne un surcoût au moment de l'achat, mais, là aussi, le rapport met ce surcoût en perspective et relève les économies significatives en termes de consommation de carburant et d'entretien dans les moyen et long termes.

Ce crédit cadre figurant dans le plan d'investissements de la commune et étant un premier pas concret pour réduire l'empreinte carbone de la commune, le groupe ne peut que saluer cette proposition.

M. Camille Gonseth intervient :

- Je voulais juste réagir par rapport à ce qui a été dit par la porte-parole du groupe vert'libéral. Au niveau du PLR, nous ne souhaitons pas avoir des compensations d'émissions de CO_2 à l'étranger ou ailleurs. En revanche, notre point de vue était de dire que nous avons une politique environnementale excessivement ambitieuse, qui va nécessiter beaucoup d'investissements. Aussi, dans cette optique, il nous paraît raisonnable de regarder quand même quelle est l'efficience des projets que l'on nous soumet, pour justement nous permettre d'atteindre ces objectifs. Mais nous n'avons jamais émis le souhait de compenser ces émissions ailleurs que sur le territoire communal. Ceci juste pour préciser cet élément.

Etant donné que chaque groupe a déjà pu s'exprimer concernant ces objets, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, propose de laisser la parole au responsable du dicastère concerné et de reprendre par la suite le tour de parole.

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- Je constate avec plaisir que ce sujet déchaîne manifestement l'enthousiasme, à tel point que l'on commence le débat directement avant la fin des prises de position des groupes.

Ce n'est effectivement pas un sujet trivial que nous traitons aujourd'hui. Même si la gestion des déchets, la gestion de la Voirie et des Parcs et promenades, peut paraître une chose extrêmement technique, je crois que c'est précisément par une action qui commence par les endroits où les communes ont des bras de levier que l'on peut réellement se montrer sérieux dans les engagements que l'on prend.

Aujourd'hui, la décision que vous allez prendre tout à l'heure – je l'espère – fera date, parce qu'elle marquera un signal très important dans la volonté des autorités de la Ville de Neuchâtel – tant législatives qu'exécutives – de prendre au sérieux leur devoir d'exemplarité dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

La capitale cantonale – troisième ville romande, onzième ville de Suisse – assume ses responsabilités. Elle va dans la direction des engagements qui ont été pris aux niveaux communal, cantonal, national et international, en renouvelant un parc motorisé omniprésent, très visible au quotidien dans nos rues. Elle améliore la qualité de vie de nos concitoyens en diminuant sensiblement les nuisances sonores et les émissions de particules polluantes. Elle améliore aussi la sécurité et les conditions de travail du personnel de la Voirie et des Parcs et promenades. Mais elle le fait de manière parfaitement supportable d'un point de vue financier.

Pour la plupart des véhicules – cela a été relevé plusieurs fois – sur la durée de vie, il n'y a pratiquement pas de surcoût, et cela revient même parfois moins cher d'acheter des véhicules électriques de petite dimension qu'une motorisation fossile.

Une seule exception notable à cela, qui a également été relevée par l'ensemble des groupes : ce sont les camions à ordures ménagères, les plus lourds, les plus bruyants, aussi, les plus polluants. Au net, toutefois, le surcoût sera de CHF 4.- par année par ménage, CHF 4.- qui sont déjà compris dans le calcul de la taxe actuelle, puisque l'achat de ces véhicules – de même que celui des conteneurs enterrés, pour l'ensemble de la commune – avait déjà été intégré dans le calcul de cette taxe.

Enfin, ce renouvellement de matériel roulant de la Voirie et des Parcs et promenades, couplé à l'introduction d'un système unifié de récolte des déchets sur le nouveau territoire communal, permet d'internaliser le service et de réaliser des économies d'échelle importantes, tout en améliorant sensiblement le service fourni à la population.

Plusieurs points de collecte ont déjà été mis à niveau à Peseux et Valangin, notamment. D'ailleurs, les mesures proposées répondent entièrement aux souhaits qui avaient été émis par voie de motion par le Conseil général de l'ancienne commune de Peseux.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous remercie vivement du soutien que les groupes ont apporté, dans leur écrasante majorité, aux projets d'arrêtés qui vous sont soumis.

J'en viens maintenant aux quelques questions qui ont été posées, en exprimant peut-être d'abord un souhait. Dans le cadre de deux discussions de commissions, nous avons eu l'occasion de présenter ces rapports et de répondre déjà à plusieurs dizaines de questions, et d'autres questions ont été transmises à la suite des discussions de préparation des groupes. Toutefois, aujourd'hui, il y a un certain nombre de questions auxquelles je ne pourrai pas vous répondre, parce qu'elles ont été formulées pour la première fois ce soir. En revanche, je m'engage volontiers à y répondre dans la mesure des possibilités, si les personnes

qui les ont formulées m'approchent, ceci afin que l'on puisse donner ensuite quelques réponses de manière peut-être plus détaillée.

C'est le cas, notamment, de la question concernant l'usure des conteneurs enterrés. A ma connaissance, ceux-ci sont entretenus de manière régulière. Ils sont nettoyés de manière très régulière et, selon moi, leur état d'entretien est bon. Toutefois, je ne peux pas vous donner une information très précise sur l'état de l'ensemble des conteneurs.

Je dois vous dire que j'apprends maintenant qu'ils sont stockés en forêt. Je l'ignorais. Par contre, qu'il n'y ait pas la quantité indiquée dans le rapport correspond effectivement au fait qu'un certain nombre d'entre eux ont déjà été installés, notamment sur les territoires de Valangin et de Peseux, précisément en utilisant les réserves. Il restait une vingtaine de conteneurs, lesquels sont donc en déduction de ce que l'on doit acheter maintenant.

En réponse à la question posée par le groupe VertsPopSol concernant la diminution des déchets : oui, c'est effectivement un objectif. Des campagnes de sensibilisation sont régulièrement entreprises. Les éco-débarras ont été mentionnés, la commune les soutient déjà. Elle continuera bien sûr de le faire, de les promouvoir aussi à travers ses organes de presse et les petites brochures de sensibilisation que tout le monde reçoit en début d'année à la maison. Une collaboration avec l'entreprise Vadec est aussi en cours et continuera pour, précisément, essayer d'agir le plus possible en amont de la production des déchets. Effectivement, nous savons que c'est toujours en agissant *avant* que nous obtenons les meilleurs effets. Un déchet que l'on ne produit pas est évidemment le moins coûteux pour l'environnement, comme pour le porte-monnaie.

Concernant l'état des véhicules, la question est venue de deux groupes souhaitant savoir si les véhicules actuels sont vraiment en fin de course et combien ils comptent d'heures de travail. Je ne peux malheureusement pas vous donner le détail pour les plusieurs dizaines de véhicules dont nous parlons. Par contre, ce que je peux vous dire, concernant les vieux camions, par exemple, c'est qu'ils sont – comme tous les anciens véhicules du parc – repris par le vendeur, à l'exception d'un camion qui sera conservé au sein du garage de la Voirie et utilisé pour remplacer les pièces usées sur les autres camions que nous utilisons encore.

Ils sont utilisés intensivement depuis 2008. Aussi, même si nous devions compter une durée d'amortissement de 15 ans, nous voyons bien que nous sommes même au-delà de ce qui est raisonnable – avec 20'000 heures d'utilisation – alors qu'un véhicule de ce type est considéré comme amorti au bout de 10 ans. Concernant les 10 ans, 12 ans ou 15 ans, je dois vous avouer aussi que je me suis fié aux chiffres – qui n'ont pas été

contestés par la Commission financière – faisant état de 10 ans pour l'amortissement de ces véhicules, dans le cadre des règles d'autofinancement. Dans tous les documents que j'ai vus jusqu'à maintenant, c'est une durée de 10 ans qui a été prise en compte. Nous avons pris un calcul sur 12 ans, car, comme nous venons de le voir maintenant, la durée d'utilisation réelle dépasse 10 ans. Quand on fait un calcul sur la durée de vie d'un véhicule, on prend, d'une part, la norme légale – en l'occurrence de 10 ans – mais on considère aussi la norme d'expérience, qui était un peu plus longue, et qui permet de donner une idée un peu plus correcte du coût sur la durée d'utilisation.

Concernant le débat sur l'électrique, c'est évidemment un long débat, et je donne bien sûr toujours raison aux personnes qui disent que l'électrique n'est pas la solution. La solution serait de ne pas avoir de consommation d'énergie tout court ou d'avoir, dans toute la mesure du possible, une énergie renouvelable.

Pratiquement tout ce que nous utilisons dans le domaine des véhicules provoque de l'énergie grise. Même les véhicules que nous avons aujourd'hui ont une composante très importante d'énergie grise. Simplement, toutes les études récentes qui ont été faites montrent qu'en termes de bilan, l'électrique s'en sort dans tous les cas bien mieux que les énergies fossiles. Dans l'analyse qui a été faite, un seul type de carburant a un meilleur rendement, pour autant que sa production ne soit pas fossile : c'est le gaz naturel, ce qu'on appelle le biogaz ou le compogaz. Malheureusement, il n'y a pas de production régionale suffisante qui permettrait d'alimenter le parc des véhicules, raison pour laquelle cette option-là n'a pas été suivie.

En revanche – et quelques recommandations ont été faites dans ce sens – je confirme qu'une veille technologique est en cours. Elle est déjà là aujourd'hui, mais elle va continuer, et nous permettra d'adapter les choix qui seront effectués dans les années à venir à l'évolution de la technologie et des coûts d'achat. Même pour les véhicules dont vous validez aujourd'hui les crédits, les achats vont être échelonnés dans le temps et, s'il se présentait sur le marché des choses plus raisonnables que celles que nous avons aujourd'hui, il va de soi que nous y recourrions.

Concernant la question du système de carte à puce, sauf erreur de ma part – car cette question ne m'était pas parvenue sous cette forme – il n'y a jamais eu de cartes à puce utilisées à Neuchâtel. Par contre, il y avait bel et bien un système avec bouton-poussoir et un système électronique de jauge à l'intérieur, qui fonctionnait – je crois que je l'ai dit dans une des commissions – avec la 2G. Or, le réseau 2G a été supprimé à la fin de l'année dernière, ce qui a mis fin à un contrat que nous avions avec un prestataire de services. Nous avons alors remplacé ce système par un

système de jauge différent, qui coûte moins cher. Mais il y a toujours eu un système de jauge, lequel est indispensable au fonctionnement du système, puisque les parcours des camions sont calculés presque au jour le jour en fonction du degré de remplissage des conteneurs. Il n'y a donc jamais eu de gaspillage de ce point de vue-là. Par contre, il y a maintenant un système qui – un peu par hasard – est devenu, depuis cette année, moins cher et tout aussi efficace dans son fonctionnement.

J'espère ne pas avoir oublié de question importante. Si jamais, vous me reprendrez. Je crois pouvoir encore dire deux mots concernant l'amendement du PLR, qui revient à nous demander de repartir sur des véhicules à motorisation diesel pour une dizaine d'années supplémentaires. Je ne reviens pas sur les arguments déjà donnés par les autres groupes, qui démontrent, du point de vue du Conseil communal, que ce n'est pas une option raisonnable. Elle contredit un peu, non seulement le devoir d'exemplarité, mais aussi les objectifs que nous souhaitons atteindre en matière climatique.

Les rapports ont démontré qu'en réalité, le surcoût pris sur la durée supplémentaire est extrêmement réduit. Evidemment, si l'on considère le coût de départ, cela paraît énorme. Mais quand on prend le coût global, cela réduit finalement le surcoût à 29 %, lequel est encore réparti sur le nombre d'années. On arrive alors à quelques francs. Ces quelques francs ne sont pas financés sur la tonne de CO_2, parce que les bénéfices que nous avons dépassent largement la simple diminution de CO_2, sachant que ce sont des véhicules qui sont vraiment tous les jours dans nos rues, dans toute la commune et qu'ils émettent beaucoup de bruit, beaucoup de particules, et que nous n'aurons plus tout cela à l'avenir.

Un mot quand même pour rappeler qu'aujourd'hui déjà, sur le territoire communal, il y a au moins un camion électrique qui circule. Il appartient à une entreprise privée, dont on imagine qu'elle a aussi dû faire ses calculs et considérer que c'était un investissement qui pouvait être raisonnable.

Ainsi, le Conseil communal vous invite à accepter la demande de crédit dans l'état où elle vous a été proposée.

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, intervient :

- Je m'excuse de l'entrave au protocole tout à l'heure : effectivement, le premier tour de parole était réservé aux groupes, dont deux rapporteurs pouvaient s'exprimer pour donner les positions d'un groupe, et je n'aurais pas dû donner la parole à M. Gonseth. Aussi, je m'excuse de cette entrave. La parole est désormais ouverte à qui souhaite la prendre.

M. Dimitri Paratte intervient :

- C'est peut-être un peu moins intéressant de rebondir sur les éléments politiques qui ont été évoqués par le groupe PLR. Si le prix du CO_2 est aujourd'hui sous-évalué, c'est parce que les objectifs de l'Union européenne et de la Suisse sont insuffisants pour atteindre les objectifs scientifiques définis pour essayer de nous sauver de la catastrophe climatique, que les partisans des personnes qui profitent de l'exploitation des hommes et de la nature amènent en politique suisse.

Je pense que l'on pourrait se donner d'autres moyens que ce type de bourse de carbone qui a fait l'objet de fraudes à hauteur de milliards payés par les contribuables de toute l'Union européenne. On aurait dû recommencer à zéro un système complètement déficient, qui est la proie des personnes qui profitent de ce système. Et, malheureusement, je pense que c'est irréformable, de ce point de vue-là, que ce genre de système appelle à la fraude.

J'espère que l'on aura de plus en plus de mesures volontaristes, parce qu'aujourd'hui, la nécessité est de prendre, à chaque fois qu'on en a l'occasion, une bonne décision de dépenser l'argent pour pouvoir s'assurer une transition énergétique qui ne se fasse pas dans la catastrophe et la destruction de nos institutions sociales.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, soumet au vote les **deux projets d'arrêtés relatifs au rapport n° 21-020** :

L'arrêté I concernant l'implantation de nouveaux conteneurs enterrés et points de collecte des déchets sur le territoire de la commune est **accepté à l'unanimité**.

> **Proposition d'amendement du groupe PLR**
>
> **Art. 2**
>
> Un montant de ~~3'000'000~~ **1'350'000** francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat de 3 camions ~~électriques~~ pour le ramassage des déchets ménagers en remplacement de deux camions existants et l'acquisition d'un nouveau nécessaire à satisfaire les besoins de la nouvelle commune.

L'amendement du groupe PLR au projet d'arrêté II, art. 2, est soumis au vote et **refusé par 27 voix contre 11 et 1 abstention**.

L'arrêté II non amendé concernant le remplacement et l'acquisition de véhicules et machines destinés à la collecte des déchets est **accepté par 25 voix contre 0 et 14 abstentions**.

Soumis au vote, **le classement de la motion du 4 mai 2017** déposée par « Ensemble à gauche » de l'ancienne commune de Peseux est **accepté à l'unanimité.**

L'arrêté concernant le remplacement et l'acquisition de véhicules et machines pour les Offices de la voirie et des parcs et promenades, relatif au **rapport n° 21-021**, est soumis au vote et **accepté par 36 voix contre 0 et 3 abstentions.**

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRETE
CONCERNANT L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX CONTENEURS ENTERRES ET POINTS DE COLLECTE DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

(Du 6 septembre 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Un montant de 1'600'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour les investissements nécessaires aux conteneurs enterrés et points de collecte liés à la gestion des déchets dans la nouvelle commune.

Art. 2

Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 10% l'an. Il sera pris en charge par le Service des infrastructures et de l'énergie (Office de la voirie, entité 115.02 – déchets ménages).

Art. 3

L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction de l'espace Mittelland.

Art. 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 6 septembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La présidente,	Le secrétaire-suppléant,
Aurélie Widmer	Thomas Perret

Discussion en second débat. Les articles premier à 7 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 25 voix, contre 0 et 14 abstentions.

ARRETE
CONCERNANT LE REMPLACEMENT ET L'ACQUISITION DE VEHICULES ET MACHINES DESTINES A LA COLLECTE DES DECHETS

(Du 6 septembre 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Un montant de 200'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat d'un compacteur pour la déchetterie en remplacement du compacteur existant.

Art. 2

Un montant de 3'000'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat de 3 camions électriques pour le ramassage des déchets ménagers en remplacement de deux camions existants et l'acquisition d'un nouveau nécessaire à satisfaire les besoins de la nouvelle commune.

Art. 3

Un montant de 750'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat d'un camion électrique pour le ramassage des déchets organiques. Nouvelle acquisition liée à la nouvelle commune.

Art. 4

Un montant de 700'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat d'un camion électrique à crochet en remplacement de celui dédié au transport des bennes de la déchetterie.

Art. 5

Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux moyen de 10% l'an. Il sera pris en charge par le Service des infrastructures et de l'énergie (Office de la voirie, entité 115.02 – déchets ménages).

Art. 6

L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la consommation.

Art. 7

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 6 septembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La présidente, Le secrétaire-suppléant,

Aurélie Widmer Thomas Perret

Discussion en second débat. Les articles premier à 8 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix, contre 0 et 3 abstentions.

ARRETE
CONCERNANT LE REMPLACEMENT ET L'ACQUISITION DE VEHICULES ET MACHINES POUR LES OFFICES DE LA VOIRIE ET DES PARCS ET PROMENADES

(Du 6 septembre 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Un montant de 330'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat d'un camion multibennes en remplacement de l'ancien camion multibennes pour le ramassage des bennes de chantier et déneigement.

Art. 2

Un montant de 430'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat d'un véhicule électrique à neige et pour l'arrosage.

Art. 3

Un montant de 260'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat d'un véhicule de déneigement/laveuse en remplacement de deux véhicules dédiés au déneigement et lavage des rues.

Art. 4

Un montant de 350'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat d'un camion de déneigement en remplacement du véhicule de déneigement.

Art. 5

Un montant de 1'955'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat de petits véhicules, machines et outils, mixtes électriques-thermiques en lien à la réalisation des différentes missions des Offices de la voirie et des parcs et promenades.

Art. 6

L'amortissement de ces investissements, au taux moyen de 10% l'an, sera pris en charge par le Service des infrastructures et énergie (Office de la voirie, entité 115.01) ou par le Service des parcs, forêts et domaines (Office des parcs et promenades, entité 116.00).

Art. 7

L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la consommation.

Art. 8

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 6 septembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La présidente,	Le secrétaire-suppléant,
Aurélie Widmer	Thomas Perret

CULTURE ET COHÉSION SOCIALE
21-204

MARQUES MEMORIELLES ET REPONSE AUX PETITIONS CONCERNANT LE MONUMENT DE DAVID DE PURY

RAPPORT D'INFORMATION CONJOINT DE LA COMMISSION CULTURE, INTEGRATION ET COHESION SOCIALE DU CONSEIL GENERAL ET DU CONSEIL COMMUNAL

(5 juillet 2021)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Au cours de l'été 2020, le décès de George Floyd lors d'une opération de police à Minneapolis provoque une vague d'émeutes et de manifestations. Né aux Etats-Unis en 2013, le mouvement Black Lives Matter (*« la vie des noir-e-s compte »*) dédié à la lutte contre le racisme systémique envers les personnes noires, prend alors une ampleur planétaire. Dans le sillage des manifestations organisées sur sol américain, d'autres manifestations voient le jour en nombre partout dans le monde, y compris à Neuchâtel.

Dans ce cadre, certaines marques mémorielles, notamment des statues liées ou associées depuis quelques décennies au commerce triangulaire et à l'esclavagisme sont mises en cause. A Neuchâtel, dans la nuit du 12 au 13 juillet 2020, la statue David de Pury a été recouverte de peinture rouge et les autorités ont été interpelées dans la foulée par le dépôt de deux pétitions concernant ce monument. Le présent rapport définit le positionnement politique de la Ville ainsi que la réponse aux deux pétitions.

2. Dépôt successif de deux pétitions

2.1. Pétition « Pour que la statue de David de Pury soit retirée »

En date du 9 juin 2020, une pétition est lancée en ligne, sur un site mondial dédié à ce type d'action citoyenne, par le *Collectif pour la mémoire*. Cette pétition était adressée tant à la Ville qu'au Canton de Neuchâtel et à la Confédération. Elle a été déposée à la Chancellerie communale le 17 juillet, soit moins d'un mois après son lancement, munie de 2'549 signatures émanant de la population locale mais aussi nationale et mondiale. Elle est libellée comme suit :

« ***On ne veut plus de statue d'esclavagiste! Pour que la statue de David de Pury soit retirée*** »

L'argent hérité par David de Pury, dit « le Bienfaiteur », à sa mort en 1786, utilisé pour réaliser un grand nombre de travaux en ville de Neuchâtel a été gagné par le sang des personnes noires d'Afrique forcées à l'esclavage au 18ème siècle. Il est de notre responsabilité de contester cet héritage et de refuser qu'une personne qui a contribué à la souffrance de plus de 55'000 esclaves soit perçu comme un bienfaiteur. David de Pury a fait fortune grâce à la traite négrière d'esclaves et son exploitation, nous citoyens de Neuchâtel et de Suisse, nous [nous] devons de ne pas l'oublier.

Par la présente pétition, nous demandons un remplacement de sa statue de bronze, dominant l'espace urbain de la ville, sur la Place Pury, portant déjà son nom, par une plaque commémorative en hommage à toutes les personnes ayant subi et subissant encore aujourd'hui le racisme, et la suprématie blanche.

Né en 1709 à Neuchâtel, David de Pury a grandement contribué aux constructions et à l'embellissement de la ville. A sa mort à Lisbonne en 1786, « le bienfaiteur » cède sa fortune à la ville d'une valeur de 600 millions de francs actuels. Ainsi, avec son argent, ont été construits l'Hôtel de Ville, un hôpital aujourd'hui bâtiment administratif et diverses écoles (la Promenade, les Terreaux, le Collège latin - l'actuelle Bibliothèque et École supérieur Numa-Droz. On y finance également la déviation du Seyon précédemment sur l'actuelle rue du même nom.

Mais comment David de Pury possédait une telle fortune ?

David de Pury fait carrière dans la South Sea Company (SSC), à Londres. La SSC pratique le commerce d'esclaves et assied sa fortune sur les accès qu'elle se crée aux ports africains, américains et européens, ouvrant ainsi de nombreuses voies commerciales. Il déménage ensuite à Lisbonne et fonde sa compagnie de négoce de diamants et de bois précieux provenant du Brésil.

« Avoir des liens commerciaux avec [le Brésil] impliquait forcément d'exploiter la main-d'œuvre africaine. Entre 1757 et 1784, la société Purry, Mellish et Devismes détenait le monopole de bois au Brésil. L'extraction a été longtemps assurée par des indigènes, qui furent remplacés progressivement par des esclaves noirs.

Dans les mines, seuls les esclaves noirs étaient employés. Les richesses générées par le précieux minerai ne revenaient pas seulement à de Purry et Cie, mais également à une société dont il était actionnaire principal, la Compagnie Général de Pernambuco et Parafba (Companhia Geral Pernambuco e Parafba, abr.CGPP), fortement impliquée dans le commerce triangulaire [le commerce d'esclaves]. En tant qu'actionnaire de la CGPP, David de Pury tirait d'importants revenus du trafic d'esclaves. Les historiens Antonio Carreira et David Eltis estiment que la CGPP a convoyé entre 1760 et 1777 près de 32'000 personnes réduites en esclavage.» (Izabel Barros dans Passé Simple : Manuel romand etc.)

Durant la période de 1730 jusqu'à son départ pour Lisbonne en 1736, la Sea South Company, selon les chiffres de Sorbsy, a emmené plus de 25'000 esclaves vers l'Amérique Latine, sans compter les morts durant embarcations et trajets.

En tant qu'actionnaire principal de la Compagnie Pernambuco & Paraiba, ayant acheté plus de 32'000 esclaves en Angola, il est estimé que David de Pury a été impliqué directement et indirectement dans la traite de plus de 55'000 esclaves.

Il est aujourd'hui, en 2020, de notre devoir de faire lumière sur les événements du passé, nous ne pouvons rester dans le silence, ce serait comme assassiner ces personnes une seconde fois. A défaut de pouvoir leur rendre justice, rendons leur hommage en refusant de consacrer la mémoire des responsables de leur sort.

Passer devant la statue de David de Pury aujourd'hui revient à cautionner la liberté retirée à plus de 55'000 personnes et aux autres millions qui ont

été exploités, torturés et assassinés par l'esclavage. Et surtout, donnons un signal clair au racisme systémique dans notre société suisse. » (Texte intégral)

2.2. Pétition « Pour le respect de notre histoire »

Peu après, le 28 août 2020, une seconde pétition, munie de 184 signatures récoltées sur un site de pétitions en ligne, et provenant essentiellement de la région, était déposée en Ville de Neuchâtel. Cette seconde pétition était libellée comme suit :

« ***Pour le respect de notre histoire »***

Certains pensent pouvoir refaire l'histoire en déboulonnant la statue de David de Pury.

Nous proposons plutôt que les autorités mettent en évidence sur le socle de la statue une plaque explicative de la vie de David de Pury et de la problématique du commerce triangulaire auquel il a participé.

Nous disons non aux révisionnistes, mais oui aux explications qui permettent d'éclairer notre passé et de l'assumer ». (Texte intégral)

Cette pétition demande, selon le courrier annexé par ses auteurs, *« aux Autorités de la Ville de tout faire pour que l'histoire de la Ville soit respectée. Plutôt que l'élimination des signes tangibles du passé proposée par certains, nous demandons que des explications soient données à la population sur le déroulement de l'histoire de notre cité et plus particulièrement sur la statue incriminée du monument de David de Pury.*

Concrètement, [le texte de la pétition] *demande de mettre en évidence sur le socle de la statue de David de Pury, sise à la place Pury, une plaque explicative de la vie de David de Pury et de la problématique du commerce triangulaire auquel il a participé ».*

2.3. Démarches entreprises

Le Conseil communal, sensible à l'importance des questions soulevées par les deux pétitions, a tenu à les traiter avec la meilleure attention et de manière exemplaire dans la droite ligne de sa tradition de ville ouverte sur le monde et pionnière en matière d'intégration interculturelle. Il y a donné

suite en initiant plusieurs démarches. D'emblée, il a proposé que la réponse aux deux pétitions se fasse par une position commune et concertée avec le Conseil général. Il a transmis ces textes au bureau du Conseil général ainsi qu'à la Commission de politique culturelle, laquelle a constitué courant 2020 un sous-groupe de travail formé de MM. François Pahud (PDC), François Chédel (PopVertSol), Jules Aubert (PLR) et Patrice de Montmollin (PS). Le bureau du Conseil général et la Commission de politique culturelle ont donc accepté la proposition d'une réponse concertée et conjointe aux deux pétitions.

D'autre part, le Conseil communal a constitué un Comité de pilotage (COPIL) interne à l'administration communale. Ce groupe de travail transversal interne, intitulé « *Mémoire et espace public »,* a été constitué comme suit :

- Chef du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, président du COPIL ;
- Déléguée à l'intégration interculturelle, cheffe de projet ;
- Chef du service du développement territorial ;
- Chargé de communication de la ville ;
- Codirectrice du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel (MahN) et conservatrice du département historique ;
- Membre du Parlement des Jeunes ;
- Autres expert-e-s ou spécialistes de l'administration sollicité-e-s ponctuellement.

Dans le même temps, sachant que la première pétition était également adressée à la Confédération et au Canton, le Conseil communal l'a transmise à la Chancellerie fédérale et au Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel en expliquant les suites que la Ville entendait donner aux demandes relevant de sa compétence. Au niveau cantonal, par sa réponse du 27 janvier 2021, le chef du département cantonal de la culture saluait la Ville pour avoir « *pris l'initiative de lancer une réflexion de fond sur le sujet pour que non seulement des recherches historiques soient menées, mais que leurs résultats soient partagés avec la population».*

A noter que le chef du Dicastère de la culture, intégration et cohésion sociale et le COPIL « *Marques mémorielles dans l'espace public* » ont rencontré les autrices et auteurs des deux pétitions afin d'éclaircir leurs attentes respectives. D'autres personnes ressources ont également été consultées dont des représentant-e-s afro-descendant-e-s au sein de la

Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), Commission consultative du Conseil d'Etat.

Avec le changement de législature, c'est la Commission *Culture, intégration et cohésion sociale* (ci-après CICS) du Conseil généralqui a repris le dossier, en confirmant le 17 mars 2021, les orientations antérieures prises pour une réponse conjointe avec le Conseil communal aux pétitions et qui fait l'objet du présent rapport[1]. Une nouvelle sous-commission composée de Jules Aubert (PLR), Julie Courcier-Delafontaine (PS), Marie-Emilianne Perret (PopVertsSol) et Mireille Tissot-Daguette (PVL) a été créée à cet effet.

Il convient de relever que le Conseil communal insiste dans ses programmes politiques sur le respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux. L'exemple du changement de nom de l'Espace Louis Agassiz en Espace Tilo Frey, accompagné d'une plaque munie d'un QR code qui renvoie à des informations sur les connaissances historiques liées au personnage de Louis Agassiz, illustre cette volonté marquée et constante de ne rien celer ni occulter des antécédents historiques auxquels la ville est liée et de baser ses décisions sur les acquis de la recherche tout en participant à les faire connaître par la population. Dans ce domaine, l'exécutif communal a choisi d'appliquer une ligne constante et a fait porter les réflexions sur deux plans.

Le premier a concerné l'ensemble des marques mémorielles présentes dans l'espace public, c'est-à-dire les statues et autres œuvres d'art mais aussi les noms de rues, noms de bâtiments et de salles, les plaques commémoratives, les fontaines et les lieux de mémoire. La réflexion a tenu compte des enjeux liés au colonialisme et à l'esclavagisme, mais de manière plus large, c'est l'exclusion des minorités ainsi que des femmes de l'espace public qui a été considérée.

Le second plan est spécifiquement lié aux deux pétitions susmentionnées afin de répondre aux pétitionnaires et à leurs préoccupations concernant la statue de David de Pury. Cette réflexion a été concertée avec la Commission CICS du Conseil général et fait l'objet du présent rapport.

[1]La nouvelle présidente du Conseil général pour la période 2021 a également donné son accord pour la poursuite du traitement des deux pétitions selon la décision de la précédente législature.

3. Situations internationale et nationale

3.1. Une problématique internationale

Très vite après le décès de George Floyd, et alors que plus de 500 villes aux Etats-Unis sont confrontées à d'importantes manifestations antiracistes, la protestation s'étend à tous les continents.

Aux Etats-Unis où le mouvement Black Lives Matter trouve son origine, les statues de deux capitaines de marine confédérés – Charles Linn et Raphael Semmes – sont respectivement renversées et taguées en Alabama. A Boston, la tête d'une statue de Christophe Colomb est arrachée. Dans le même contexte, le Conseil municipal d'Asheville en Caroline du Nord décide du retrait du « Monument Vance » qui rend hommage à un capitaine confédéré.

En lien avec l'histoire suisse et la culture neuchâteloise, la statue du Suisse émigré aux Etats-Unis, Johann August Sutter, personnage du célèbre roman de Cendrars « L'or », est anonymement déboulonnée à Sacramento.

Au Canada, d'importantes manifestations ont lieu durant plusieurs jours à Montréal et Québec ainsi qu'à Vancouver, Calgary, Toronto, Winnipeg Ottawa et Halifax notamment.

En Amérique latine, la protestation est particulièrement vive au Mexique où le palais du gouverneur de Guadalajara est attaqué par des émeutier-ère-s. La contestation n'est pas moins vive au Brésil où des manifestations ont lieu à Rio de Janeiro, Porto Alegre, Recife et São Paulo notamment.

L'Asie et l'Afrique connaissent également des mouvements de protestation contre le racisme, notamment au Japon (Tokyo), en Inde, en Nouvelle-Zélande (Auckland) et en Afrique du sud.

En Europe, d'importantes manifestations ont lieu en Allemagne (Berlin), dans les grandes villes belges (Bruxelles, Gand, Liège, Anvers), en Espagne (Madrid), en France (Paris, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Metz), en Italie (Rome) ainsi qu'en Irlande et aux Pays-Bas.

En Belgique, c'est la statue du roi Léopold II qui est vandalisée, puis retirée de l'espace public extérieur pour être placée dans un musée par la municipalité d'Anvers. En Grande-Bretagne, la statue érigée à Bristol en

l'honneur d'Edward Colston – négrier, négociant et mécène de la ville qui s'est considérablement enrichi au XVIIe siècle grâce au commerce triangulaire – est renversée par des manifestant-e-s et précipitée au fond d'un canal.

Par ailleurs, de nombreuses personnalités sportives s'associent au mouvement, manifestant leur solidarité par la mise d'un genou à terre et le poing levé avant leurs épreuves et compétitions respectives.

Ces actions de protestation ont lieu malgré un contexte épidémiologique défavorable aux rassemblements de masse. Cet élan de mobilisation montre bien l'ampleur d'un mouvement qui a rapidement fait porter la colère autour de la mort de George Floyd sur une problématique antiraciste planétaire.

3.2. En Suisse : Bâle, Zurich, Genève, Neuchâtel

La Suisse connaît des mouvements similaires dont la presse s'est fait l'écho[2] notamment dans ses grandes villes où des manifestations réunissant plusieurs milliers de personnes ont lieu comme par exemple à Zurich et à Bâle.

A Genève, plusieurs voix politiques réclament le changement de nom du quai, mais aussi du Palais Wilson, rappelant que le président américain à l'origine de la fondation de la SDN (Société des Nations, ancêtre de l'ONU) est aussi lié au Ku Klux Klan et contempteur de la communauté noire américaine, qui ne méritait pas à ses yeux une pleine citoyenneté.

A Zurich, c'est la statue et autres monuments à l'effigie d'Alfred Escher – pionnier du chemin de fer en Suisse, à l'origine de la fondation du Crédit Suisse et de l'EPFZ – qui sont mis en cause. Alfred Escher tient en effet sa fortune des plantations familiales de café à Cuba, une culture fortement liée à la traite négrière et au commerce triangulaire. La Ville de Zurich choisit par ailleurs de retirer toute mention des Maures (*Mohr,* respectivement *Mohrenkopf*) de son espace public, estimant que la présence de ce mot – aujourd'hui considéré comme humiliant pour les personnes noires – dans l'espace public véhicule le message qu'il est

[2] On peut citer de manière non-exhaustive les articles suivants : Le Courrier 9.06.20 « Ici aussi le racisme tue ! » et 14.06.20 « Villes suisses contre le racisme », Le Temps 07.06.20 « Plus de 2'000 manifestants à Lausanne contre le racisme », Arcinfo, 17.06.20 « Racisme : quels sont ces statues, mémoriaux et symboles jugés racistes en Suisse ? », Tagesanzeiger, 13.04.21 « Was es mit der Hausbezeichnung « Mohr » auf sich hat ».

normal de l'utiliser. La problématique trouve un écho également hors des villes et jusqu'au cœur du Parc national suisse où se trouve une plaque en mémoire du naturaliste Paul Sarasin, fondateur du Parc national, mais aussi réputé pour ses travaux scientifiques réalisés en Indonésie alors sous domination néerlandaise grâce à une fortune familiale bâtie sur le commerce du coton et des esclaves.

A Bâle-Campagne, comme à Sacramento, c'est la statue de Johann August Sutter érigée dans sa commune d'origine de Rünenberg qui est recouverte, en guise de protestation, d'un drap symboliquement taché de sang.

De la petite ville valaisanne de Saint-Maurice jusqu'à Avenches et Cornol (JU), la représentation des Maures est mise en cause par des manifestant-e-s : les rassemblements de protestation populaires mettent en cause toute une série de monuments mémoriels.

Le 9 juin 2020, une manifestation, organisée par Black Lives Matter Suisse romande, rassemble 10'000 personnes à Genève contre les violences et le racisme. Le collectif dénonce le racisme en Suisse où il estime que les violences policières sont aussi une réalité et dénonce le profilage racial de la police.

À Neuchâtel, une manifestation autorisée réunit le 7 juin 2020 quelques 500 personnes qui défilent entre les Jeunes-Rives et la Place Pury. C'est dans le contexte de cette manifestation et de ses suites que la pétition « *Pour que la statue de David de Pury soit* retirée » est lancée en ligne le 9 juin, bientôt suivie par la pétition concurrente « *Pour le respect de notre histoire* ».

4. Historique de la statue et des débats la concernant[3]

Bien sûr, la statue de David de Pury est prévue à l'origine pour rendre un hommage au donateur et à son legs qui ont modifié de manière importante le visage de la ville. Mais l'hommage rendu au personnage n'est pas le seul élément que représente la statue. Indépendamment de David de

[3] Sources pour le chapitre : JEANNERET Maurice, l'érection difficile du monument Pury, in Musée Neuchâtelois, 1954, pp. 97-114 et 141-159
CRETTAZ-STÜRZEL Elisabeth *et al.,* « Une place et une statue », in Passé simple, mensuel romand d'histoire et d'archéologie, n°59, novembre 2020, p. 21

Pury, les circonstances de sa construction constituent également un élément important de l'histoire de la ville auxquelles s'ajoute la valeur artistique de l'œuvre qu'il convient également de prendre en compte. En bref, on pourrait dire que David de Pury influence l'histoire de la ville par son legs ; mais que la construction de la statue illustre également l'histoire politique agitée de Neuchâtel au XIX^{e} siècle.

4.1. Origine de la statue : 60 ans de palabres

L'édification de la statue dédiée à David de Pury ne s'est pas faite sans difficultés. Les conflits, atermoiements et querelles de pouvoir résumés ci-après, illustratifs de l'histoire politique de la Ville rythment la construction de ce monument et sont indépendants de la personnalité de David de Pury.

1794 : la Ville, encore sous l'ancien régime, envisage un hommage à David de Pury. Lors de sa séance du 27 octobre, le Conseil général « (…) *qui ne perd point de vue tout ce que le Conseil et la Bourgeoisie doit à feu Monsieur le Baron de Pury notre généreux bienfaiteur, a pris en considération le plan d'un obélisque qui pourrait être érigé pour éterniser s'il était possible sa mémoire (…) ».*

1804 : Après 10 ans d'oubli, le projet est réactivé. La Commission des bâtiments est chargée de mener à bien le projet qui a changé de forme. L'idée de l'obélisque est abandonnée ; c'est un buste du donateur qui est réalisé et installé en 1805 dans le Péristyle de l'Hôtel de Ville où il se trouve toujours. Exit donc, au moins momentanément, l'idée d'une statue sur une place publique.

1826 : après 20 nouvelles années sans élément marquant, le projet refait surface, à l'initiative de M. Frédéric Brandt, ancien Maître des clés. Celui-ci propose « *un monument public et durable, qui transmette à la postérité le souvenir de ce généreux citoyen (…)* ». Mais le projet n'aboutit pas pour des raisons de conflit d'ego entre Frédéric Brandt et le Magistrat mandaté pour mener à bien ce projet.

1844 : après une éclipse de presque 20 ans, l'idée d'un nouvel hommage à de Pury refait surface. C'est Henri Frédéric Meuron, fervent royaliste, directeur des Travaux publics et banneret, qui relance le projet en même temps qu'une souscription publique qui mobilise immédiatement 5'000 francs de France. L'assemblée des souscriptrices et souscripteurs prend

alors la main et prévoit un monument qui sera érigé « … *dans une place qui sera disposée à cet effet à l'extrémité et dans l'axe de la nouvelle rue du Seyon (…)*».

Avec le changement de régime qui survient en 1848, le Conseil administratif de la Bourgeoisie et le Conseil général remplacent les Quatre Ministraux et l'ancien Conseil général. De nouvelles querelles décisionnelles opposent dès 1849 l'ancienne Commission du monument et le nouveau Conseil administratif. Finalement, un accord est trouvé : les travaux qui n'intéressent pas l'ordre public restent en mains de la Commission, en revanche tout ce qui concerne l'ordre public (emplacement et inscriptions sur la statue) exigent l'approbation du Conseil administratif. Mais l'accord ne dure pas et des querelles renaissent notamment en lien avec l'emplacement dévolu à la statue.

1855 : le conflit est enfin et définitivement tranché. Le Conseil administratif révoque le Comité de souscription et le monument pourra enfin être inauguré le 6 juillet 1855.

En clair – et c'est le motif de ce rappel historique – l'édification de la statue a pris plus de 60 ans, lesquels sont particulièrement représentatifs de la vie et de l'histoire de la Cité entre 1794 et 1855 puisqu'ils sont émaillés de conflits de personnes, puis de pouvoir notamment après la révolution républicaine de 1848, entre les personnes partisanes s de l'ancien régime, qui souhaitent conserver le contrôle du projet de statue et les nouvelles autorités. L'origine de la fortune de David de Pury n'est en revanche durant cette période jamais l'objet des débats. En définitive, la décision d'édifier une statue est un hommage à David de Pury pour son legs mais cela raconte également l'histoire de la ville, de ses autorités anciennes et modernes, des querelles entre l'ancienne aristocratie et les nouvelles autorités.

Au surplus et ce n'est pas anodin, l'artiste mandaté par les Neuchâtelois-e-s est un sculpteur renommé, le parisien David d'Angers, auteur de nombreuses œuvres dont quelques célèbres bustes de Balzac exposés en France, mais aussi de La Fayette et de Washington exposés dans la Salle du Congrès aux Etats-Unis. A ce titre, il convient donc de mentionner ici que la statue de David de Pury est la seule œuvre de David d'Angers en Suisse, ce qui lui confère également une valeur historique et artistique propre.

En résumé, face aux aléas de son édification, il faut reconnaître trois

dimensions à la statue de David de Pury : la première est la commémoration aujourd'hui contestée d'un donateur dont l'origine de la fortune est liée au commerce triangulaire ; la seconde est son contexte d'érection lié à des conflits politiques qui ont marqué l'histoire de la ville durant les 60 premières années du XIX^{e} siècle ; la troisième, enfin, est l'œuvre unique en Suisse d'un sculpteur français dont la reconnaissance est internationale.

4.2. Années 80

Le débat sur l'origine de la fortune de David de Pury apparaît en tant que tel en 1988, lorsque la « Liste libre » propose, dans le cadre de sa campagne électorale, la création d'un fonds David de Pury, doté des restes de sa fortune et qui ajouterait chaque année 100'000 francs aux crédits communaux prévus pour soutenir certains pays en voie de développement situés en Afrique. En particulier, la Liste libre demande un soutien financier du Centre et du Sud-Ouest africain, doublé d'un soutien à la lutte contre l'esclavage, notamment sexuel, des enfants du tiers-monde.

La Liste libre transmet sa proposition par un courrier au Conseil général. Cette missive fait largement mention de l'origine contestable de la fortune de David de Pury et rappelle littéralement que « *le Musée d'Histoire naturelle, l'Hôtel de ville et le Collège latin ont été construits avec l'argent provenant de la traite des noirs, ce dont David de Pury était conscient (…)* ».

Le Conseil communal oppose une fin de non-recevoir à cette proposition, jugeant – ce que le Liste libre conteste du reste – que le legs de David de Pury a été entièrement consacré aux buts fixés par le donateur, lesquels n'incluent pas la revendication de la Liste libre.

Cette discussion politique a dans tous les cas le mérite de poser publiquement la question de l'origine problématique de la fortune et donc du legs de David de Pury.

4.3. Aujourd'hui

Le débat, relancé par les deux pétitions déposées suite à la mort de George Floyd à Minneapolis, n'est en réalité pas inédit en ville de Neuchâtel. Aujourd'hui cependant, à la discussion légitime sur l'origine de

la fortune de David de Pury, mais aussi d'autres donatrices et donateurs, mécènes ou personnalités historiques de la ville, est venue s'ajouter une discussion plus globale sur le racisme systémique anti-noir-e-s, les difficultés d'accès à l'emploi ou au logement, le profilage racial ainsi que l'image générale véhiculée sur l'Afrique et les Amériques noires dans les médias ou l'éducation.

Pour mémoire, conscient de longue date de cette problématique, le Conseil communal présentait en 2018 au Conseil général, un rapport d'information concernant la politique d'intégration interculturelle de la Ville de Neuchâtel (n°18-016) visant à « *favoriser la cohésion sociale, l'égale dignité et le bien-être de toute personne vivant dans la commune, en créant les conditions nécessaires, de par ses choix politiques, à l'entretien de relations harmonieuses fondées sur la compréhension mutuelle* » (p.15).

A ce titre, la Ville soutient et participe à des actions concrètes telles que, par exemple, la Semaine neuchâteloise d'actions contre le racisme et s'est engagée à mettre sur pied une feuille de route pour une administration ouverte et égalitaire qui vise à lutter contre les discriminations au sein de ses services et à refléter au mieux la population neuchâteloise dans sa diversité.

Par ailleurs et depuis une dizaine d'années, les actions de nombreuses institutions muséales et associatives neuchâteloises thématisent également la question de l'implication de Neuchâtel dans la traite négrière et le colonialisme.

Citons à titre d'exemple :

- les expositions au MahN « Neuchâtel : une histoire millénaire » (2011) , « Sa Majesté en Suisse. Neuchâtel et ses princes prussiens » (2013), « Made in Neuchâtel. Deux siècles d'indiennes » (2018) ;
- le discours de clôture des travaux de restauration du Péristyle de l'Hôtel-de-Ville en 2017 où les autorités publiques ont fait mention du rôle de David de Pury dans la traite négrière ;
- les visites guidées de la fondation Cooperaxion en collaboration avec l'Office du tourisme « Sur les vestiges de l'esclavage » qui ont lieu depuis 2011 ; le Conseil général l'a d'ailleurs suivie lors d'une sortie annuelle le 25 mai 2018 ;
- le Festival Capoeira Angola, porté par l'association Liberart en

collaboration avec plusieurs musées de la Ville, en septembre 2019, qui invitait notamment le public à questionner l'esclavage hier et aujourd'hui ;
- la résidence d'une année, jusqu'en juillet 2021, au Centre d'Art de Neuchâtel (CAN) de l'artiste Denise Bertschi, qui explore les liens, notamment coloniaux, entre Neuchâtel et le Brésil ;
- les réflexions plus larges du Musée d'ethnographie (MEN) au sujet du rôle de Neuchâtel dans le projet colonial, avec par exemple cette année l'exposition « Derrière les cases de la mission » et la participation à un projet de recherche initié par le Musée Rietberg de Zürich autour de la spoliation d'objets du Bénin.

Cette liste serait bien entendu incomplète si on ne rappelait pas au surplus *l'affaire Agassiz.* Motif de la décision de changement de nom abondamment commentée en Suisse mais aussi à l'étranger : Louis Agassiz a été un des tenants du racialisme au XIX^{e} siècle et il a exploité son immense autorité de scientifique pour cautionner les politiques ségrégationnistes aux Etats-Unis.

En clair, d'une discussion sur l'opportunité d'ériger une statue au « généreux donateur » David de Pury puis sur l'exercice démocratique de la puissance publique au XIX^{e} siècle, le débat public neuchâtelois a inopinément glissé au cours du XX^{e} siècle sur l'origine controversée de la fortune du personnage et sur la responsabilité ou non de contribuer plus abondamment au développement de certaines régions africaines, qui avaient été touchées par le commerce triangulaire, avant de devenir au XXI^{e} siècle un débat sur le racisme systémique postcolonial de nos sociétés occidentales en général. On peut ainsi dire que la statue de David de Pury a servi de catalyseur à ce débat qui fait son chemin depuis plus de deux cents ans et qui paraît à ce titre révélateur de l'évolution de la société neuchâteloise et de sa volonté d'intégrer harmonieusement toutes les communautés, ainsi que de favoriser toujours et en permanence l'égalité et la justice sociale.

5. Position de la Commission CICS du Conseil général et du Conseil communal

Il convient de rappeler ici la ligne constante du Conseil communal dans le cadre de cette problématique historique. Il se trouve en effet régulièrement confronté à deux positions diamétralement opposées et maximalistes dans la finalité de leurs logiques.

- La première exige de supprimer tout monument mémoriel commémorant une personnalité ou un événement contestable au fur et à mesure des révélations et connaissances historiques acquises relatives à des facettes occultées critiquables à l'aune de l'évolution des sensibilités morales nouvelles qui prédominent. La logique finale est d'expurger de l'espace public toutes marques mémorielles non conformes à l'évolution des idées dominantes.
- La seconde au contraire postule que ce type de monument mémoriel fait non seulement partie de l'histoire et qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause le choix de nos devancières et devanciers d'honorer un événement ou une personnalité, même contestables. Une fois inscrit dans l'espace public, l'hommage conféré devrait ainsi demeurer perpétuellement et ne plus être modifié ou retiré quelles que soient les nouvelles connaissances historiques acquises.

Face à ces revendications et finalités irréductibles, le Conseil communal a adopté depuis quelques années une ligne intermédiaire plus nuancée, mais surtout plus cohérente et évolutive fondée sur le discernement éclairé de chaque situation dans son contexte.

D'une manière générale, il s'agit en premier lieu d'assumer les héritages historiques, y compris les aspérités et les facettes sombres ou contestables des marques mémorielles présentes dans l'espace public, tout en faisant connaître largement les nouvelles connaissances historiques scientifiquement fondées afin de ne rien occulter. De façon plus exceptionnelle, selon la portée des nouveaux résultats de la recherche historique, dans le cadre d'un débat démocratique, le Conseil communal peut envisager de reconsidérer ponctuellement la forme ou l'ampleur d'un hommage rendu par le passé. L'approche prend aussi en considération une distinction importante selon qu'il s'agit d'une œuvre artistique, dont le respect de la création en tant que telle implique une attention spécifique, ou de la dénomination d'une rue, d'une place ou d'un autre élément emblématique.

A titre d'exemple de cette ligne de conduite, le Conseil communal a décidé en 2018 de reconsidérer, parmi les nombreux hommages rendus en ville de Neuchâtel à Monsieur Louis Agassiz, scientifique de renom, le nom d'une place qui lui était dédié, en le cédant à Madame Tilo Frey, une autre

personnalité non honorée jusqu'alors dans l'espace public[4]. Pour rappel, la Ville de Zurich a choisi une approche similaire puisque elle a confirmé encore récemment qu'elle entendait en règle générale assumer ses héritages historiques mémoriels. Si le débat de l'avenir à donner à la statue d'Alfred Escher n'est pas encore clos, elle a en revanche choisi d'effacer toute inscription « Mohr » (Maure) de ses propres bâtiments dans l'espace public.

Sur la manière de traiter les marques mémorielles, le Conseil communal s'est engagé à favoriser une meilleure connaissance et sensibilisation aux marques mémorielles dans l'espace public ainsi que d'enclencher une dynamique vers plus d'inclusivité. Les actions concrètes portent notamment sur l'élaboration et la valorisation de 100 notices biographiques de personnes représentatives de groupes exclus de l'espace public ainsi que la réalisation d'une analyse pour la définition d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art tenant compte des critères d'inclusivité.

Concernant la statue David de Pury, la Ville a souhaité mener un processus exemplaire. En décidant d'amener une réponse aux pétitions, en concertation avec la Commission CICS et de la présenter au Conseil général, le débat autour de la question et les protestations soulevées par la présence sur la place éponyme de la statue de David de Pury s'inscrit ainsi dans le cadre institutionnel et démocratique.

Sur le fond, le Conseil communal et la Commission CICS souhaitent en premier lieu réaffirmer la volonté intangible des autorités communales de lutter contre toutes les formes de discrimination. En second lieu, le débat soulevé ne doit en aucun cas être étouffé ou minimisé mais au contraire traité avec la plus grande rigueur et, dans ce cadre, la nécessité de pouvoir disposer de la connaissance scientifique et historique est indispensable.

Enfin, la question de retirer ou non la statue de David de Pury doit s'inscrire dans une vision plus large portant sur l'ensemble des marques mémorielles et tenant compte de toutes les formes de discriminations auxquelles elles peuvent renvoyer. Dans ce cadre, il s'agit de traiter au

[4] Le dictionnaire historique suisse a publié en 2018 un article démontrant le rôle actif joué par Louis Agassiz, par son autorité scientifique et de sa notoriété internationale, dans la propagation du racisme et de la ségrégation raciale. Mme Tilo Frey est la première femme du canton de Neuchâtel élue au parlement suisse en 1971. Cette femme est née à Maroua d'un père suisse et d'une mère camerounaise.

cas par cas les différentes situations en tenant compte notamment du type de marque mémorielle, de son contexte et de son histoire. Le changement d'un nom comme cela a été le cas pour l'Espace Tilo Frey ne représente pas exactement les mêmes enjeux que la question du retrait de la statue David de Pury qui comme présenté au chapitre 3 est également liée par l'historique de son édification à l'histoire de notre Ville et possède une valeur artistique propre. Chaque cas mérite ainsi d'être étudié et traité pour lui-même.

En résumé, les mesures exposées ci-après ont pour objectifs de :

- Réaffirmer et renforcer les actions de la Ville de Neuchâtel en matière de lutte contre le racisme et les discriminations ;
- Favoriser une meilleure connaissance et sensibilisation aux marques mémorielles dans l'espace public sur la base de recherches scientifiques ;
- Permettre l'expression du débat, de par ce rapport, au sein du système démocratique mais également sur le plan artistique ainsi qu'au sein de la population.

Le Conseil communal et la Commission CICS tiennent ainsi à apporter des réponses concrètes aux questions soulevées et ceci tant directement en lien avec le monument controversé que de manière plus large.

6. Réponses des autorités politiques

Le Conseil communal et la Commission du Conseil général ont établi un programme d'actions portant sur trois temporalités.

6.1. Mesures à court terme

6.1.1. Une plaque explicative devant le monument David de Pury

En cohérence avec la ligne de conduite exposée dans le présent rapport, le Conseil communal et la Commission CICS proposent d'assumer les héritages historiques autour de David de Pury, personnalité et figure marquante de l'histoire de la ville de Neuchâtel et de son développement au 19ème siècle, sans occulter ou gommer la réalité de son implication dans l'entreprise coloniale de l'époque. Un devoir de mémoire qui restitue toutes les connaissances acquises au fil du temps est donc le corollaire indispensable de cette approche. Sur ce point notamment, une information

appropriée et régulièrement actualisée doit être fournie au public. Le débat suscité par le monument controversé doit aux yeux du Conseil communal et de la Commission CICS permettre – conformément à la politique constante de l'exécutif communal – de relancer, de soutenir et de systématiser une recherche historique complète et cohérente.

Par conséquent, plutôt que d'envisager un étouffement du débat, le Conseil communal et la Commission CICS proposent bien au contraire d'accompagner ce débat en maintenant le monument contesté de David de Pury tout en soutenant et valorisant parallèlement le développement des connaissances historiques et scientifiques liées à la thématique de l'esclavage, du commerce triangulaire et des origines de la fortune donc du legs commémoré. En ce sens, une plaque libellée comme suit sera apposée aux abords de la statue de David de Pury.

David de Pury

Neuchâtel 1709 - Lisbonne 1786

Cette statue a été érigée en 1855, à la suite d'une souscription lancée par des notables, en l'honneur de David de Pury, qui avait légué la majeure partie de sa fortune à sa ville natale. Cet héritage permit à Neuchâtel de connaître un essor urbain sans précédent, mais l'origine de cet argent fait débat.

Négociant et financier international basé à Lisbonne, David de Pury était actif dans le commerce de diamants et de bois précieux du Brésil, exploités par le travail de femmes, d'hommes et d'enfants réduits à l'esclavage. En outre, il possédait des actions d'une société active dans la traite négrière.

Désireuse de faire la lumière sur cette période de son histoire, la Ville de Neuchâtel soutient la diffusion de la recherche historique et le travail de réflexion mémorielle dans l'espace public.

La Ville de Neuchâtel tient à rendre hommage à toutes les personnes privées de liberté, exploitées et déshumanisées dans le cadre du commerce triangulaire et de la colonisation ainsi qu'aux personnes victimes aujourd'hui encore de racisme. Elle affirme l'égale dignité humaine, la valeur essentielle d'une société sans discrimination, plurielle et inclusive.

Plus d'informations : *QR code renvoyant sur une page du site de Neuchâtel*

Date de la pose de la plaque à définir (mois et année)

Le texte de la plaque a été travaillé et remanié à plusieurs reprises par le COPIL *« Mémoire et espace public »* avec la volonté de faire preuve à la fois de précision et de concision. Une fois rédigé, le texte a été soumis en consultation auprès des pétitionnaires, ainsi qu'auprès d'expert-e-s internes, dont l'archiviste communal, ou issu-e-s des milieux académiques, dont l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, notamment par sa directrice ; ou encore la vice-présidente de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle du canton (CICM).

Dans la rédaction, l'équilibre a été recherché afin de rendre à la fois une humanité aux personnes réduites en esclavage, de ne pas accuser David de Pury de faits historiquement non avérés et de remettre ces éléments dans un contexte économique plus large. La version finale a été soumise une seconde fois aux personnes qui avaient formulé le plus de remarques, à savoir le Collectif pour la mémoire et l'archiviste communal, lesquels se sont déclarés satisfaits du résultat.

Le texte sera traduit en anglais et allemand sur la plaque qui sera posée devant la statue. Une traduction dans d'autres langues sera disponible sur une page spécifique du site Internet de la Ville « *Neuchâtel questionne son passé* » qui contiendra également des informations supplémentaires (actions de médiation, rapports).

Le site de la Ville renverra également à un onglet spécial créé sur la page du Musée d'art et d'histoire (MahN) *« recherches en cours ».* L'onglet contiendra des informations sur les recherches en cours ainsi qu'une bibliographie, incluant les références des sources conservées aux Archives de la Ville relatives à l'érection de la statue de David de Pury.

6.1.2. Plaques explicatives sur les bâtiments

Au-delà de la mesure concernant la pose d'une plaque explicative devant la statue de David de Pury, il convient de donner des informations supplémentaires sur les bâtiments qui ont été propriété de Neuchâtelois-e-s impliqué-e-s dans la traite transatlantique et l'esclavage ou qui ont développé des théories racistes. Cela peut se faire, à moindre coût, à l'aide de plaquettes avec des QR codes qui renverront à la page, *« Neuchâtel questionne son passé »* (avec l'avantage de permettre une actualisation des contenus facilitée) ou en complétant des signalétiques ou brochures déjà existantes.

Une plaque explicative est actuellement apposée au Péristyle de l'Hôtel de Ville ainsi qu'à l'Hôtel des Services industriels (ancien hôpital du faubourg de l'Hôpital 4) faisant mention de l'héritage de David de Pury, mais pas de la provenance des fonds. Il est indiqué d'actualiser les textes dans le même état d'esprit que celui retenu pour la statue de David de Pury.

D'autres bâtiments feront en outre utilement l'objet d'un traitement similaire :

- Hôtel du Peyrou - Pierre Alexandre du Peyrou (1729-1794) impliqué dans des plantations en Guyane hollandaise (Surinam) ;
- Faubourg de l'Hôpital 5a - Jacques-Louis Pourtalès (1722-1814) – négociant d'indiennes, détenteur de plantations de sucre, café, cacao, coton aux Antilles ;
- Maison de Pury, MEN - James-Ferdinand de Pury (1823-1902) , neveu et allié économique de Auguste de Meuron de Bahia ;
- Grande Rochette et Musée d'ethnographie - Charles-Daniel de Meuron (1738-1806), militaire et naturaliste qui a fait don à Neuchâtel de collections qui sont à l'origine des Musées d'ethnographie, d'histoire naturelle et d'histoire ;
- Collège latin - Société typographique de Neuchâtel liée à la littérature abolitionniste au 18e siècle ;
- La Maison de Coulon (Faubourg de l'Hôpital 10) – Paul Coulon (1731-1820), impliqués dans des plantations (café, coton, sucre, cacao) en Grenade avec esclaves.

6.1.3. Projet artistique

Une deuxième réponse aux pétitions est celle de faire dialoguer une ou plusieurs œuvres d'art avec la statue de David de Pury. Elles pourraient prendre la forme d'installations visuelles, sonores ou autres. Elles seront temporaires ou en tout cas amovibles, en attendant le futur réaménagement de la Place Pury (voir point suivant).

Afin de choisir la ou les œuvres, il est prévu un appel à projet artistique, qui permettra une belle visibilité des actions entreprises sur ce sujet par Neuchâtel au-delà des frontières cantonales. La communication sera également réalisée auprès des associations issues de la migration afin d'encourager des postulations d'artistes afro-descendant-e-s. Le Dicastère culture, intégration et cohésion sociale sera le mandant pour cet

appel d'offres. Au sein du jury siégeront la co-directrice du MahN et conservatrice des arts plastiques du musée, la déléguée culturelle, un-e représentant-e du Dicastère du développement territorial, un-e représentant-e du Collectif pour la mémoire ainsi que des expert-e-s des milieux artistiques (si possible aussi expert-e-s de la thématique du racisme anti-noir-e-s et des questions postcoloniales).

6.1.4. Neuchâtel et l'entreprise coloniale au Musée d'art et d'histoire

La participation de Neuchâtel à l'entreprise coloniale sera traitée dans une section de la nouvelle exposition permanente « *Mouvements* » du MahN qui ouvrira ses portes en janvier 2022. Elle interrogera notamment le degré d'implication de personnalités neuchâteloises dans la traite négrière et dans l'esclavage : possession de plantations exploitant une main-d'œuvre servile, fabrication et négoce de produits destinés à la traite, financement d'expéditions négrières. Elle situera la participation de familles neuchâteloises à travers les réseaux commerciaux mis en place notamment par les trois nations négrières majeures que sont au 18^{e} siècle le Portugal, la Grande-Bretagne et la France. Elle questionnera les répercussions sur le tissu urbain neuchâtelois du commerce international et la part qui provient de l'esclavage et de la traite des noir-e-s. Enfin, elle stimulera la réflexion sur la présence dans l'espace public en Suisse de monuments liés au passé colonial, en mettant à disposition des visiteurs et des visiteuses le projet interactif réalisé par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) « *Penser un monument* » et une borne interactive faisant état de l'histoire de la statue de David de Pury et des débats récents, consécutifs aux pétitions de l'été 2020. L'exposition « *Mouvements* » intègrera également des œuvres d'artistes contemporain-e-s qui nous interrogent sur notre rapport au passé et aux mouvements. Des actions de médiation, notamment auprès des écoles, permettront une large sensibilisation.

6.2. Mesures à moyen terme

6.2.1. Recherches scientifiques

L'implication de personnalités neuchâteloises dans la traite négrière et l'esclavage est aujourd'hui attestée. Pour le moment, les connaissances restent toutefois lacunaires ; les historien-ne-s ne disposent pas de toutes les informations pour estimer la part du commerce triangulaire dans la

fortune de ces personnalités, ni comprendre comment leurs activités s'imbriquent dans des réseaux plus larges. Les archives sont généralement disséminées dans plusieurs parties du monde (Brésil, Portugal, etc.) ou ne sont accessibles que dans une mesure limitée et parfois restreinte lorsqu'il s'agit d'archives familiales.

Un groupe de réflexion scientifique indépendant formé de membres des directions des musées de la Ville, de l'archiviste cantonal, de professeur-e-s et de chercheur-e-s universitaires et d'historien-ne-s s'est réuni en 2020 afin d'ouvrir des perspectives de recherches sur le passé esclavagiste de personnalités neuchâteloises.

En marge de ces discussions, la directrice de l'institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, a décidé de préparer une requête au Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), avec le soutien du rectorat de l'Université de Neuchâtel. La réponse du FNS devrait tomber en mars 2022. Si la réponse est positive, la recherche s'étendra d'avril 2022 à 2026.

Le rôle de la Ville de Neuchâtel, d'entente avec l'Université de Neuchâtel, sera de soutenir la valorisation de la recherche et la transmission des connaissances au public.

6.2.2. Parcours pédagogique « *Neuchâtel passé colonial* »

L'une des mesures phares proposées en termes de médiation est un parcours pédagogique multimédia. Il questionnera l'implication de Neuchâtel dans la traite négrière et l'esclavagisme. Idéalement, le parcours ainsi initié doit également permettre d'approfondir ces questions dans le cadre scolaire. Le projet est avant tout pédagogique en ce qu'il vise à sensibiliser et faire réagir les visiteur-euse-s en contextualisant des faits historiques tout en les mettant en perspective avec la situation d'aujourd'hui. Il devrait également susciter l'intérêt d'un public plus large.

Le projet repose sur la collaboration de partenaires externes, en particulier de spécialistes universitaires. La Ville tient à ce que ce parcours soit scientifiquement parfaitement documenté. Une collaboration est prévue avec l'entreprise neuchâteloise Talk to me, créatrice des parcours multimédia urbains Totemi.

Aux yeux du Conseil communal et de la Commission CICS, le parcours doit au surplus tenir compte du programme scolaire et sera adapté à

différents niveaux. Le parcours sera également l'occasion de sensibiliser aux nouvelles formes d'esclavagisme à l'heure de la mondialisation. Un support pédagogique à l'attention des enseignant-e-s est prévu. De plus, une communication commune avec Cooperaxion qui propose des visites guidées sur ce thème pourra être organisée.

6.2.3. Valorisation des résultats des recherches

Un autre moyen envisagé pour la valorisation des résultats des recherches auprès du grand public est l'organisation d'évènements et de colloques, en partenariat notamment avec l'Université de Neuchâtel, dans le cadre de manifestations existantes, soutenues par la Ville de Neuchâtel. Citons à titre d'exemple :

- La Semaine d'actions contre le racisme en mars, organisée par le Forum tous différents tous égaux dont fait partie la Ville ;
- Le printemps culturel tous les deux ans, soutenu par la Ville : en 2023, il sera consacré aux Amériques noires ;
- La Semaine de l'Europe, co-organisée par la Maison de l'Europe transjurassienne et la Ville de Neuchâtel en mai.

Par ailleurs, dans le cadre d'expositions proposées par les musées de la Ville de Neuchâtel, des conférences ou colloques continueront aussi d'être organisés.

D'autres évènements culturels ponctuels pourront également être valorisés comme la Black box et le colonial walk à l'instar de la performance Tilo Frey de l'Experimentaltheater qui a eu lieu à la Maison du concert en juillet 2021.

Par ailleurs, l'UNESCO a manifesté son intérêt à co-organiser un colloque international avec la Ville de Neuchâtel, à ce sujet.

6.2.4. Neuchâtel rejoint la Coalition de villes européennes contre le racisme (ECCAR)

Enfin, et afin de lutter de manière efficace contre le racisme, nous proposons que la Ville de Neuchâtel rejoigne de concert avec le Canton, représenté par le Service de la cohésion multiculturelle (COSM), la Coalition de villes européennes contre le racisme (ECCAR)[5], qui fait partie

[5] https://www.eccar.info

de la Coalition internationale des villes inclusives et durables (ICCAR) de l'UNESCO. D'autres communes neuchâteloises pourraient peut-être être intéressées à rejoindre cette démarche par la suite.

ECCAR est un réseau de 500 villes engagées dans le partage d'expériences afin d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination. Le réseau « *joue un rôle clé dans la résolution des problèmes sociaux liés au continent européen, notamment l'antisémitisme, les droits des communautés LGBT, l'inclusion des personnes vivant avec un handicap, des migrant-e-s, des populations autochtones et des réfugié-e-s, entre autres, en veillant à ce que tous les citoyen-ne-s puissent vivre dans un environnement urbain sûr, inclusif, équitable et respectueux, exempt de toutes formes de discrimination* ». En Suisse, Saint-Gall, Zurich, Lucerne, Bâle, Berne, Winterthour et Lausanne en font partie.

Un plan d'action en 10 points est prévu dans ce cadre (extraits):

1. Mettre en place un réseau de *monitoring,* de vigilance et de solidarité contre le racisme ;
2. Initier ou développer davantage la collecte de données sur le racisme et la discrimination, établir des objectifs réalisables et mettre en place des indicateurs communs afin d'évaluer l'impact des politiques publiques ;
3. Soutenir les victimes du racisme et de la discrimination et contribuer à renforcer leurs capacités de défense ;
4. Assurer, par le biais d'une approche participative, notamment par des consultations avec les utilisateurs-trice-s et les fournisseurs-euse-s du service, une meilleure information des habitant-e-s de la ville sur leurs droits et leurs devoirs, sur les moyens de protection et les recours légaux et sur les risques encourus pour un acte ou un comportement raciste ;
5. Faciliter les pratiques équitables en emploi et promouvoir la diversité dans le marché du travail en exerçant le pouvoir discrétionnaire des autorités municipales ;
6. Assurer l'égalité des chances en tant qu'employeur et fournir un service équitable, s'engager à assurer le *monitoring*, la formation et le développement nécessaires pour atteindre cet objectif ;
7. Renforcer, par une politique volontariste, la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement au sein de la municipalité ;
8. Renforcer les mesures contre la discrimination dans l'accès à, et la

jouissance de toutes les formes d'éducation ; et promouvoir l'enseignement de la tolérance mutuelle, de la compréhension mutuelle et du dialogue interculturel ;

9. Assurer une représentation et une promotion équitables de la diversité des expressions et des patrimoines culturels des habitant-e-s dans les programmes culturels, dans la mémoire collective et dans l'espace public municipal ; et promouvoir l'interculturalité dans la vie municipale ;
10. Soutenir ou établir les mécanismes pour traiter les crimes de haine et pour gérer les conflits.

On le voit, l'adhésion à cette Coalition – qui est prévue au surplus en lien avec le Canton – est déjà bien en phase avec les orientations et actions déjà adoptées concernant les bonnes pratiques de gouvernance de la Ville tout en lui permettant de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue en la matière. Cela sera notamment l'occasion de faire un état des lieux de toutes les actions déjà en place en matière de lutte contre le racisme.

Pour rappel, le Conseil communal de Neuchâtel a déjà exprimé dans son rapport d'information au Conseil général concernant la politique d'intégration interculturelle du 15 août 2018, sa pleine adhésion aux principes de la feuille de route « *Pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité* »[6] qui entend assurer l'intégration sociale et interculturelle de toute la population et renforcer la cohésion sociale au sein d'une population plurielle et multiculturelle. Pour aller dans ce sens, le nouveau règlement d'application du statut du personnel communal du 14 avril 2021, entré en vigueur le 1er mai dernier, comprend un nouvel article « *valorisation de la diversité et non-discrimination* » qui fixe une série d'engagements tangibles. Avec les engagements déjà pris et en présentant ce rapport, la Ville s'inscrit d'ores et déjà très concrètement dans la mise en pratique de ce plan d'action. Il y a en outre un intérêt important à situer l'action de la ville en comparaison nationale et internationale ainsi qu'à bénéficier des réflexions, expériences et impulsions d'autres villes et collectivités publiques.

Si notre demande d'adhésion commune Ville/Canton est acceptée, la cotisation annuelle et l'évaluation du dispositif cantonal seront prises en charge par le Canton. Le Service de la cohésion sociale complètera le

[6] Feuille de route une administration neuchâteloise égalitaire et ouverte à la diversité, Etat de Neuchâtel, Service de la cohésion multiculturelle, mai 2018.

dispositif cantonal existant en matière d'offres et de projets de proximité. Il sera responsable de sa mise en œuvre au niveau de la Ville de Neuchâtel, ainsi que de la coordination et de l'évaluation avec le Canton. Cette mesure ne nécessite pas la création de nouvelles structures organisationnelles et la mise en œuvre des actions qui s'y inscriront s'intègre dans le budget de fonctionnement ordinaire, sans crédit supplémentaire, et sont de la compétence du Conseil communal.

Par ailleurs, ce plan est complémentaire au réseau des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe dont Neuchâtel fait déjà partie. Il se focalise plus directement sur la lutte contre le racisme et l'inclusion large.

6.3. Mesures à long terme

6.3.1. Requalification de la place Pury

Depuis quelques années déjà, des réflexions ont été menées par le service du développement territorial dans la perspective de requalifier la place Pury et de refaire le lien avec le quartier au sud de la place et avec le lac. Aujourd'hui, cette place, avec son nœud de transports publics, est avant tout un lieu de passage. La requalification viserait à ce qu'elle remplisse mieux ses fonctions de place publique. A ce moment-là, il serait possible que la statue soit légèrement déplacée compte tenu des nouveaux aménagements. En lien avec la volonté générale de tendre vers plus d'inclusivité dans l'espace public, il est également envisageable que le nom de la place fasse l'objet d'une réflexion selon ses nouvelles fonctionnalités à l'avenir.

Avec l'enveloppe du pourcent culturel, un concours artistique sera réalisé. Il pourra se faire, par exemple avec l'aide de la fondation des Nouveaux Commanditaires qui travaille de manière participative avec des personnes utilisatrices de l'espace public[7].

[7] Cette fondation permet d'organiser le concours en intégrant la population et notamment des personnes qui se sentent concernées par la problématique dans l'élaboration du cahier des charges et dans le choix de l'artiste et de l'œuvre. Le processus se fait avec l'accompagnement d'une médiatrice ou d'un médiateur.

6.4. Calendrier des actions proposées et aspects financiers

Mesure	Année	Coûts à charge de la Ville
Plaque explicative devant la statue de David de Pury	2021/2022	CHF 5'000-
Plaques explicatives des bâtiments (QR codes, brochure, site)	Dès 2022	CHF 10'000.-
Projet artistique – *organisation et premier appel à projet* *2 autres appels à projets*	2021 Dès 2022	CHF 26'000.- CHF 40'000.- (2x CHF 20'000.-)
Neuchâtel et l'entreprise coloniale au Musée d'art et d'histoire	2022	*Intégré dans le budget de l'exposition*
Parcours pédagogique « *Neuchâtel, passé colonial* » (mise en œuvre)	2021/2022	CHF 137'000.-
Neuchâtel rejoint ECCAR (la coalition européenne des villes contre le racisme)	Dès 2022	*Pris en charge par le Canton*
Recherches historiques sur l'implication de Neuchâtel dans la traite négrière (soutien du Fonds national suisse)	2022/2026	*Porté par l'Université – demande FNS en cours*
Valorisation des résultats des recherches (colloques, actes, conférences publiques,…)	Dès 2022	Environ CHF 6'000.- par an
Requalification de la Place Pury et projet artistique avec le pourcent culturel	2028/2029	*A définir, financé notamment par le % culturel*

Le financement des mesures de la compétence du Conseil communal s'intègre dans le budget de fonctionnement ordinaire de la Ville. Les projets prévus en 2021 sont intégrés au budget du Dicastère de la Culture, de l'intégration et de la cohésion sociale.

Les demandes de fonds concernant les recherches historiques sont menées auprès du Fonds national suisse par l'Université. La cotisation annuelle pour le réseau ECCAR sera prise en charge par le Canton. Le projet artistique en lien avec la requalification de la place Pury sera financé par le pourcent culturel avec le soutien potentiel de Pro Helvetia. La revalorisation de la Place Pury en elle-même fera l'objet d'un rapport et d'une demande de crédit *ad hoc* en temps voulu.

7. Consultation

Outre les consultations internes évoquées dans les chapitres précédents, les entités et personnes expertes suivantes ont été consultées et leurs remarques intégrées :

- Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel ;
- Service cantonal de la cohésion multiculturelle (COSM) ;
- Représentantes des collectivités africaines de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) ;
- Pétitionnaires.

Les pétitionnaires saluent les démarches entreprises par les autorités communales.

8. Conclusion

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la Commission CICS et le Conseil communal vous remercient de bien vouloir prendre acte du présent rapport d'information en réponse aux deux pétitions déposées en été 2020 relatives au monument David de Pury.

L'égale dignité humaine, la liberté, la non-discrimination, le respect de toutes et tous qui sont les questions soulevées par les débats évoqués dans ce rapport, constituent les pierres angulaires d'une société harmonieuse, démocratique et inclusive. Ces enjeux et valeurs essentiels sont au cœur de l'action publique de notre Ville.

Le Conseil communal et la Commission CICS sont convaincus qu'une collectivité publique doit éclairer tous les aspects de son histoire et de celle de ses personnalités historiques saillantes y compris dans les cas où l'héritage est controversé et est lié à des faits historiques mettant en cause la dignité humaine. La question des marques mémorielles doit ainsi être traitée sans chercher à étouffer les zones d'ombre de l'histoire de notre Ville. Il s'agit là d'un devoir démocratique.

L'histoire d'une collectivité publique doit ainsi être documentée et clairement assumée dans ses aspects positifs comme dans ses éléments négatifs.

Modifier ou essayer de masquer l'histoire constitue une forfaiture contre le passé évidemment, mais aussi contre l'avenir : ce qui nous paraît acceptable ou non aujourd'hui ne sera assurément pas perçu de la même

manière demain. La problématique soulevée par le legs de David de Pury montre que l'appréciation qui peut être faite à la fin du XVIII^{e} siècle n'est évidemment et heureusement pas la même que celle qui est faite au début du XXI^{e} siècle. Ce qui est vrai pour ce legs, le sera aussi – inévitablement – pour notre façon contemporaine de gérer son origine. Nous agissons sur la base des connaissances actuelles, des principes d'égalité et de non-discrimination et de l'idéal démocratique et, comme l'on fait nos prédécesseur-e-s, dans le cadre d'un contexte social.

En l'état donc, une collectivité publique ne peut pas trahir son passé sans trahir dans le même mouvement son avenir. L'histoire de Neuchâtel comporte-elle des zones d'ombre ? L'honneur de notre génération, sa mission, son devoir sont de les documenter et de les expliquer. Il ne nous revient pas d'établir une hiérarchie officielle définitive du bien et du mal. Il nous revient en revanche de constater que certains éléments de notre histoire entrent en conflit direct avec les valeurs d'une société inclusive que nous défendons et d'envisager d'éventuels ajustements. Le savoir et le thématiser en lien avec les préoccupations actuelles est, comme le dit très bien Marcus Garvey (homme politique jamaïcain, 1887-1940), un véritable enjeu d'avenir : « *Un peuple qui ne connaît pas son passé, ses origines et sa culture ressemble à un arbre sans racines* ».

Neuchâtel, le 5 juillet 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente, Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin Daniel Veuve

AU NOM DE LA COMMISSION CULTURE,
INTEGRATION ET COHESION SOCIALE:

La présidente, La rapporteure,

Mireille Tissot-Daguette Stéphanie Gérard Mattson

Annexe : communiqué de presse du 12 août 2020

Table des matières

1. Introduction 1

2. Dépôt successif de deux pétitions 2

2.1. Pétition « Pour que la statue de David de Pury soit retirée » 2

2.2. Pétition « Pour le respect de notre histoire » 4

2.3. Démarches entreprises 4

3. Situations internationale et nationale 7

3.1. Une problématique internationale 7

3.2. En Suisse : Bâle, Zurich, Genève, Neuchâtel 8

4. Historique de la statue et des débats la concernant 9

4.1. Origine de la statue : 60 ans de palabres 10

4.2. Années 80 12

4.3. Aujourd'hui 12

5. Position de la Commission CICS du Conseil général et du Conseil communal 14

6. Réponses des autorités politiques 17

6.1. Mesures à court terme 17

6.1.1. Une plaque explicative devant le monument David de Pury 17

6.1.2. Plaques explicatives sur les bâtiments 19

6.1.3. Projet artistique 20

6.1.4. Neuchâtel et l'entreprise coloniale au Musée d'art et d'histoire 21

6.2. Mesures à moyen terme 21

6.2.1. Recherches scientifiques 21

6.2.2. Parcours pédagogique « *Neuchâtel passé colonial* » 22

6.2.3. Valorisation des résultats des recherches 23

6.2.4. Neuchâtel rejoint la Coalition de villes européennes contre le racisme (ECCAR) 23

6.3. Mesures à long terme 26

6.3.1. Requalification de la place Pury 26

6.4. Calendrier des actions proposées et aspects financiers 27

7. Consultation 28

8. Conclusion 28

LA VILLE DE NEUCHATEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

L'autorité exécutive prend acte de la pétition

Statue de David de Pury : le Conseil communal veut ouvrir un débat démocratique

Aujourd'hui, lors de sa séance de rentrée, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a pris acte de la pétition, déposée à la mi-juillet avec plus de 2'500 signatures, demandant le retrait de la statue de David de Pury. L'autorité exécutive, soucieuse d'ouvrir ce débat de fond, prendra position en concertation avec le Conseil général. La Ville mettra par ailleurs tout en œuvre pour approfondir la recherche historique sur les activités commerciales en lien avec la traite des esclaves, et diffuser ces connaissances auprès d'un large public.

La pétition en ligne, intitulée « On ne veut plus de statue d'esclavagiste! Pour que la statue de David de Pury soit retirée » a été déposée le 17 juillet dernier à la Chancellerie communale munie de 2'549 signatures. Un peu moins des deux tiers des signataires sont domicilié-e-s en Suisse, dont 283 dans le canton de Neuchâtel (142 en ville de Neuchâtel). 320 paraphes proviennent de France et 87 d'autres pays européens. A noter aussi 169 pétitionnaires domicilié-e-s aux Etats-Unis.

Le Conseil communal a tout d'abord pris acte de cette pétition, qui soulève des questions importantes, à la fois liées à l'histoire de la région avec ses zones d'ombre, mais aussi à celle du racisme et des discriminations au quotidien. « *Notre Conseil est très sensible à la problématique du racisme et estime qu'il est crucial de mener un travail de mémoire sur des faits historiques bien établis* », a résumé Thomas Facchinetti, président de la Ville.

Concertation avec le Conseil général

Afin de respecter le processus démocratique, et d'ouvrir le débat sur la question soulevée par la pétition – qui, pour mémoire, demande le retrait de la statue et son remplacement « par une plaque commémorative en hommage à toutes les personnes ayant subi et subissant encore aujourd'hui le racisme et la suprématie blanche » - le Conseil communal transmettra la pétition au bureau du Conseil général, l'organe directeur du parlement de la Ville. Ce texte fera aussi l'objet d'une discussion en commission de politique culturelle lors de sa prochaine séance le 20 août. Les autorités cantonales et fédérales, également destinataires de la pétition, seront aussi dûment consultées.

La Ville de Neuchâtel est consciente que les connaissances sur la vie et les activités de David de Pury, ainsi que d'autres acteurs économiques neuchâtelois du XVIIIe siècle, restent encore relativement mal connues ou insuffisamment documentées. C'est pourquoi elle encourage vivement la poursuite des recherches historiques destinées à faire toute la lumière sur les activités commerciales en lien avec la traite des esclaves.

Elle met également l'accent, depuis plusieurs années, sur les débats et visites guidées thématiques qui permettent de mieux faire connaître ce passé à la population. Tout récemment, un groupe de travail composé des directrices et directeurs des principaux musées communaux, mais aussi des responsables de l'intégration interculturelle, s'est attelé à une réflexion de fond pour lancer des recherches historiques approfondies et pour trouver des moyens les plus appropriés de transmettre ces connaissances à un large public.

Neuchâtel, le 12 août 2020 Le Conseil communal

Renseignements complémentaires:

Thomas Facchinetti, président de la Ville de Neuchâtel, 032 717 75 01, thomas.facchinetti@ne.ch

21-204

Rapport d'information conjoint de la Commission culture, intégration et cohésion sociale du Conseil général et du Conseil communal - Marques mémorielles et réponse aux pétitions concernant le monument de David de Pury

Mme Stéphanie Gérard Mattsson, rapporteure de la Commission de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, déclare :

- La Commission de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale s'est réunie le 5 juillet dernier pour débattre du rapport n° 21-204 consacré aux marques mémorielles et réponse aux pétitions concernant le monument de David de Pury.

Pour rappel, ce rapport est le résultat d'un travail conjoint entre le Conseil communal et la Commission de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale. La sous-commission en charge du dossier a d'emblée reconnu la grande qualité de ce rapport très complet. Elle salue la réflexion très aboutie et menée sur le long terme. Elle complimente le fait que les deux collectifs pétitionnaires aient été consultés.

Pour une thématique de cette importance, la sous-commission approuve qu'un rapport étoffé et un projet d'envergure aient été élaborés. Une « simple » réponse aux deux pétitions aurait été insuffisante.

Elle se réjouit des différentes actions concrètes qui seront menées, telles que le concours artistique, l'élaboration et la valorisation de cent notices biographiques de personnes représentatives de groupes exclus de l'espace public, les perspectives de recherches sur le passé esclavagiste de personnalités neuchâteloises, la participation de la Ville à la Coalition européenne de villes contre le racisme ou encore le parcours pédagogique multimédia.

Par ailleurs, concernant ce parcours pédagogique – bel attrait pour les familles – la volonté de l'intégrer dans le cadre scolaire, en tenant compte du programme, est saluée. L'âge cible serait les 14-15 ans, mais une commissaire a précisé qu'il pourrait s'adapter également aux plus jeunes.

Quelques réflexions ont été émises quant aux contextes historique et juridique, en rappelant que cette statue était un geste politique pour l'époque et qu'elle était déjà combattue, et précisant qu'elle n'a pas été érigée par une souscription citoyenne, mais bien par les aristocrates de l'époque comme geste politique délibéré. Par ailleurs, la réflexion de ne pas trop centrer le débat sur les Etats-Unis a été discutée. Ainsi, il ne faudrait pas estomper le racisme et l'« anti-Noirs » qui peuvent exister chez nous, car cette question est également très locale et très actuelle. D'autres commissaires ont souligné que l'ancrage de cette problématique dans le présent était bien mis en avant dans les différentes actions proposées.

Sur la base du rapport, Monsieur le conseiller communal a précisé que les événements aux Etats-Unis étaient « juste » une introduction, le but n'étant absolument pas de se « cacher » derrière des faits lointains, mais de remettre dans le contexte. Une vraie réflexion a été menée par un groupe de travail conséquent et qualifié. De plus la question du racisme est mise en avant à Neuchâtel depuis bien avant Black Lives Matter, notamment par la Semaine d'actions contre le racisme ou encore les indiennes.

Des questions ont également été posées quant au financement de la recherche scientifique par des bourses ou des logements que pourrait mettre à disposition notre commune, ce à quoi Monsieur le conseiller communal a répondu que cela se faisait déjà, en collaboration avec le Centre d'art de Neuchâtel et le Musée d'art et d'histoire. De plus, une collaboration avec l'UNESCO permet des coopérations facilitées.

Le débat a également porté sur le texte de la plaque commémorative, notamment sur certains termes ou tournures de phrases. Le conseiller communal a précisé que cette plaque sera un premier regard et qu'elle sera munie d'un QR code. Des informations plus exhaustives se trouveront sur la page internet liée à cette plaque.

Au final, c'est par 6 voix contre 0 et 1 abstention que la Commission de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale a approuvé ce rapport.

Mme Marie-Emilianne Perret, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Après lecture attentive du rapport n° 21-204 intitulé « Marques mémorielles et réponse aux pétitions concernant le monument de David

de Pury », le groupe VertsPopSol se positionne à l'unanimité en faveur des différentes mesures présentées.

Nous tenons à exprimer notre vive reconnaissance à l'ensemble des personnes, qui, depuis une année, se sont engagées dans un dialogue constructif, permettant ainsi d'apaiser les tensions et de mettre sur pied des projets collectifs sensés.

Le mouvement Black Lives Matter a circulé à travers le monde, comme une onde de choc. A Neuchâtel aussi, des manifestations ont dénoncé, avec raison, la violence et le racisme. Elles ont également contribué, de manière significative, à nourrir le débat sur les monuments mémoriels associés aujourd'hui à l'esclavagisme.

Par les mesures mises en œuvre – ou qui le seront dans un futur assez proche – les Autorités de notre Ville ont réagi de manière exemplaire face à des questions particulièrement sensibles. Elles ont entretenu un dialogue constructif avec les pétitionnaires, des historiens, des archivistes, des représentants de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle du canton, pour ne citer que quelques-uns des acteurs engagés dans ces échanges.

Comme en témoigne ce rapport, il résulte de ces échanges la mise en œuvre de nombreuses initiatives, notamment pédagogiques, qui permettront de poursuivre cette réflexion sur notre passé et notre société actuelle avec l'ensemble de la population.

Il nous paraît primordial de faire la lumière sur ces zones d'ombre, et nous nous réjouissons que le dialogue aujourd'hui entamé puisse évoluer au gré des résultats des recherches historiques et scientifiques. Nous souhaitons que cette démarche puisse contribuer à l'essor d'une société plus ouverte et plus égalitaire.

Mme Mireille Tissot-Daguette, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Le contexte de l'été passé, avec la mort tragique de George Floyd aux Etats-Unis, a répandu un questionnement général, en Amérique du Nord et en Europe, sur le racisme et, plus particulièrement, sur le passé colonial et l'implication de nos sociétés dans le commerce triangulaire et l'esclavagisme.

Neuchâtel – à travers le legs de David de Pury et son commerce d'indiennes, notamment – a connu une remise en question de certains symboles de son passé. La statue de David de Pury a été le sujet d'une coloration d'une nuit et du dépôt de deux pétitions, une pour la retirer et une autre pour la laisser.

Le Conseil général et le Conseil communal, avec ses services, ont fait une réflexion sur le sujet en globalité, avec une vision à court, moyen et long termes qui a pour but de renforcer l'interculturalité, l'intégration, mais aussi d'améliorer notre connaissance sur le passé de notre ville. Cette démarche permet d'instaurer un climat favorable au dialogue et aux débats de notre ville. Pour le groupe vert'libéral, les différentes mesures paraissent pragmatiques, réfléchies, et permettent de répondre aux questionnements soulevés par les deux pétitions, et même plus.

Nous relevons deux mesures qui nous paraissent les plus importantes. La première est la plaque explicative sur la statue de David de Pury, qui permet à tout passant de s'informer sur le personnage de manière rapide. De plus, cette plaque pourra suivre la mise à jour des connaissances sur David de Pury, grâce à un code QR. La seconde mesure est le parcours pédagogique sur le passé colonial, qui permet à toutes les personnes – qu'elles soient citoyens, élèves ou touristes – de s'informer sur le passé colonial de la ville, tout en la visitant.

Ce rapport tient aussi compte des divers engagements que prend notre Ville pour soutenir l'intégration et l'interculturalité. Cela rappelle que, même avec un passé teinté d'esclavagisme, notre ville a su se moderniser, s'ouvrir et devenir une terre d'accueil et de partage.

Pour résumer, le groupe vert'libéral soutiendra unanimement ce rapport, qui va plus loin que seulement le questionnement de la statue de David de Pury, et qui permet à notre ville de se questionner et de faire la lumière sur son passé.

M. Jules Aubert, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR a pris connaissance du rapport n° 21-204 avec enthousiasme. Les nombreuses controverses – nées du changement du nom de l'espace Louis-Agassiz en Tilo-Frey – laissaient présager que ce rapport présenterait tous les ingrédients pour une nouvelle polémique.

Force est de constater que l'approche différente adoptée par le Conseil communal – de concert avec la commission ad hoc de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale – sur ce dossier a permis d'éviter les écueils dans lesquels nous aurait poussés une réponse trop manichéenne.

C'est tout le contraire qui nous est proposé aujourd'hui. Ce rapport construit un cadre propre à ménager les sensibilités de chacun, sans pour autant éluder les questions importantes que posent les marques mémorielles dans l'espace public. La grande force de ce travail est d'avoir élargi le spectre de la réflexion à l'ensemble de celles-ci, et de ne pas s'être cantonné à l'unique cas de la statue de David de Pury.

Ainsi, notre collectivité, consciente des responsabilités qui sont les siennes pour lutter contre toutes les formes de discrimination, s'est entourée de spécialistes, a sollicité l'avis de nombre de communautés, dans le but de déterminer un prisme d'actions qui soient le plus susceptibles de répondre aux préoccupations de chacun. Preuve en est la satisfaction témoignée par les responsables des deux pétitions.

Les neuf mesures proposées au terme de cette consultation permettront à la population neuchâteloise de comprendre et de se réapproprier ces lieux historiques en ayant pleinement conscience de ce qu'ils représentent, et de saisir ce qu'ils ont de grand et de lumineux, mais aussi de petit et de sombre.

Eclairer d'un regard nouveau les lieux qui font notre histoire, en rendant compte du contraste qui existe en toutes choses, nous paraît être une réponse plus adéquate que l'éviction de ce qui, avec le regard que nous portons aujourd'hui, semble salir notre passé.

Les controverses liées au commerce triangulaire et au colonialisme neuchâtelois – entre le XVIII^{e} et le XIX^{e} siècle – feront donc l'objet de recherches propres à clarifier les points nébuleux de notre histoire. Ces recherches ne doivent cependant pas être vues comme une finalité. La prise de conscience des errements passés doit conduire les actions d'aujourd'hui.

Notre collectivité publique l'a bien compris et a décidé de s'engager dans la Coalition européenne de villes contre le racisme. Ainsi, en montrant l'exemple, en informant et en mettant dans l'éducation tous les moyens susceptibles d'endiguer des discriminations, nous aurons peut-être la chance de participer à la construction d'une société plus égalitaire : s'appuyer sur notre passé pour créer notre futur.

La mise en perspective de l'œuvre de David d'Angers, avec des créations nouvelles, permettra de stimuler le débat. Qu'est-ce qui, mieux que l'art, interpelle, nous remet en question et nous permet de nous interroger sur ce qui nous entoure ? L'exposition au Musée d'art et d'histoire aura une vocation similaire.

Enfin, si le parcours pédagogique est, à n'en pas douter, une approche intéressante de la vulgarisation des problématiques historiques dont nous parlons, il apparaît, pour notre groupe, que la temporalité de sa réalisation est un peu précipitée et que son coût paraît élevé. Il est ressorti des discussions à l'interne de notre groupe que beaucoup n'ont pas compris la mise en place de ce projet, alors que les résultats des recherches n'auraient pas encore paru. Il semblerait plus efficace de travailler ce parcours à la lumière des découvertes et des résultats qui émaneront du travail précis des académiciens. Dépenser CHF 137'000.- entre 2021 et

2022, sans savoir si la manière de traiter cette matière devra être repensée au terme des travaux universitaires nous paraît peu constructif. En outre, peut-être pourrons-nous économiser quelques deniers publics si le corpus historique propre à la conception de ce parcours ne fait pas l'objet de deux recherches successives.

Au-delà de cette interrogation, on peut dire que le PLR est pleinement satisfait des réponses apportées par ce rapport et remercie l'ensemble des groupes de personnes qui ont travaillé et réfléchi à ces questions de société importantes. Un projet tout en nuances, qui n'a pas le défaut de tomber dans le spectaculaire.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR prendra acte de ce rapport avec enthousiasme.

Mme Stéphanie Gérard Mattsson, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste a lu avec intérêt le rapport n° 21-204. Nous saluons la grande qualité de ce dossier et tenons à féliciter et remercier le comité de pilotage de l'administration communale et le travail des différents services. Cette démarche inédite fait preuve d'une grande créativité et d'une grande intelligence. En effet, prendre de la distance, sortir des sentiers battus, trouver des compromis sont autant d'aspects du projet qui nous réjouissent.

Ce rapport, présenté conjointement par le Conseil communal et le Conseil général, souligne toute l'importance accordée par nos Autorités à la problématique du racisme et de l'exclusion des minorités. Par la discussion interculturelle et l'expression du débat, les démarches proposées ont permis d'arriver à une congruence entre les différentes parties. C'est une belle réussite démocratique.

Concours artistique et plaque commémorative sont deux mesures à court terme que nous saluons, tant par la valorisation des acteurs culturels que par la diffusion au grand public des résultats de la recherche scientifique.

Par ailleurs, le parcours pédagogique sera une mesure phare qui permettra de faire le lien avec l'esclavagisme moderne et de questionner le présent. Comment s'opposer à la discrimination ? Qui sont les « de Pury » aujourd'hui ? Ne le sommes-nous pas toutes et tous un peu ?

C'est par ces quelques réflexions d'introspection que je terminerai, sans oublier de mentionner que le groupe a pris acte et soutient à l'unanimité ce rapport exemplaire.

M. Thomas Facchinetti, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, déclare :

- Après cette belle et unanime envolée sur ce rapport, il ne me reste plus grand-chose à dire, ce qui fera très plaisir à notre présidente du Conseil général.

Effectivement, tous les groupes ont souligné le fond de toute cette démarche, qui est importante et qui marque un jalon dans l'histoire de la ville de Neuchâtel, ainsi que dans la manière de traiter notre histoire et d'assumer tout ce qui la constitue, en fonction des recherches scientifiques et de la connaissance que nous en avons.

Assez tôt, Neuchâtel a été, dans son histoire, impliquée dans le commerce mondial. Par l'indiennage déjà, bien avant encore l'horlogerie. Neuchâtel s'est finalement trouvée dans des orbites économiques, commerciales, internationales très tôt. Bien sûr, de cette façon-là, à l'époque, les questions liées au commerce triangulaire, à l'esclavage, se sont inévitablement posées.

Aujourd'hui, avec la réponse qui est apportée à ces deux pétitions – et au-delà même du contenu de celles-ci – Neuchâtel assume son rôle international. Nous pouvons être assez fiers de ce que nous faisons *ensemble*, puisque – cela a été souligné sur tous les bancs – c'est une démarche conjointe entre l'Exécutif et une commission du Conseil général, avec toutes sortes de forces de la société civile et, bien sûr, les différents pétitionnaires.

Ainsi, de l'écoute, beaucoup d'écoute des unes et des autres, avec du respect, le respect de chacune et chacun. Et l'honnêteté de dire les choses telles qu'elles sont avérées. Là où il y a des zones d'ombres, nous comptons sur la recherche – historique, notamment – pour éclairer ce qui n'est pas encore connu.

Cela me permet de répondre rapidement à la question tout à fait intéressante et légitime qui s'est posée au groupe PLR sur la temporalité : ne faudrait-il pas attendre le résultat des recherches historiques pour ce parcours pédagogique ? La question se pose. Sa légitimité, en tout cas.

Toutefois, la recherche historique ne s'arrête jamais. Il n'y a pas un point de départ et un point d'arrivée : une fois qu'on y est, on a exploré toutes les pistes. Non. On connaît déjà un certain nombre de choses et ce sont ces choses-là que nous voulons faire connaître. Mais faire connaître de façon *scientifique*. Puis, au fur et à mesure que les résultats apparaîtront – nous espérons, notamment, un programme du Fonds national sur le sujet, mais ces programmes prennent plusieurs années – nous intégrerons les résultats dans ce parcours pédagogique. Puisque celui-ci est précisément sur des supports numériques, nous n'allons pas refaire

chaque fois tout le travail de A à Z. Cela pourra être intégré de manière très simple dans ces outils, sans que cela génère des coûts importants. Nous ne voulons cependant pas attendre 5, 6 ou 10 ans, jusqu'à ce que nous ayons hypothétiquement fait la lumière sur tout. Ceci pour autant que l'on arrive une fois à faire le tout. D'ailleurs, vous savez toutes et tous que, lorsque l'on fait des recherches scientifiques, chaque découverte amène un lot de nouvelles questions. On n'a jamais épuisé la recherche. Les deniers publics sont donc utilisés avec parcimonie et beaucoup de sagesse dans cette opération.

Je crois qu'à partir de ce soir, nous pouvons – vous pouvez – être fiers de la réponse des Autorités de la Ville de Neuchâtel sur ce sujet hautement sensible.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, soumet au vote le **rapport d'information n° 21-204** « Marques mémorielles et réponse aux pétitions concernant le monument David de Pury », dont l'assemblée **prend acte à l'unanimité**. *[Ndlr : 38 voix, une personne s'étant absentée au moment du vote.]*

SPORTS
21-023

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE LA PELOUSE SYNTHETIQUE DU STADE DE FOOTBALL DE PIERRE-A-BOT

(Du 16 août 2021)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Le complexe sportif de Pierre-à-Bot comprend actuellement trois terrains de sport qui ont été construits à deux périodes différentes. Le terrain naturel et le terrain synthétique situés au nord ont été réalisés en 1996 grâce au crédit que le Conseil général de la Ville de Neuchâtel a accepté le 3 juillet 1995[1].

Le stade de Pierre-à-bot, doté d'un terrain synthétique avec fibres et remplissage en granulats, a, quant à lui, été réalisé en 2007[2].

Par le présent rapport, notre Conseil sollicite votre Autorité sur l'octroi d'un crédit d'investissement de 380'000 francs afin de remplacer la surface de jeu synthétique du stade construit en 2007 et illustré ci-après, car son état ne permet plus une pratique sportive adaptée et sûre, notamment pour les

[1] Voir rapport du Conseil communal concernant la construction de deux terrains de football avec vestiaires à Pierre-à-Bot en remplacement d'un terrain de football à Serrières, ainsi que l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à Pierre-à-Bot en faveur de la « Brigade Flambeaux de l'Evangile », du 13 juin 1995.
[2] Voir rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la réorganisation des terrains de football afin de permettre l'extension du secteur de recherche et développement de Philip Morris International, du 4 octobre 2004.

membres des clubs de football utilisateurs de nos infrastructures, en raison de l'usure de la surface après près de 15 ans d'activité et du risque de blessures.

Angle nord-ouest du stade

Un revêtement avec fibres et granulats organiques en liège, similaire à celui installé sur la commune d'Hauterive en 2019, est prévu comme surface de remplacement.

2. Utilisation du complexe sportif de Pierre-à-Bot

Une vingtaine d'équipes se partagent les 3 terrains existants durant toute la saison. A cela s'ajoutent les utilisations ponctuelles des enfants inscrits auprès de la Fondation « les flambeaux de l'évangile », des étudiant-e-s des lycées lors des joutes sportives de fin d'année et d'une association de bubble foot (loisir sportif consistant à jouer une partie de football dans des bulles gonflables en plastique transparent qui ne laissent dépasser que les jambes des joueurs).

L'association neuchâteloise de football (ANF), par l'entremise de sa commission des terrains de jeu, a récemment émis des réserves sur la possibilité de maintenir le déroulement de matchs officiels sur le terrain synthétique sud en 2022, en raison de sa détérioration et du risque pour les joueurs et joueuses, et exige dans les meilleurs délais un assainissement de la surface.

Vue aérienne des 3 terrains (terrain concerné à droite sur l'image)

Les utilisateurs réguliers des infrastructures de Pierre-à-Bot sont :

Clubs	Catégories adultes	Catégories juniors
NE Xamax FCS		M14, M15
ASI Audax-Friul	2ème et 4ème ligue	G, F1, F2, E1, E2, D1, D2, C1, C2, B1, B2, A1
FC Helvetia NE	3ème et 4ème ligue, vétérans	
FC Espagnol NE	4ème ligue	G, F
NE Hockey Club	Seniors	

3. Avantages du gazon synthétique

Une pelouse synthétique, composée de fibres et d'un remplissage en granulés de liège, présente des caractéristiques sportives qui sont très proches de celles d'une pelouse naturelle, notamment au niveau des rebonds et du roulement du ballon.

Par rapport à une surface naturelle, le terrain synthétique présente notamment les avantages suivants :

Pelouse naturelle	Pelouse artificielle
Utilisation limitée par la météo	Utilisable toute l'année quelles que soient les conditions
Utilisable environ 500 heures par an	Utilisable de manière illimitée
Entretien par un spécialiste	Entretien plus simple qu'une pelouse naturelle
Consommation d'eau importante env. 120 m3/semaine	Arrosage utile uniquement pour baisser la température, un arrosage consomme environ 10 m3 d'eau
Consommation d'environ 2'000 kg d'engrais par an	Pas besoin d'engrais
Ne peut pas être jouée en période de gel ou en période de pluie	Peut être jouée toute l'année

Pour rappel, notre territoire communal comprend au total 11 surfaces qui permettent la pratique du football, dont 5 qui sont équipées par un revêtement synthétique (stade de la Maladière, Chanet, Pierre-à-Bot et Charmettes avec des granulats SBR ou granulats de gomme).

4. Calendrier

Le calendrier prévisionnel des opérations se présente comme suit :

Approbation de la demande de crédit par le Conseil général	6 sept. 2021
Développement du projet, soumissions, adjudications	Sept.- oct. 2021
Début des travaux et remise du terrain	Nov.- déc. 2021

Le calendrier a été établi en fonction des pauses de championnat des clubs utilisateurs engagés dans des compétitions régionales.

5. Consultations

La Commission de la famille, de la formation, de la santé et des sports du Conseil général sera consultée lors de sa séance du 25.08.2021.

Le délégué à l'environnement a donné son préavis favorable à la présente demande de crédit ainsi que l'ensemble des clubs utilisateurs de Pierre-à-Bot.

La ligue amateur de football, régie par l'ANF, salue enfin l'intention de la Ville à modifier le revêtement en place.

6. Impact de la proposition

6.1. Impact sur l'environnement

L'ensemble des matériaux qui seront retirés (granulats, rouleaux de revêtement synthétique) seront entièrement recyclés. Ils seront remplacés par des matériaux également recyclables. Le granulat en place, de type SBR (fabriqué à base de pneumatiques recyclés), sera remplacé au profit d'un remplissage organique en liège entièrement naturel, dont la durée de vie est équivalente à l'actuel, c'est-à-dire une quinzaine d'années.

Il faut encore ajouter qu'un terrain naturel n'est pas du tout écologique en raison de l'entretien qu'il nécessite et de son arrosage beaucoup plus fréquent.

Le remplissage organique et l'utilisation de granulés de liège, même s'il nécessite un arrosage avant usage, permet d'éviter la dispersion dans l'environnement de polluants liés aux granulats synthétiques. La perte de liège dans l'environnement n'a pas d'incidence étant donné que le liège est l'écorce d'arbres n'ayant subi aucun traitement chimique.

6.2. Impact sur les finances

Nous avions inscrit un montant de 380'000 francs au budget des investissements 2021.

La répartition des coûts induits par cette opération est la suivante :

Investissement	CHF
Travaux préliminaires (installation de chantier et dépose)	71'260.-
Superstructure (Pose du nouveau revêtement et lignage)	269'858.-
Tests in situ (homologation)	4'000.-
Divers et imprévus (1.8%)	7'000.-
Total (TVA incluse)	**380'000.-**

Charges financières annuelles[3]	
Amortissements (6.5%)	25'000.-
Intérêts moyens (0.7259%), calculés sur le demi-capital	1'400.-
Total	**26'400.-**

Une subvention de 10% sur l'investissement global pourrait être octroyée par la Commission Loro-Sport du canton de Neuchâtel selon son règlement d'application pour le projet élaboré dans la présente demande de crédit.

S'agissant des coûts d'exploitation, il est aussi important de noter que l'entretien d'un terrain synthétique par rapport à un terrain naturel est inférieur de l'ordre de 75%, correspondant à env. 45'000 francs d'économie par an.

6.3. Impact sur le personnel communal

Les dépenses relatives au projet planifié dans le présent rapport ne présentent pas d'impact négatif sur la santé et la sécurité du personnel dans la mesure où les tâches d'entretien des terrains synthétiques sont maîtrisées depuis plusieurs années par les employés d'exploitation du Service des sports et sont effectuées à l'aide de machines spécialisées.

[3] Comme indiqué dans le projet d'arrêté qui suit, le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'Espace Mittelland, dans le respect du règlement général de la Ville. Cela permet de justifier un éventuel dépassement dû à l'évolution des prix du marché. L'indice suisse des prix à la construction mesure semestriellement l'évolution effective des prix du marché dans le secteur de la construction sur la base d'analyses statistiques régionalisées, pour Neuchâtel : l'Espace Mittelland.

7. Conclusion

L'actuelle pelouse synthétique du terrain de Pierre-à-Bot, construit en 2007, présente un état d'usure qui constitue un risque pour la pratique du football aussi bien en catégorie amateur qu'au niveau élitaire.

Il est donc impératif de réaliser cet investissement pour permettre aux diverses équipes d'évoluer sur une pelouse conforme aux exigences de l'Association suisse de football (ASF).

En raisons des avantages évoqués plus haut dans le présent rapport, plusieurs communes du Canton ont investi dans des surfaces de jeu synthétiques ces dernières années (La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Val-de-Ruz, Boudry, Hauterive). La Ville de Neuchâtel qui comprend 4 terrains de football non végétalisés pour le football amateur (+ celui de La Maladière pour l'élite) n'est donc pas une exception en la matière sur le plan cantonal, mais aussi national. La tendance actuelle est en effet de remplacer les terrains naturels par des surfaces synthétiques. Il faut noter encore que la fréquentation accrue des terrains synthétiques, par rapport aux terrains naturels permets d'avoir davantage d'utilisateurs sur moins de terrains.

Enfin, il convient de mentionner que le complexe sportif de Pierre-à-Bot constitue, de par la multitude de clubs usagers, un véritable centre d'intégration intergénérationnel et multidisciplinaire. Améliorer les infrastructures permettra de renforcer la motivation des actifs et la pratique du sport pour toutes et tous.

C'est dans cet esprit, que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'adopter le projet d'arrêté ci-après.

Neuchâtel, le 16 août 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente, Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin Daniel Veuve

Projet

ARRETE
CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE LA PELOUSE SYNTHETIQUE DU STADE DE FOOTBALL DE PIERRE-A-BOT

(Du …)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Un crédit de 380'000 francs, dont à déduire la subvention de la Commission Loro-Sport (10%), est accordé au Conseil communal pour le remplacement de la pelouse synthétique du stade de football à Pierre-à-Bot.

Art. 2

Cet investissement fera l'objet d'un amortissement de 6.5% à la charge de la Direction des sports. L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland).

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

21-023

Rapport du Conseil communal concernant le remplacement de la pelouse synthétique du stade de football de Pierre-à-Bot

Mme Jacqueline Zosso, rapporteure de la Commission de la famille, de la formation, de la santé et des sports, déclare :

- La Commission de la famille, de la formation, de la santé et des sports a étudié ce rapport en présence de la cheffe du dicastère, Mme Nicole Baur, et de M. Patrick Pollicino, responsable du Service des sports.

Ce terrain de football est très utilisé et date de 2007. Son état d'usure est important, après 15 ans d'activités, et il ne répond plus aux critères d'utilisation édictés par l'ASF et l'ANF.

Actuellement, il est doté d'une surface en fibres synthétiques et un remplissage de granulats, qui sont issus de caoutchouc de récupération, et qui sont un problème pour l'environnement. Cette surface est très abimée par une utilisation très fréquente et par un très grand nombre de clubs qui l'utilisent. Son état ne permet plus une pratique sportive adaptée et sûre, en raison des risques de blessures.

L'Association neuchâteloise de football a émis une réserve quant à l'utilisation de ce terrain pour des matchs officiels en 2022, en raison des conditions non sécuritaires que ce terrain abimé génère, que cela soit par des amateurs ou des élites.

Il est prévu de le remplacer par un revêtement avec fibres synthétiques et granulats organiques en liège. Ce dernier élément est dégradable et les éléments en fibres synthétiques peuvent être récupérés et éliminés de manière à protéger ainsi l'environnement.

Ce nouveau revêtement présente des caractéristiques similaires à celles d'une pelouse naturelle. Les différences notables entre l'herbe d'un terrain naturel et une pelouse synthétique sont les suivantes :

- utilisable toute l'année, quelles que soient les conditions météo,
- le temps d'utilisation est illimité, elle n'a pas besoin de repos,
- entretien simple, faible consommation d'eau, pas d'engrais, ce qui n'est pas le cas d'une pelouse naturelle.

Mais cette dernière absorbe du CO_2. Même si c'est en petites quantités, il est nécessaire de le préciser. C'est peut-être le seul avantage d'un terrain naturel.

Cependant, par comparaison, les frais d'entretien, l'eau et les autres éléments nécessaires à la conservation d'une pelouse naturelle sont nettement revus à la baisse avec le nouveau revêtement. Sa durée de vie est de 15 ans. Il nécessite l'acquisition d'une machine pour assurer son entretien, mais aussi celui des autres terrains synthétiques de la commune.

Un autre terrain dans la région de Pierre-à-Bot a été assaini en 2018. Le revêtement n'est pas le même que celui que notre Autorité nous présente. L'utilisation de ces terrains est gratuite pour les juniors et une modique somme est demandée aux seniors. Les terrains synthétiques de la commune de Neuchâtel sont au nombre de cinq et leurs frais d'entretien s'élèvent à CHF 75'000.-, ce qui est une somme non négligeable, en plus du coût de ce nouveau revêtement. Ce crédit est jugé assez cher par certains membres.

Le revêtement choisi se fera de gré à gré. La LoRo-Sport offre 10 % sur ce crédit. Si le Conseil général refuse ce crédit, il n'y a pas de plan B. Les entraînements des petits pourront se faire, mais aucune compétition ne sera possible, ce qui mettra les clubs dans une difficulté d'organisation des entraînements et des matchs sans précédent. Ce rapport est préavisé par 7 voix contre 0 et 2 abstentions.

Mme Béatrice Nys, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Environ 8 % de la population suisse dit pratiquer régulièrement le football. C'est loin derrière les sports individuels d'extérieur – randonnée, jogging, vélo, etc. – mais c'est – et de loin – le sport d'équipe le plus pratiqué. L'Association suisse de football – ASF – est la deuxième plus grande association sportive du pays, derrière la Fédération suisse de gymnastique, qui est toutefois une association polysportive.

La ville de Neuchâtel compte onze terrains de football, dont un nous préoccupe ce soir. Le revêtement de ce terrain doit être remplacé, afin de permettre aux adultes des ligues inférieures et aux jeunes – notamment la relève de Xamax – de pratiquer leur sport et de jouer des matchs sur des terrains conformes aux exigences de l'ASF.

Notre groupe a pris note que le terrain de Pierre-à-Bot est déjà en synthétique, dont l'entretien – et c'est assez paradoxal – est moins onéreux et moins polluant qu'un terrain naturel. Nous avons aussi pris note des autres avantages cités dans le rapport, et il est assez évident que ce terrain doit rester synthétique. Son remplissage actuel est composé de granulats de pneus usés, procédé qui semblait très écologique voici quelques années, puisqu'on réduisait en minuscules billes des pneus qui, sinon, étaient brûlés. Malheureusement, nous savons aujourd'hui que ces billes sont emportées par les eaux de ruissellement et finissent, avec tous leurs composés chimiques, là où on ne veut vraiment pas les retrouver : dans l'eau des rivières, des lacs et de la mer.

C'est donc une satisfaction de savoir qu'il existe désormais une alternative aux vieux pneus. Selon le rapport, les granulats de liège – qui sont plus légers que ceux utilisés précédemment – n'ont aucun impact sur l'environnement s'ils sont dispersés dans la nature, puisqu'ils sont d'origine naturelle. La légèreté des granulats semble obliger la commune à les renouveler régulièrement. Il serait intéressant de connaître les quantités qui seront nécessaires pour que le terrain soit praticable durant une année, et de s'assurer qu'ils ne s'amoncelleront pas dans les champs à côté du terrain, empêchant ainsi certaines plantes de pousser.

Nous aimerions aussi savoir quelle est la provenance du liège et si le Conseil communal peut nous assurer qu'il n'est pas traité chimiquement et ne dispersera effectivement pas de polluants dans les eaux de ruissellement. D'autre part, nous attendons avec intérêt un rapport sur l'état et les travaux à réaliser pour l'ensemble des terrains de sport de la ville.

Nous ne sommes de loin pas tous fans de football – peut-être un peu plus depuis le 28 juin – mais notre groupe soutient, bien entendu, la pratique sportive, qui contribue au développement physique et psychique des enfants, et au maintien en bonne santé de la population en général. En outre, le sport est un facteur reconnu d'intégration sociale.

Par ailleurs, ce terrain présente l'avantage d'être facilement accessible en transports publics. Nous souhaiterions que de gros efforts – voire des mesures incitatives plus ou moins contraignantes – soient entrepris, tant par la Ville que par les clubs, pour convaincre les joueurs et les spectateurs de monter à Pierre-à-Bot en transports publics ou en mobilité douce plutôt qu'en voiture. Cela ne semble pas être le cas pour le moment, au vu du nombre de voitures vues sur le parking lors des entraînements et des matchs.

Pour ces raisons, et malgré un coût qui nous semble assez élevé pour un seul terrain, notre groupe acceptera, avec plus ou moins d'enthousiasme, la demande de crédit qui nous est soumise.

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Avec beaucoup d'empathie pour l'appel de notre présidente à la concision, je serai brève. Aux yeux de notre groupe, en effet, l'actuelle pelouse synthétique du terrain de Pierre-à-Bot – qui a été construit en 2007 – présente un état d'usure qui justifie pleinement son remplacement. Je rappelle que cette usure pose des problèmes pour la santé des très nombreux utilisateurs, mais aussi par rapport aux normes applicables pour un terrain de compétition homologué.

Si l'on ajoute qu'un terrain synthétique est moins cher à l'entretien, moins gourmand en eau, qu'il ne demande pas d'engrais, et que le futur terrain fera en outre l'objet d'un remplissage organique – avec des morceaux de liège et non plus des granulats de pneus – notre groupe dira oui, à l'unanimité, à cette demande de crédit. Néanmoins, il souhaite auparavant entendre le Conseil communal répondre à la question suivante, puisqu'on lit, en effet, dans ce rapport, que l'ensemble des matériaux retirés seront entièrement recyclés : le Conseil communal peut-il nous dire comment et en quoi cette grande quantité de matériaux sera recyclée ?

Mme Jacqueline Zosso, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Pour être assez courte, vous dire que le groupe socialiste s'est penché sur ce rapport avec grand intérêt, qu'il n'a pas plus de commentaires à faire que vous en avez entendus jusqu'à maintenant, et qu'il est, dans l'ensemble, favorable à ce crédit.

M. Benoît Zumsteg, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR a également pris connaissance avec un grand intérêt du rapport n° 21-023. A titre liminaire, le fait de dire que nous avons porté un grand intérêt à ce rapport n'est pas seulement pour le sens de la formulation : chaque projet d'infrastructures sportives suscite un vif intérêt quant à sa réalisation et à son impact financier. Je tiens également à dire en introduction que le groupe PLR est très divisé sur l'approbation de ce rapport.

Tout d'abord sur l'urgence des travaux à réaliser. Il est certain que la durée de vie des terrains synthétiques n'est pas illimitée. Nous avons bien pris connaissance que l'association faîtière du football neuchâtelois – l'ANF – demande son changement dans les plus brefs délais. J'ai encore eu l'occasion d'aller ce samedi en tant que spectateur – pour la petite histoire : pour mes enfants juniors – sur les terrains du haut du site de Pierre-à-Bot. Par curiosité, je suis allé voir l'état du terrain du bas, lequel me semble encore – je ne m'érige pas en expert – dans un état relativement bon.

La volonté de changer est-elle une pression de l'ANF ou, de manière objective, le Conseil communal estime-t-il qu'il est temps de réaliser le remplacement du revêtement ?

Concernant l'aspect financier, le Conseil général de l'ancienne Commune de Neuchâtel avait accepté, en 2018, la réfection complète du terrain synthétique du haut, avec des travaux plus conséquents, en se basant sur le rapport n° 18-013, du 11 juin 2018.

La présentation des chiffres et les travaux n'étant pas les mêmes, il est difficile de trouver exactement la différence de coûts. Par contre, pour le poste le plus cher – à savoir, naturellement, la pose du nouveau revêtement – en 2018, le montant était de CHF 240'000.- TTC et, en 2021, selon ce rapport, il est de CHF 290'000.- TTC. Soit une augmentation de plus de 20 %. Le Conseil communal peut-il expliquer cette augmentation de prix ?

De plus, lors de la Commission de la famille, de la formation, de la santé et des sports, une situation sur les rentrées financières locatives de ce terrain avait été évoquée, sans que l'on puisse y apporter des réponses. Le Conseil communal peut-il renseigner notre assemblée sur le volume de ces rentrées locatives, de ces revenus ?

Au niveau technique, il est vrai qu'une structure synthétique apporte bien des avantages au niveau de la disponibilité en temps de jeu durant l'année. Ce genre de solution – cela a été dit – permet de jouer quasiment toute l'année, consomme moins d'eau, et les frais d'entretien sont moins importants.

Petite précision concernant l'arrosage : il n'est pas utilisé *uniquement*, comme écrit dans le rapport, pour abaisser la température de la surface de jeu, mais également afin de permettre aux joueurs de glisser – ou, techniquement, de *tacler* – sans avoir des brûlures aux jambes. Ceci même si l'arrosage avant les matchs de nos pauvres juniors n'est quasiment jamais réalisé sur ces surfaces en synthétique.

Quid des investissements futurs et des installations sportives à l'ouest de la commune ? Sauf erreur, un de mes préopinants a suggéré l'idée d'avoir un rapport global sur l'évolution des installations sportives, et spécialement des terrains de football. Le groupe PLR se pose quand même plusieurs questions concernant exactement les mêmes investissements. Selon la planification financière 2021-2024 du budget 2021, il est prévu que les mêmes travaux soient réalisés au stade de la Maladière. Il se discute que le revêtement actuel du stade irait sur les terrains du Chanet, qui possèdent actuellement un terrain synthétique en bas et un terrain en herbe naturelle en haut. Le Conseil communal peut-il déjà nous donner quelques renseignements sur ce projet ?

Concernant l'ouest de la commune, il faut déjà saluer que, selon une discussion avec le président du FC Peseux-Comète, l'entretien du terrain réalisé par les services communaux est d'une qualité nettement supérieure aujourd'hui à ce qu'il était avant fusion.

Par contre, concernant la même planification financière 2021-2024, un projet d'investissement sur un des terrains synthétiques à Corcelles-Cormondrèche, sur le lieu de Chantemerle, est prévu en 2023. Ce projet est-il toujours d'actualité, selon ce planning ?

Concernant Peseux, il existe à ce jour un terrain d'entraînement, au sud du terrain principal, qui est quasiment à l'abandon. Un projet de réhabilitation de cette infrastructure est-il en cours ?

Concernant l'amendement du Conseil communal, la formulation nous semble un peu étrange. En effet, il est normalement d'usage que l'on n'inscrive pas de montant ou de pourcentage sur ce genre d'arrêté. Aussi, vu la formation, que se passe-t-il si l'on obtient davantage de subventions que ce qui est écrit ? Devrions-nous formellement les refuser ? C'est juste une petite question au passage...

Pour conclure, nous remercions déjà le Conseil communal pour les réponses qu'il va apporter et vous confirmons que, pour l'instant, le groupe PLR est divisé sur l'urgence et la nécessité de cet investissement à Pierre-à-Bot. Nous nous réjouissons d'avoir les éclaircissements nécessaires avant de nous prononcer en toute connaissance de cause sur le présent rapport.

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, déclare :

- Je vais essayer de répondre aux nombreuses questions et vous me rappellerez à l'ordre si je n'ai pas répondu à toutes.

Concernant le recyclage des granulats de pneus qui seront retirés de l'ancienne surface, cela représente environ 100 tonnes de granulats, qui seront nettoyés et réutilisés pour d'autres terrains – après avoir été encapsulés par du polyuréthane – ou revalorisés pour différentes branches industrielles qui ont besoin de caoutchouc. C'est le cas pour les semelles de chaussures, par exemple. Les granulats ne seront en aucun cas brûlés pour les faire disparaître.

S'agissant de la provenance du liège, celui-ci vient du Portugal. Contient-il des produits chimiques ? Non, le liège est un matériau naturel provenant du chêne-liège. Il est produit dans des plantations où les arbres sont débarrassés de leur écorce de liège tous les 9 ans. Il faut savoir que lorsque le chêne recommence à former son écorce, il consomme jusqu'à dix fois plus de CO_2 présent dans l'atmosphère, ce qui est très intéressant

pour l'environnement. Un chêne-liège peut être exploité durant 150 à 200 ans, ce qui est, en fait, sa durée de vie.

Pour exploiter le terrain – qui est le premier du genre en ville de Neuchâtel, il faut le souligner – on imagine, en fonction de l'utilisation, qu'il nous faudra annuellement environ une tonne de copeaux. En effet, ces copeaux sont plus légers que les granulats utilisés auparavant et ils ont tendance à voler davantage. Cela nécessite donc occasionnellement un petit peu plus de remplissage, et nous devons d'ailleurs les arroser avant utilisation, puisqu'ils ont tendance à être un peu plus volatiles. L'écoulement de l'eau se fait par drainage sous la surface du terrain.

Concernant le surcoût de ce terrain synthétique, comparé à celui qui a fait l'objet du rapport de 2018 – selon la question du PLR – le rapport de 2018 faisait état d'un coût global de CHF 376'000.-, mais, effectivement, celui-ci n'était pas tout à fait calculé de la même manière. Le montant sollicité dans le présent rapport est de CHF 380'000.-. Toutefois, il faut tenir compte du fait que la position « Superstructure » comprend également le contrôle et la réfection éventuelle des bordures d'encadrement du terrain, position qui avait été mentionnée séparément dans le rapport de 2018.

Vous avez aussi demandé ce que rapporte la location du terrain. Comme cela a déjà été mentionné par la rapporteure de la commission, les juniors utilisent les terrains gratuitement, selon le règlement tarifaire sur les taxes et émoluments actuellement en vigueur. Pour les équipes adultes – qui représentent environ 30 % des usagers – près de CHF 10'000.- de recettes sont perçus par saison auprès des clubs qui jouent à Pierre-à-Bot.

Enfin, je précise qu'une étude sera menée auprès des différentes villes de Suisse romande et nous avons engagé un stagiaire pour cette occasion. Nous ferons cette étude cet automne, afin de comparer les tarifs d'utilisation des terrains et des salles de sport. Le but est, bien sûr, d'harmoniser les tarifs – qui n'ont pas été revus depuis longtemps – à l'échelle de la nouvelle commune fusionnée et d'observer dans quelle mesure les autres villes pratiquent différemment en la matière. Nous nous en inspirerons, évidemment, et reviendrons auprès de votre Autorité avec ces données et un rapport général sur les terrains, dont ceux que nous avons acquis avec la fusion.

Certains commissaires se demandent pourquoi on ne rénove pas les terrains de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin, et vous aviez des questions à ce sujet. Je commence par Valangin : le terrain n'est plus vraiment aux normes pour un usage footballistique, tel qu'on le connaît, et nous sommes actuellement en discussion avec l'association qui gère le terrain. Ce dernier pourrait être mis à disposition d'un club de football américain – les Knights – qui a été contacté et s'est montré très intéressé.

L'association que nous avons rencontrée en juillet dernier s'est montrée très favorable à ce projet.

Concernant Peseux et Corcelles-Cormondrèche, les clubs sont invités à une séance de consultation, le 28 septembre prochain, pour valider le principe d'une revalorisation du terrain des Charmettes. Il s'agit des Charmettes et non pas du Chanet, je crois que vous avez fait une petite confusion. En effet, ce revêtement synthétique – qui date de 1989 – doit être absolument rénové. Cette rénovation se fera par la récupération du terrain synthétique du stade de la Maladière, que nous devons aussi rénover, pour des raisons bien évidentes liées aux championnats et aux élites, car nous ne pouvons plus jouer sur ce terrain. La surface de celui-ci sera amenée au terrain des Charmettes pour le réhabiliter. Ce terrain est d'un accès facile pour les enfants, qui peuvent se déplacer en transports publics. Cela répond aussi un peu à la question de l'accessibilité des terrains : certains sont effectivement moins accessibles, contrairement à celui des Charmettes. Nous favorisons donc son utilisation. Les enfants peuvent venir à pied, en trottinette ou à vélo, ils habitent souvent le quartier. C'est donc un terrain qu'il faut absolument revaloriser.

S'agissant des accès aux terrains de Peseux et Corcelles-Cormondrèche, ils sont plus compliqués. Les terrains ne sont pas desservis par une ligne de bus et ils présentent une pente importante pour s'y rendre. Nous verrons donc ce qui se passera avec la consultation et reviendrons peut-être aussi avec des propositions. Mais il est assez difficile de prévoir un transport public pour aller là-haut. Nous verrons ce que nous pourrons proposer.

Je ne sais pas si j'ai bien compris la question concernant Peseux et s'il y a encore un autre terrain dont vous vouliez connaître le destin, mais vous me direz si je n'ai pas répondu à cette question.

Enfin, concernant le terrain de Chantemerle, la planification des investissements ne prévoit plus, à ce stade, de transformation majeure sur ce terrain. Nous reviendrons donc avec un rapport plus global sur ces terrains, notamment peut-être dans le cadre de la réponse à la motion sur les halles de gymnastique dont nous parlerons tout à l'heure.

Je vais maintenant vous faire une petite leçon concernant l'amendement que le Conseil communal a proposé. Cet amendement vous informe qu'une subvention de 10 % sera demandée à la Commission LoRo-Sport. Il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet. Nous ne comprenions pas très bien pourquoi il fallait indiquer ces subventions. Nous avons eu cette discussion au Conseil communal pas plus tard que cet après-midi. Alors, je vous donne les explications.

D'abord, il faut savoir que la loi sur les finances exige, en effet, que les arrêtés mentionnent le montant *brut*, montant sur lequel vous devez voter. Ensuite, il y a plusieurs cas de figure :

- Il y a des arrêtés pour lesquels des participations automatiques du Canton ou de la Confédération sont assurées : pour la STEP ou pour certaines routes, par exemple. Il s'agit d'une subvention automatique et elle sera donc mentionnée telle quelle dans l'arrêté.
- Ensuite, il y a des subventions ou des recettes qui sont automatiques, mais qui ne sont pas encore déterminées, parce que leur hauteur dépend d'autres éléments : par exemple, pour les structures d'accueil, on sait qu'il y aura des subventions du fonds cantonal – et, dans certains cas, de la Confédération – dont on ne connaît pas encore forcément la hauteur, mais, surtout, il y aura des recettes en raison d'une participation parentale. On ne connaît pas non plus, bien sûr, la hauteur de cette participation, puisque cela dépend des revenus. Dans ces cas, on mentionnera donc une déduction, sans la chiffrer.
- Enfin, il y a le cas qui nous occupe, à savoir des subventions que l'on connaît : ici, il s'agit de celle octroyée par la Loterie romande – en l'occurrence, la LoRo-Sport – subvention qu'il faut aller solliciter, mais dont on sait qu'elle se monte à 10 %. On parlera alors de subvention *potentielle* ou *éventuelle*. C'est pour cela que nous avons modifié cet arrêté avec le terme *potentiel*.

Pourquoi faut-il la mentionner dans l'arrêté ? C'est la question que j'ai posée à notre chef du Service des finances. D'abord, pour vous en donner l'information, car c'est quand même intéressant de savoir que l'on va pouvoir – à 90 % – bénéficier de cette subvention. Ensuite, pour un usage interne – c'est peut-être le plus important et je ne l'avais pas compris – pour assurer le suivi de l'administration : le Service financier se réfère aux arrêtés et a donc besoin de savoir s'il faut aller chercher une subvention pour tous les arrêtés que vous acceptez. C'est donc pour cette raison que cela figure tel quel dans l'arrêté et c'est la raison de l'amendement que nous vous avons proposé.

Puis, finalement, il y a encore une autre catégorie de subventions : celles qui ne sont pas du tout certaines et, dans ce cas, on ne les mentionne tout simplement pas.

J'espère que c'est assez clair pour vous et je pense que nous pourrons maintenant ne pas avoir toujours ces questions quant à la nécessité d'avoir ou non les montants bruts et l'indication des subventions.

Vous avez juste encore demandé s'il fallait vraiment renouveler ce terrain. Je ne suis pas une spécialiste des terrains de football ; enfin, je ne suis pas tout le temps sur les terrains de football, vous l'imaginez bien. Mais,

en tout cas, l'ANF nous a clairement signalé que, l'année prochaine, si nous n'effectuons pas la réfection nécessaire, nous ne pourrons plus organiser de championnats sur ce terrain. Je pense donc que le Service des sports a fait une bonne évaluation de la situation. C'est la raison pour laquelle nous nous retrouvons ce soir avec cet arrêté et cette demande de crédit.

M. Benoît Zumsteg intervient :

- Merci au Conseil communal pour ces réponses très précises. Deux petites remarques. La première concerne mon intervention au sujet du terrain de Peseux, du FC Peseux-Comète : il y a un terrain principal en haut et, plus bas, dans la forêt, se trouve une espèce de terrain quasiment à l'abandon, à propos duquel on entend parler d'une éventuelle réhabilitation. J'espère avoir ainsi été plus précis dans mon intervention.

La deuxième chose : j'ai bien compris que le terrain synthétique ou un nouveau terrain entre Corcelles et Peseux est, pour l'instant, abandonné.

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, déclare :

- Je ne peux pas vous répondre concernant le terrain de Peseux, mais j'imagine que cela fera partie des discussions qui auront lieu le 28 septembre. En tout cas, je soulignerai qu'il faut aborder cette question.

Mme Patricia Sörensen intervient :

- Ce terrain de Peseux est un terrain d'entraînement très instable, très « humidifiable », si j'ose ce terme, plutôt favorable à la natation par temps pluvieux… Voilà.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, propose de passer au vote de l'arrêté concernant le remplacement de la pelouse synthétique du stade de football de Pierre-à-Bot. Elle rappelle préalablement **l'amendement** technique du Conseil communal à l'art. 1.

> **Projet d'amendement du Conseil communal**
>
> **Article premier**
>
> Un crédit de 380'000 francs, dont à déduire la subvention **potentielle** de la Commission LoRo-Sport (10%), est accordé au Conseil communal pour le remplacement de la pelouse synthétique du stade de football à Pierre-à-Bot.

Personne ne s'opposant à cet **amendement**, il est **accepté tacitement**.

Soumis au vote, **l'arrêté amendé concernant le remplacement de la pelouse synthétique du stade de football de Pierre-à-Bot** est **accepté par 37 voix contre 0 et 2 abstentions**.

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 37 voix, contre 0 et 2 abstentions.

ARRETE
CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE LA PELOUSE SYNTHETIQUE DU STADE DE FOOTBALL DE PIERRE-A-BOT

(Du 6 septembre 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Un crédit de 380'000 francs, dont à déduire la subvention potentielle de la Commission Loro-Sport (10%), est accordé au Conseil communal pour le remplacement de la pelouse synthétique du stade de football à Pierre-à-Bot.

Art. 2

Cet investissement fera l'objet d'un amortissement de 6.5% à la charge de la Direction des sports. L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland).

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 6 septembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La présidente, Le secrétaire-suppléant,

Aurélie Widmer Thomas Perret

21-304

Motion du groupe socialiste par Mmes Claire Hunkeler et Patricia Sörensen, intitulée « Construction de deux halles de gymnastique triples à Peseux et vers l'université de Neuchâtel »

En voici le texte :

« Le Conseil communal est prié d'étudier rapidement la construction de deux halles de gymnastique triples, l'une à Peseux, au lieu-dit les Chapons, l'autre vers l'université de Neuchâtel, à l'emplacement prévu pour la réalisation du projet « UniHub », et de placer leurs réalisations dans ses priorités »

Développement :

Ouest de Neuchâtel : Peseux

Historiquement, le besoin en infrastructures sportives se faisant sentir, la Commune de Peseux avait, il y a une trentaine d'années, acheté un terrain afin de disposer d'une surface suffisamment grande pour sa réalisation.

Ce sujet est venu régulièrement sur le tapis. En 2013, les 6 présidents des groupes politiques représentés au Conseil général de Peseux déposaient une motion interpartis demandant la réalisation d'une salle multisport au lieu-dit les Chapons. En 2016, une question est posée pour demander où en est l'avancement du projet.

A Corcelles-Cormondrèche, une motion est déposée en 2009 demandant au Conseil communal d'étudier rapidement la construction d'une halle de gymnastique triple dans la région, et de placer sa réalisation dans ses priorités. Cette motion a l'appui de 9 groupements sportifs représentant 650 membres actifs.

L'étude « Besoins en salle de sport » du centre scolaire de la Côte, de novembre 2012, mentionnait le besoin de constructions de 4 salles de sport supplémentaires pour répondre aux besoins du PER (plan d'étude romand). Afin d'éviter, pour les élèves, des pertes de temps en déplacements et les coûts des trajets, les halles de sport doivent être à proximité immédiate des bâtiments scolaires.

En plus de répondre aux besoins de l'école, les nombreuses associations sportives de la région ont un besoin urgent de locaux supplémentaires adaptés à leur pratique, notamment le besoin d'une halle triple pour les différentes sociétés de gymnastique, le unihockey, le futsal, le volley, tant pour les entraînements que les compétitions.

En avril 2017, le Conseil d'Etat a accordé à la commune de Corcelles-Cormondrèche une subvention de 20% pour la construction d'une halle simple, et à la commune de Peseux, une subvention de 20% pour la construction d'une halle triple. Le Conseil d'Etat a reconnu ainsi les besoins de ces 2 communes en infrastructures sportives.

Corcelles-Cormondrèche a construit « Juliette » en 2019, halle de sport simple, et a bénéficié de cette subvention.

Cette problématique de salle triple est devenue un véritable enjeu dans le processus de fusion, notamment à Peseux où il a été mis en avant qu'avec une commune plus grande, ce serpent de mer trouverait enfin un épilogue heureux.

Pour rappel, le plan financier des investissements 2021-2024 dans le chapitre des dépenses pour 2021, prévoit la somme de 130'000 francs pour le complexe des Chapons et les dépenses planifiées pour 2022 et 2023 sont budgétées chacune à 10 millions de francs.

En annexe, sont listés les paragraphes repris du Livre de la Fusion, dans lesquels sont citées les infrastructures sportives, preuve que ce sujet a revêtu une grande importance pour plusieurs groupes de travail de cette fusion.

Centre de Neuchâtel : Jeunes-Rives

Un rapport d'information du Conseil communal de l'ancienne commune de Neuchâtel à son Conseil général le 19.02.2018 relève, lui aussi, le manque d'infrastructures sportives :

« Le manque d'installations sportives est un enjeu récurrent auquel une politique sportive communale doit faire face. Aujourd'hui, la demande en installations sportives sur la commune neuchâteloise excède largement l'offre y relative……les équipements disponibles sont en effet déjà saturés. »

« Dans une société marquée notamment par le vieillissement de la population, la « malbouffe », un individualisme parfois exacerbé, la sédentarisation ou l'exclusion sociale, l'importance prise par le sport pour la société et l'individu est aujourd'hui considérable, et une véritable politique publique du sport doit répondre à des défis en évolution constante. »

« Cet enjeu tendra à s'amplifier si aucune action n'est engagée. Le manque d'installations sportives a déjà pour effet une occupation intensive des espaces par une pluralité d'acteurs du sport organisé, ce qui génère certains conflits d'utilisation ».

« Les estimations montrent ainsi qu'il serait nécessaire de construire 4 salles supplémentaires à l'horizon 2023 pour répondre aux besoins scolaires ».

Un rapport du Conseil d'Etat du 16 décembre 2020, sur le développement de l'université de Neuchâtel, mentionne qu'un « second site accueillera quant à lui le programme destiné à l'enseignement des sciences du sport et à la pratique du sport universitaire (UniHub sport). Susceptible de bénéficier d'un soutien financier de la Confédération pouvant aller jusqu'à 30% des coûts, le programme UniHub est essentiel pour l'existence de notre Université ».

L'Université a besoin d'au moins une salle double. « Dans le cadre des discussions menées avec la ville de Neuchâtel, il ressort que cette dernière pourrait être intéressée à disposer d'une salle triple avec tribune pour se positionner en tant que ville organisatrice d'événements nationaux et internationaux et pour compléter les salles à disposition. ». Il existe donc une fenêtre d'opportunité à ne pas manquer pour que la commune de Neuchâtel finance l'excédent de coûts nécessaires à la réalisation d'une halle triple au lieu de la halle double actuellement envisagée dans le cadre du projet UniHub.

Conclusion

Les besoins en infrastructures sportives sont là, reconnus par tous. Nous avons les rapports nécessaires à disposition. Il convient maintenant d'AGIR et de passer à l'étape suivante : la construction de deux halles de sport triples, visant à répondre aux besoins exprimés de longue date par la population et les acteurs sportifs de l'ensemble du territoire de la commune fusionnée.

Discussion

Annexes

Extraits du livre de la fusion

Encouragement à la pratique sportive (p : 35-36, §1)

« A tout âge, un développement équilibré passe par des habitudes et un cadre de vie sain. En ce sens, nous relevons que les communes ont un rôle essentiel à jouer dans le domaine de la santé, notamment dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, de l'encouragement de l'activité sportive, de la préservation d'un environnement sain et du soutien à l'implantation d'une offre médicale de qualité. Nous préconisons ainsi la mise en place d'une véritable politique de promotion de la santé au sein de la commune fusionnée. Dans ce cadre, le soutien au tissu associatif local est primordial, notamment par la mise à disposition d'infrastructures sportives en suffisance. »

Infrastructures scolaires (p : 39 § 3 et 4)

« Afin d'assurer ses différentes missions, l'Ecole doit être dotée d'infrastructures scolaires de qualité et en suffisance. L'entretien des bâtiments concernés nécessite une planification rigoureuse. Par ailleurs, une vision de l'évolution des besoins à moyen terme doit être établie pour l'ensemble de la commune fusionnée, ce qui permettra de coordonner les projets liés aux infrastructures scolaires et parascolaires avec d'autres développements urbanistiques. Un manque d'espaces pour l'éducation physique est également relevé, en particulier à Peseux. En accord avec la volonté de faire de l'Ecole un lieu de vie et de rencontre, les rénovations de bâtiments scolaires seront pensées en fonction des besoins éducatifs, tout en intégrant la possibilité d'accueillir des activités associatives en dehors des heures de cours. En ce sens, la question de l'aménagement des préaux est à étudier, afin d'en faire des lieux propices à la vie sociale, par tous les temps, dans une perspective de développement durable. Nous tenons enfin à relever que les investissements dans le domaine de la formation sont essentiels pour favoriser l'attractivité résidentielle. Un système de formation performant peut attirer de nouveaux habitant-e-s et les convaincre de rester. Ainsi, il convient de soutenir et valoriser la présence de hautes écoles sur le territoire

communal et de continuer à accueillir des écoles internationales privées avec une méthode pédagogique spécifique ou un enseignement non francophone. »

Infrastructures sportives (p : 42-43, § 1 et 2)

« L'enjeu principal en matière de politique du sport pour la commune fusionnée est de proposer des infrastructures en suffisance, réparties sur l'ensemble du territoire communal, permettant de maintenir et développer l'activité actuelle et de répondre aux besoins scolaires. Plusieurs investissements importants sont nécessaires, en lien notamment avec les dossiers en cours d'analyse, comme la halle triple à Peseux et le projet Uni-HUB sur le site de l'Université. Dans cette optique, nous recommandons aux futures Autorités d'inclure dans toute nouvelle infrastructure les exigences de l'Ecole (proximité avec les établissements scolaires et de formation), du sport amateur (diversité de l'offre, accessibilité à prix attractifs) et du sport d'élite (normes des fédérations). En lien avec le domaine des finances, il est important de considérer et de planifier suffisamment en amont les frais d'entretien et de rénovation. En effet, des interventions devront être effectuées sur certaines installations qui accusent aujourd'hui un certain âge. »

La motion n'étant pas combattue, conformément à l'art. 55, al. 3 du règlement général, **elle est prise en considération sans débat et retirée de l'ordre du jour**.

REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTERPELLATION NO 20-612 DU GROUPE PLR INTITULEE « SURFACES DE TRAVAIL ADMINISTRATIF : MEILLEURE EFFICIENCE POSSIBLE ? »

(Du 3 mai 2021)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 29 juin 2020, le groupe PLR de la Commune de Neuchâtel, par M. Philippe Mouchet, Jérôme Bueche et consorts, a déposé l'interpellation écrite n°20-612 intitulée «Surfaces de travail administratif : meilleure efficience possible?» dont le contenu est le suivant :

> *«L'administration communale occupe de nombreuses surfaces de travail, autant dans des bâtiments appartenant à la commune que dans des locaux loués à des tiers.*
>
> *Dans l'optique de la future commune fusionnée, il nous semble nécessaire d'obtenir rapidement une vue d'ensemble des surfaces utilisées en propriété et en location afin de pouvoir réfléchir aux synergies possibles dans le but de diminuer les charges d'exploitation de notre nouvelle ville et de trouver des solutions pour concentrer notre administration à mettre en place dès l'entrée en fonction des nouvelles autorités.*
>
> *Afin d'effectuer des économies d'échelle, il s'agira à l'avenir de toujours s'efforcer d'occuper de manière efficiente les surfaces utilisées en propriété ou en location. Différentes pistes peuvent être envisagées, comme par exemple la concentration de services, le*

déménagement ou la sous-location au besoin. Les bâtiments en propriété qui ne seraient plus utilisés par notre administration pourraient également être vendus, sauf besoin stratégique. Autant de pistes que le Conseil communal est prié d'explorer.

Le Conseil communal est, dès lors, prié de répondre aux questions suivantes:

- *Combien de mètres carrés occupe l'administration communale en surface de bureaux administratifs?*
- *Combien de mètres carrés ne sont pas utilisés?*
- *De combien de mètres carrés l'administration communale a-t-elle réellement besoin, de façon optimale, pour faire fonctionner notre administration?*
- *Combien de mètres carrés occupe-t-elle en propriété et à quel prix au mètre carré? À quels endroits et pour quelle mission exactement?*
- *Combien de mètres carrés occupe-t-elle en location auprès de privés et à quels prix au mètre carré? À quels endroits et pour quelle mission exactement?»*

Le texte de l'interpellation valant développement écrit, la présente réponse est également apportée par écrit, en application de l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

1. Introduction

L'interpellation 20-612 concernant les surfaces de travail administratif a été déposée alors qu'un plan de regroupement et d'optimisation du logement de l'administration de la commune fusionnée était en cours d'élaboration.

Notre Conseil est aujourd'hui en mesure de vous présenter au travers de la réponse à cette interpellation non seulement un état des lieux « pré-fusion » pour l'administration de la Ville de Neuchâtel mais également un projet général et abouti pour le logement de l'administration de la commune fusionnée. Au vu de cette nouvelle localisation qui prendra forme courant 2021, notre conseil n'a pas jugé nécessaire de faire l'analyse des espaces et des m^2 par collaborateur avant fusion pour Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin mais est resté sur une information générale pour ces sites.

2. Etat des lieux « pré-fusion »

2.1. Surfaces occupées par l'administration de la Ville de Neuchâtel

Les lignes suivantes répondent à la question « *Combien de mètres carrés occupe l'administration communale en surface de bureaux administratifs ?* »

La surface totale utilisée pour le fonctionnement de l'administration de la Ville de Neuchâtel à la fin de l'année 2020 était de 62'067m^2. Ce chiffre se compose pour partie de 8'569m^2 de surface de bureaux, de 1'677m^2 d'espace de réunion et de 17'047m^2 de surface de stockage (archives, collections des musées, garages, etc.). Les 34'774m^2 restant se composent des circulations dans les bâtiments et de toutes les surfaces ayant une autre fonction (musées, structures d'accueil pré et para-scolaire, menuiserie, caves viticoles, serres, caserne, etc.). Les surfaces louées à l'externe représentant un tiers du total utilisé par l'administration, devraient pouvoir être diminuer à moyen terme en fonction de l'échéance des baux et des synergies attendues par la fusion.

Le détail de toutes ces surfaces se trouve en annexe à ce rapport.

Les lignes suivantes répondent à la question « *Combien de mètres carrés occupe-t-elle en propriété et à quel prix au mètre carré? À quels endroits et pour quelle mission exactement ?* » et à la question « *Combien de mètres carrés occupe-t-elle en location auprès de privés et à quels prix au mètre carré? À quels endroits et pour quelle mission exactement ?* »

La part entre les surfaces en propre et les locations externes pour les chiffres annoncés ci-dessus se répartissent de la manière suivante :

Répartition des surfaces par types et propriétaires

	Bureaux	Réunion	Stockage	Autre	Global
En propre	5'045 m^2	1'225 m^2	12'953 m^2	21'927 m^2	**41'150 m^2 (66%)**
Louées	3'524 m^2	452 m^2	4'094 m^2	12'847 m^2	**20'917 m^2 (34%)**
Totales	**8'569 m^2**	**1'677 m^2**	**17'047 m^2**	**34'774 m^2**	**62'067 m^2 (100%)**

Dans le cas des bâtiments gérés en 2020 par le Service des bâtiments et du logement (SBATLO), le prix de location pour les surfaces en propre était valorisé par imputations internes aux services utilisateurs à CHF 200/m^2 par année pour les surfaces propres (englobant tant les bureaux, les salles de réunion que les circulations privatives) et CHF 30/m^2 par année pour les surfaces non habitables (garage, caves et combles).

Au sujet des locations externes, nous distinguons différentes familles de location avec des buts propres. Nous trouvons 8 locations pour des structures pré ou para-scolaire pour un total de 2'486m^2 et CHF 539'550.- par année (CHF 217.-/m^2 en moyenne). A cela s'ajoutent 13 locations externes pour une partie des collections des musées ; ces baux représentent 3'764m^2 pour un montant annuel de CHF 363'146.- (CHF 96.50/m^2 en moyenne). Ces dernières locations éparses vont disparaître et seront regroupées dans le nouveau pôle muséal à partir de 2024 à Tivoli. Nous noterons également la location particulière de la caserne dans le complexe de la Maladière pour un montant annuel de CHF 693'276.- (CHF 70.50/m^2).

Enfin, 8 services louent des surfaces dans 5 bâtiments différents pour leurs bureaux. Cela représente un loyer annuel cumulé de CHF 921'872.- pour une surface totale de 4'638m^2 (CHF 198.75/m^2). Ces locations se répartissent de la manière suivante :

Locations externes pour usage de bureaux

Adresse	Service	Surface	Loyer	Echéance
Charles-Knapp 33	Jardin botanique	320 m^2	60'000.-	2022
Jardinière 157 (Chaux-de-Fonds)	Intégration prof. (SEMO)	595 m^2	96'348.-	2024
Pierre-à-Mazel 10	Sports	400 m^2	98'996.-	2036
St-Maurice 4-10	Action sociale	1928 m^2	325'985.-	2033
St-Maurice 4-10	Déléguée aux personnes âgées	25 m^2	16'000.-	2033
St-Maurice 4-10	Orthophonie	317 m^2	101'973.-	2033
St-Maurice 4-10	Santé sexuelle	91 m^2	34'200.-	2033
Tivoli 28	Culture et intégration	406 m^2	85'920.-	2024
Tivoli 28	Intégration prof.	556 m^2	102'450.-	2024

L'analyse du tableau précédent permet de relever plusieurs éléments :

- La localisation est liée parfois aux missions mêmes des services (Service des sports ou le Jardin botanique par exemple) ;
- Les locations à la rue Saint-Maurice 4-10 et à la rue de la Pierre-à-Mazel 10 ont été négociées avec de longue échéances de baux pour minimiser leur prix ;
- Dans le cas de Saint-Maurice 4-10 et de Tivoli 28, bien que ce soit des services différents qui occupent ces locaux, il s'agit de baux uniques par adresse, il n'est donc pas possible d'en dénoncer une partie uniquement.

Dans le cadre des travaux de la fusion, un groupe de travail a analysé les possibilités de réduire les surfaces dédiées à accueillir des bureaux de l'administration en location externe (plus onéreuses qu'une location en propre) et d'examiner les surfaces disponibles dans les bâtiments de la nouvelle commune (chapitre 3).

2.2. Surfaces occupées par l'administration des autres communes

En complément du chapitre précédent, voici le tableau des surfaces occupées par les administrations des autres communes avant la fusion :

Répartition des surfaces des autres communes par types et propriétaires

	Bureaux	Réunion	Stockage	Autre	Global
Corcelles-Cormondrèche En propre	290 m^2	115 m^2	630 m^2	461 m^2	**1'496 m^2**
Corcelles-Cormondrèche Louées	-	-	-	-	**-**
Peseux En propre	562 m^2	282 m^2	1'197 m^2	33 m^2	**2'074 m^2**
Peseux Louées	-	-	-	470 m^2	**470 m^2**
Valangin En propre	56 m^2	236 m^2	305 m^2	598 m^2	**1'195 m^2**
Valangin Loué	-	-	-	-	**-**
Totales	**908 m^2**	**633 m^2**	**2'132 m^2**	**1'562 m^2**	**5'235 m^2**

2.3. Surfaces disponibles pour l'administration de la Ville de Neuchâtel

Ce chapitre répond à la question « *Combien de mètres carrés ne sont pas utilisés ?* »

Une petite partie des locaux administratifs de la Ville était inexploitée à la fin de l'année 2020 (moins de 1,3% du total). Il s'agit d'une surface brute de 337m^2 au Faubourg du Lac 3, laissée vide après le départ du centre d'impression. 418m^2 de surface brute sont également disponibles au Faubourg du Lac 5 à la suite de la réorganisation du Service de la protection et sécurité. Enfin, trois pièces en enfilade dans les combles du Faubourg de l'Hôpital 2 sont disponibles, représentant une surface de 70m^2 précédemment utilisée par le parlement des jeunes. Ces locaux disponibles vont être réaffectés dans le cadre des réaménagements de l'administration fusionnée mais nécessitent des travaux afin d'en réutiliser une partie pour des bureaux et du stockage.

2.4. L'usage des surfaces administratives

Ce chapitre répond à la question « *De combien de mètres carrés l'administration communale a-t-elle réellement besoin, de façon optimale, pour faire fonctionner notre administration ?* »

Comme expliqué plus haut, les 8'569m^2 de surface de bureaux décrit au chapitre 2.1 sont issus de réalités très différentes. Afin de mieux pouvoir apprécier ces surfaces, il faut en trier les usages pour s'intéresser aux locaux typiquement administratifs. Ainsi, en se focalisant sur le cœur de l'administration, le bâtiment du giron communal (Fbg Hôpital 2, 4 et 6, Fbg Lac 3 et 5, Hôtel-de-Ville 1 et Terreaux 1), nous pouvons calculer l'espace à disposition pour nos collaborateurs. En moyenne, chaque poste de travail dispose d'environ 14,4m^2. Ce chiffre, légèrement inférieur à la bonne pratique d'environ 15 à 16m^2 par poste de travail, semble démontrer l'utilisation parcimonieuse des surfaces à disposition de notre administration.

Cependant, il convient de noter une forte disparité dans la répartition de ces surfaces. Certains services fonctionnent dans des locaux bien trop exigus (comme le Service des ressources humaines qui n'offre que 9,5m^2 par poste de travail ou la gérance communale dont chaque poste de travail ne dispose que de 7,1m^2). A l'inverse, certains services occupent des locaux généreux (27,8m^2 par poste de travail au Service de la mobilité et 20,6m^2 au Service juridique).

Ces disparités s'expliquent par plusieurs raisons. Les bâtiments du giron communal sont des bâtiments historiques dont l'usage à la conception ne prévoyait pas d'accueillir des bureaux – le Faubourg de l'Hôpital 4 était un hôpital par exemple – ou ne prévoyait évidemment pas les standards d'aujourd'hui. Ainsi, les dimensions des pièces ne correspondent pas à une répartition normée ou équitable. Il faut encore considérer que certaines fonctions exigent des bureaux individuels et que cela engendre également des disparités de distribution. Enfin, au gré des fluctuations de la taille des services et des différents déménagements ponctuels, nous vivons en 2020 une situation trop hétérogène, la dernière réorganisation des services remontant à une quinzaine d'année. C'est pourquoi nous profitons de la réunion de nos quatre communes pour optimiser à nouveau les répartitions des surfaces entre tous les bâtiments et les services comme expliqué au chapitre ci-dessous.

3. Les effets de la fusion

3.1. De nouveaux collaborateurs et de nouveaux bâtiments

La fusion des communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin implique une intégration des forces vives et une mise en commun du patrimoine bâti.

Face à cette évolution, notre Conseil a décidé d'un nouveau déploiement géographique de l'administration. Celui-ci permettra notamment une meilleure utilisation des surfaces administratives de l'ensemble de la commune fusionnée et facilitera les synergies souhaitées par différents services, partie à la réflexion, avec la création de plateformes de coordination par exemple.

Mais le logement de notre administration doit également permettre de répondre à d'autres objectifs. Cela commence évidemment par le respect du devoir de l'employeur qui doit proposer des locaux adaptés aux tâches administratives : lumière naturelle, accessibilité, espace raisonnable à disposition, programme « santé au travail », etc. Il est également essentiel de favoriser l'efficience dans le travail en réunissant les équipes d'un même service dans des bureaux contigus, ce qui permet aux flux d'informations de circuler de manière optimale et de développer l'esprit d'équipe. Il convient aussi de favoriser les synergies professionnelles entre les différents services amenés à collaborer fréquemment.

Enfin, il est essentiel de respecter la convention de fusion en maintenant ou en développant des activités administratives dans l'ensemble des communes parties à la fusion.

3.2. Réorganisation spatiale de l'administration

3.2.1. Corcelles-Cormondrèche

Le Service de la famille, composé de 16 postes de travail, trouvera sa place dans l'ancien Hôtel communal de Corcelles-Cormondrèche, au numéro 7 de la rue de la Croix. Des synergies avec le guichet d'accueil à la population et avec le délégué de quartier sont envisagées.

3.2.2. Peseux

Du côté de l'Hôtel de commune de Peseux, à la rue Ernest-Roulet 2, outre l'antenne régionale du Service de la protection et de la sécurité, le guichet d'accueil à la population et un bureau pour le délégué de quartier, ce sont le Service juridique et le Service des ressources humaines qui viendront s'installer dans ces locaux. Les synergies souhaitées entre ces deux services, le caractère confidentiel des prestations délivrées, ainsi que le besoin en bureaux individuels, seront ainsi rendus possibles.

Le départ du Service des Ressources humaines de ses locaux – trop exigus par rapport à ses besoins – situés à la rue des Terreaux 1 au centre-ville, permet de remettre en location cette surface et apportant à notre commune une rentrée locative estimée par la Gérance communale à CHF 45'500.- par année en se basant sur un prix de CHF 265.-/m^2 conforme au dernier rapport de la BCN relatif au marché immobilier neuchâtelois.

3.2.3. Valangin

La commune de Valangin n'a pas de bâtiment communal. Le guichet d'accueil se trouve aujourd'hui dans le bâtiment de l'école. Au vu de l'augmentation du nombre d'élèves à Valangin et du besoin en salles de classes supplémentaires, une réflexion est en cours pour trouver une autre localisation à Valangin pour le guichet d'accueil.

3.2.4. Service de la population et des quartiers (SEPOQUA)

Un nouveau guichet d'accueil en ville de Neuchâtel en lien avec le nouveau Service de la population et des quartiers vient s'ajouter, comme convenu, aux autres offices du Service (Etat civil et Contrôle des habitants), formant ainsi la porte d'entrée pour les éléments de la vie quotidienne de nos concitoyens.

Le 1er étage du Faubourg du Lac 3, vide depuis le départ du Centre

d'impression en 2018 et dont les locaux sont contigus à ceux du Contrôle des habitants, permettent la création de ce nouveau guichet d'accueil et des bureaux communs pour les délégués de quartiers et leur travail de back office. Les prestations des autres guichets d'accueil de la commune pourront ainsi être centralisés à terme sur ce lieu (objets trouvés, macarons, paiement de taxes, …).

3.2.5. Un pôle de planification urbaine au Faubourg du Lac

Dans la volonté d'améliorer les synergies dans le travail quotidien de notre administration, nous réunirons dans un périmètre restreint les différents services techniques pour former un véritable pôle de planification territoriale. Ce regroupement physique, souhaité par les groupes de travail de la fusion et décrit dans le Livre de la fusion, concerne le Service du développement territorial, le Service des infrastructures et énergies, le Service des parcs, forêts, domaines et le Service de la mobilité. Ce pôle trouve parfaitement sa place dans les bâtiments du Faubourg du Lac.

Au 1er, 2ème et 3ème étage du Faubourg du Lac 5, dans les espaces libérés par la réorganisation du Service de la protection et de la sécurité en 2019, s'installeront, après travaux, la Gérance communale ainsi que les Permis de construire dans des conditions cette fois convenables, autant pour les collaborateurs que pour le public qui se rend aux guichets.

3.2.6. L'usage du Faubourg de l'Hôpital 2, 4 et 6

Le Service de la protection et de la sécurité a terminé sa réorganisation à fin 2019 en optimisant également son organisation spatiale. Ainsi, les locaux utilisés au Faubourg de l'Hôpital 6, reliés physiquement à certains bureaux de l'Hôpital 4 et du Lac 5 sont parfaitement adaptés aux missions spécifiques dévolues à ce service.

Dans le même esprit, nous conservons aux différentes entrées du Faubourg de l'Hôpital 2 des services déjà présents, comme le Service financier, la Chancellerie, le Service de la communication, le contrôleur des finances, le Service de l'économie et du tourisme, celui de la culture et des bibliothèques et le Service de la médiation culturelle. Certaines adaptations nécessaires à la bonne répartition des surfaces en fonction des synergies et des nouveaux effectifs seront apportées. Nous profitons également d'y regrouper les Conseillers communaux, leurs états-majors et leurs délégués.

4. Conclusion

Comme en témoignent les lignes précédentes, la fusion a permis de repenser le déploiement géographique et le logement de l'administration pour y apporter plus de cohérence et de synergies. Ainsi, des surfaces laissées vacantes sont à nouveau valorisées (825m^2) et des surfaces de bureaux seront mises en location (123m^2 pour le prix évalué à une rentrée d'environ CHF 45'000.-).

Nous devrons toutefois attendre l'échéance des baux pour déployer l'entier de la stratégie de réorganisation et obtenir ainsi plus d'efficience. De plus, lié par la convention de fusion et la reprise de tous les collaborateurs au 1er janvier 2021, notre Conseil ne peut pas aujourd'hui libérer d'avantage de locaux. L'efficience attendue par le regroupement de nos communes pourra se faire sur plusieurs années grâce notamment aux synergies déployées, aux réorganisations attendues, à l'informatisation de certaines prestations et aux départs à la retraite de collaborateurs.

La crise sanitaire que nous vivons aujourd'hui et ses répercussions sur le fonctionnement de l'administration, le télétravail et les espaces particuliers devant être mis à disposition, sont également analysés en parallèle, pour correspondre aux besoins actuels et futurs.

Par contre aujourd'hui, d'un point de vue de la rationalisation et de l'équité d'usage des surfaces, nous pouvons relever qu'avec le projet présenté ici, nous répondons aux besoins légitimes des services. Nous apportons également un confort et une sécurité au travail qui n'étaient parfois plus acceptables, tout en repensant les espaces pour y apporter plus de transversalité. Enfin, nous répondons aux exigences politiques de la convention de fusion qui nous demande de valoriser les bâtiments de la nouvelle commune.

Avec ce projet de réorganisation, tout en réduisant les locations externes et en utilisant de manière optimale les bâtiments en propre, les m^2 à disposition par collaborateur seront en moyenne de 16,6m^2 par poste de travail contre 14,4m^2 aujourd'hui.

Si l'organisation de l'administration relève avant tout de la compétence de l'exécutif, nous nous réjouissons que la présente interpellation nous ait donné l'occasion d'informer le Conseil général de manière transparente des relocalisations en cours.

C’est dans cet esprit que nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la réponse à l’interpellation n°20-612.

Neuchâtel, le 3 mai 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente, Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin Daniel Veuve

Propriétaire	Service utilisateur	Adresse	Loyer annuelle si location externe	Surface totale des locaux (m2)	Places de travail	Surface de bureau (m2)	Surface de réunion (m2)	Surface d'entrepôt (m2)	Usage
Ext.	Accueil parascolaire	Charmettes 10	12'600.00 CHF	140	2	-	-	-	Structure d'accueil parascolaire
NE	Accueil parascolaire	Côte 101		77	2	-	-	-	Structure d'accueil parascolaire
Ext.	Accueil parascolaire	Crêt-du-Chêne 8	19'800.00 CHF	118	3	-	-	-	Structure d'accueil parascolaire
NE	Accueil parascolaire	Dîme 2		422	-	15	-	-	Structure d'accueil parascolaire
NE	Accueil parascolaire	Guillaume Farel 13		453	10	15	-	-	Structure d'accueil parascolaire
Ext.	Accueil parascolaire	J-J-Rousseau 7	82'200.00 CHF	450	13	20	-	-	Structure d'accueil parascolaire
Ext.	Accueil parascolaire	Mail 57	103'800.00 CHF	482	12	11	-	-	Structure d'accueil parascolaire
NE	Accueil parascolaire	Parcs 22		73	2	-	-	-	Structure d'accueil parascolaire
NE	Accueil parascolaire	Parcs 59		350	10	13	-	-	Structure d'accueil parascolaire
NE	Accueil parascolaire	Pierre à Bot 32		146	8	12	-	-	Structure d'accueil parascolaire
NE	Accueil parascolaire	Premier-Mars 2		134	3	-	-	-	Structure d'accueil parascolaire
Ext.	Accueil parascolaire	Terte 2	94'770.00 CHF	199	3	-	-	-	Structure d'accueil parascolaire
NE	Accueil parascolaire	Varnoz 1		240	10	8	-	-	Structure d'accueil parascolaire
NE	Accueil préscolaire	Bercles 2		300	15	8	-	-	Structure d'accueil pré-scolaire
NE	Accueil préscolaire	Cadolles 8a		378	11	7	-	-	Structure d'accueil pré-scolaire
Ext.	Accueil préscolaire	Charmettes 10b	35'652.00 CHF	230	10	9	-	-	Structure d'accueil pré-scolaire
Ext.	Accueil préscolaire	Hôpital 15	119'928.00 CHF	461	24	13	-	-	Structure d'accueil pré-scolaire
Ext.	Accueil préscolaire	Tivoli 9	70'800.00 CHF	406	11	18	-	-	Structure d'accueil pré-scolaire
Ext.	Action sociale	Saint-Maurice 4-10	325'985.00 CHF	1'928	80	1'600	150	-	Bureaux
NE	Archives	DuPeyrou 7		510	3	33	120	352	Bureaux et archives
NE	Bâtiments	Lac 3		277	14	137	19	66	Bureaux
NE	Bureau Technique	Hôpital 4		515	12	255	53	207	Bureaux
NE	Case à Chocs	Philippe-Godet 20		119	4	94	14	12	Case à Chocs
NE	Cave de la Ville	DuPeyrou 5		611	3	12	-	599	Cave de la Ville
NE	Chancellerie	Hôpital 2		238	6	128	38	62	Bureaux
NE	Chancellerie	Hôtel-de-Ville 2		273	1	-	273	-	Bureaux
NE	Chancellerie	Mail 101		496	-	-	91	-	Villa Lardy
NE	Cimetière	Edouard-Dubois 28		1'250	4	24	23	-	Bureaux et infrastructure cimetière
NE	Communication et information	Hôpital 2		70	6	70	-	-	Bureaux
NE	Concierge	Hôpital 4		22	-	-	-	22	Bureaux
NE	Concierge	Hôpital 6		9	-	-	-	9	Bureaux
NE	Concierge	Lac 3		17	1	17	-	-	Bureaux
NE	Contrôle des finances	Hôpital 2		20	1	20	-	-	Bureaux
NE	Contrôle des habitants	Hôtel-de-Ville 1		114	4	114	-	-	Bureaux
NE	Contrôle des habitants	Lac 3		286	11	163	17	44	Bureaux
NE	Culture - déléguée à la culture	Hôpital 4		26	1	26	-	-	Bureaux
NE	Culture & Intégration	Hôtel-de-Ville 4		10	1	10	-	-	Bureaux
Ext.	Culture et intégration	Tivoli 28	4'535.00 CHF	406	15	215	40	40	Bureaux
Ext.	Culture et intégration	Tunnels 3	96'000.00 CHF	1'100	-	-	-	1'100	Collections des musées
Ext.	Déléguée aux personnes agées	Saint-Maurice 4-10	34'200.00 CHF	25	1	17	-	-	Bureaux
NE	Développement territorial	Lac 3		210	4	72	57	15	Bureaux
NE	Direction de la Culture et intégration, Sports et Tourisme	Hôpital 2		51	-	-	-	51	Bureaux
NE	Direction de la Culture et intégration, Sports et Tourisme	Hôpital 4		137	6	127	18	-	Bureaux
NE	Direction de l'Agglomération, Sécurité et Infrastructures	Hôpital 4		99	3	81	18	-	Bureaux
NE	Direction de l'Education, Santé et Action sociale	Hôpital 2		99	6	82	17	-	Bureaux
NE	Direction de l'Education, Santé et Action sociale	Hôpital 4		18	-	-	18	-	Bureaux
NE	Direction de l'Urbanisme, Mobilité et Environnement	Lac 3		88	4	66	-	-	Bureaux
NE	Direction des Finances	Hôpital 2		49	2	49	-	-	Bureaux
NE	Direction des Finances	Hôpital 4		18	2	-	18	-	Bureaux
NE	Domaines	Lac 3		68	3	58	-	8	Bureaux
NE	Economie	Hôpital 2		11	1	11	-	-	Bureaux
NE	Economie	Hôpital 4		11	1	11	-	-	Bureaux
NE	Economie	Lac 3		14	1	10	-	-	Bureaux
NE	Enseignement obligatoire	Hôpital 2		21	1	21	-	-	Bureaux

Propriétaire	Service utilisateur	Adresse	Loyer annuelle si location externe	Surface totale des locaux (m2)	Places de travail	Surface de bureau (m2)	Surface de réunion (m2)	Surface d'entrepôt (m2)	Usage
NE	Espaces publics et aménagement urbain	Lac 3		102	11	102	-	-	Bureaux
NE	Etat civil	Hôtel-de-Ville 1		211	5	95	-	19	Bureaux
NE	Etat civil	Lac 3		26	1	-	-	26	Bureaux
NE	Forêts	Lac 3		97	4	71	-	8	Bureaux
NE	Forêts	Marais-Rouge 7, Ponts-de-M.		188	5	-	56	132	Centre forestier
NE	Forêts	Pertuis-du-Sault 45		109	6	4	8	97	Centre forestier
NE	Gérance des bâtiments	Lac 3		375	9	97	27	15	Bureaux
Ext.	Jardin botanique	Charles-Knapp 33	60'000.00 CHF	320	6	80	64	140	Bureaux
Ext.	Jardin botanique	Maillefer 11b	11'700.00 CHF	100	-	-	-	100	Collections des musées
Ext.	Jardin botanique	Pertuis-du-Saut 58	16'800.00 CHF	100	-	-	-	-	Collections des musées
NE	Médiation culturelle	Hôpital 4		56	3	43	-	13	Bureaux
NE	Menuiserie centrale	Philippe-Godet 18							Menuiserie musée
Ext.	Mesures d'intégration professionnelle	Jardinière 157, La CdF	96'348.00 CHF	595	31	492	-	34	Bureaux
Ext.	Mesures d'intégration professionnelle	Maillefer 11F	9'840.00 CHF	50	3	-	-	50	Bâtiplus
Ext.	Mesures d'intégration professionnelle	Tivoli 28	85'920.00 CHF	556	35	417	60	-	Bureaux
Ext.	Mesures d'intégration professionnelle	Tivoli 28	102'450.00 CHF	33	-	-	-	33	Bâtiplus
NE	Mobilité	Hôpital 2		251	4	111	-	140	Bureaux
Ext.	Musée d'art et d'histoire	J-J-Rousseau 7	19'716.00 CHF	207	-	-	-	207	Collections des musées
NE	Musée d'art et d'histoire	Léopold-Robert 1		3'000	40	140	70	800	Musée
Ext.	Musée d'art et d'histoire	Maillefer 11b	26'080.00 CHF	217	-	-	-	217	Collections des musées
Ext.	Musée d'art et d'histoire	Maillefer 11b	39'120.00 CHF	376	-	-	-	376	Collections des musées
NE	Musée d'art et d'histoire	Philippe-Godet 20		300	-	-	-	300	Collection des musées
Ext.	Musée d'art et d'histoire	Pierre-à-Bot	18'990.00 CHF	211	-	-	-	211	Collections des musées
Ext.	Musée d'ethnographie	Draizes 3	10'500.00 CHF	117	-	-	-	117	Collections des musées
Ext.	Musée d'ethnographie	Draizes 5	60'600.00 CHF	597	-	-	-	597	Collections des musées
Ext.	Musée d'ethnographie	Draizes 5	12'000.00 CHF	114	-	-	-	114	Collections des musées
Ext.	Musée d'ethnographie	Draizes 5	8'640.00 CHF	85	1	-	-	85	Collections des musées
NE	Musée d'ethnographie	Edouard-Dubois 34		30	-	-	-	30	Collection des musées
Ext.	Musée d'ethnographie	Maillefer 11b	28'000.00 CHF	390	-	-	-	390	Collections des musées
Ext.	Museum d'histoire naturelle	Rouges-Terres 61	15'000.00 CHF	150	-	-	-	150	Collections des musées
NE	Muséum d'Histoire naturelle	Terreaux 14		3'617	7	371	93	1'101	Musée
Ext.	Orthophonie	Saint-Maurice 4-10	101'973.00 CHF	317	17	215	87	7	Bureaux
NE	Parcs et promenades	Aurore 5, Cernier		6'000	10	15	15	1'000	Serres
NE	Parcs et promenades	Edouard-Dubois 27		508	10	11	22	406	Bureaux et infrastructure cimetière
NE	Parcs et promenades	Tunnels 49		500	-	3	-	488	Dépôt
NE	Parcs et promenades	Tunnels 7		1'425	38	125	4	1'025	Bureaux et dépôt
NE	Permis de construire	Lac 3		107	6	73	-	34	Bureaux
NE	Pestalozzi - Bibliothèque	Lac 3		186	3	10	-	22	Bureaux
NE	Planification énergétique	Lac 3		20	1	16	-	-	Bureaux
NE	Protection et sécurité	Falaises 18a-18b		408	6	118	-		Port, sécurité lacustre, plongeurs
NE	Protection et sécurité	Hôpital 4		155	8	111	-	-	Bureaux
NE	Protection et sécurité	Hôpital 6		800	21	421	46	166	Bureaux
NE	Protection et sécurité	Lac 3A		442	-	-	-	442	Bureaux
NE	Protection et sécurité	Lac 5		982	6	121	-	602	Bureaux
Ext.	Protection et sécurité	Pierre-à-Mazel	693'276.00 CHF	9'837	117				Caserne
NE	Ressources humaines	Hôpital 2		7	-	-	-	7	Bureaux
NE	Ressources humaines	Hôpital 4		31	-	-	31	-	Bureaux
NE	Ressources humaines	Terreaux 1		172	13	172	-	-	Bureaux
Ext.	Santé sexuelle	Saint-Maurice 4-10	16'000.00 CHF	91	4	66	-	17	Bureaux
NE	Service administratif de l'accueil de l'enfance	Hôpital 2		131	11	113	-	18	Bureaux
NE	Service administratif de l'accueil de l'enfance	Hôpital 4		37	1	25	12	-	Bureaux
NE	Service administratif des sports	Falaise 30		4'489	13	65	-	-	Piscine
Ext.	Service administratif des sports	Pierre-à-Mazel 10	98'996.00 CHF	400	13	350	50	-	Bureaux
NE	Service financier	Hôpital 2		213	12	181	-	32	Bureaux

Surfaces occupées par l'administration de la Ville de Neuchâtel avant fusion

Etat au 31.12.2020

Propriétaire	Service utilisateur	Adresse	Loyer annuelle si location externe	Surface totale des locaux (m2)	Places de travail	Surface de bureau (m2)	Surface de réunion (m2)	Surface d'entrepôt (m2)	Usage
NE	Service juridique	Hôpital 4		241	7	144	19	47	Bureaux
NE	STEP et réseaux	Robert-Comtesse 8		1'600	7	100	-		STEP
NE	Tourisme	Hôpital 4		24	2	24	-	-	Bureaux
Ext.	Voirie	Lac 17	9'500.00 CHF	109	-	-	-	109	Archives
NE	Voirie	Plaines Roches 18		210	10	10	20	-	Déchetterie
NE	Voirie	Tunnels 49		1'500	-	9	-	1'463	Dépôt
NE	Voirie	Tunnels 7		4'275	113	375	11	3'075	Bureaux et dépôt

Surfaces occupées par l'administration des villages avant fusion

Etat au 31.12.2020

Propriétaire	Service utilisateur	Adresse	Loyer annuelle si location externe	Surface totale des locaux (m2)	Places de travail	Surface de bureau (m2)	Surface de réunion (m2)	Surface d'entrepôt (m2)	Usage
Corcelles-Cor.	Structure d'acceuil	Beauregard 62, Corc.-Corm.		447	3	48	-	-	Structure d'accueil parascolaire
Corcelles-Cor.	Services Forestier	Chantemerle 2, Corc.-Corm.		144	1	16	-	128	Centre forestier
Corcelles-Cor.	Cuisine Communale	Croix 1, Corc.-Corm.		71	1	5	-	-	Cuisine
Corcelles-Cor.	Administration Communal	Croix 7, Corc.-Corm.		328	9	151	74	104	Bureaux
Corcelles-Cor.	Bibliotheque	Soguel 27, Corc.-Corm.		78	1	10	-	68	Bibliothèque
Corcelles-Cor.	Sécurité Publique	Soguel 27, Corc.-Corm.		51	2	20	20	11	Bureaux
Corcelles-Cor.	Services des Bâtiments	Soguel 27, Corc.-Corm.		30	2	20	7	3	Bureaux
Corcelles-Cor.	Services Technique	Soguel 27, Corc.-Corm.		29	1	10	14	6	Bureaux
Corcelles-Cor.	Travaux publics	Soguel 27, Corc.-Corm.		321	1	11	-	310	Garage
Ext. Peseux	Structure d'accueil parascolaire	Gare 4, Peseux	59'789.00 CHF	272	4	-	-	-	Structure d'accueil parascolaire
Ext. Peseux	Structure d'accueil pré-scolaire	Gare 4, Peseux	45'177.50 CHF	198	6	-	-	-	Structure d'accueil pré-scolaire
Peseux	Accueil AVS/AI	Ernest-Roulet 2, Peseux		26	1	26	-	-	Bureaux
Peseux	Chancellerie	Ernest-Roulet 2, Peseux		71	5	71	-	-	Bureaux
Peseux	Comptabilité	Ernest-Roulet 2, Peseux		26	4	26	-	-	Bureaux
Peseux	Conseil Communal	Ernest-Roulet 2, Peseux		54	-	-	54	-	Salle de réunion
Peseux	Conseil Général	Ernest-Roulet 2, Peseux		86	-	-	86	-	Salle de réunion
Peseux	Contrôle des habitants - Service des guichets	Ernest-Roulet 2, Peseux		66	2	66	-	-	Bureaux
Peseux	Divers	Ernest-Roulet 2, Peseux		45	-	-	-	15	Divers
Peseux	Sécurité Publique	Ernest-Roulet 2, Peseux		70	3	70	-	-	Bureaux
Peseux	Service Technique	Ernest-Roulet 2, Peseux		48	3	48	-	-	Bureaux
Peseux	Services Industriels	Ernest-Roulet 2, Peseux		90	2	90	-	-	Bureaux
Peseux	Stock	Ernest-Roulet 2, Peseux		20	-	-	-	48	Dépôt
Peseux	Travaux Publics et Bâtiments	Ernest-Roulet 2, Peseux		40	2	40	-	-	Bureaux
Peseux	Travaux Publics - Stockage pompier	Lac 1, Peseux		526	1	-	-	522	Dépôt
Peseux	Travaux Publics - Stockage	Lac 14, Peseux		19	-	-	-	19	Dépôt
Peseux	Travaux Publics	Réservoir 12, Peseux		602	1	18	19	565	Bureaux et dépôt
Peseux	Dépôt forestier	Stand 2, Peseux		28	-	-	-	28	Dépôt
Peseux	Diverses salles de réunion	Ernest-Roulet 2, Peseux		123	-	-	123	-	Salle de réunion
Peseux	Guichets	Ernest-Roulet 2, Peseux		107	3	107	-	-	Bureaux
Valangin	Archives	Collège 1, Valangin		24	-	-	-	24	Archives
Valangin	Bureau communal	Collège 1, Valangin		47	2	47	-	-	Bureaux
Valangin	Conseil Général	Collège 1, Valangin		62	-	-	62	-	Salle de réunion
Valangin	Dépôt matériel	Collège 1, Valangin		24	-	-	-	24	Dépôt
Valangin	Dépôt, carnotzet, couvert	Collège 1, Valangin		67	-	-	-	-	Dépôt
Valangin	Salle de spectacles	Collège 1, Valangin		174	-	-	174	-	Salle de réunion
Valangin	Entrepôt	Saut 11, Valangin		80	-			80	Dépôt
Valangin	Locaux divers	Saut 13, Valangin		86	-	-	-	86	Dépôt
Valangin	Abri PC	Saut 8, Valangin		405	-	-	-	-	Abri PC
Valangin	Structure d'accueil parascolaire	Saut 9, Valangin		135	-	9	-		Structure d'accueil parascolaire
Valangin	Ancien hangar des pompes	Scies 1, Valangin		45	-	-	-	45	Dépôt
Valangin	Dépôt	Stand 11, Valangin		46	-	-	-	46	Dépôt

20-612

Interpellation du groupe PLR par M. Philippe Mouchet, intitulée « Surfaces de travail administratif : meilleure efficience possible ? »

En voici le texte :

L'administration communale occupe de nombreuses surfaces de travail, autant dans des bâtiments appartenant à la commune que dans des locaux loués à des tiers.

Dans l'optique de la future commune fusionnée, il nous semble nécessaire d'obtenir rapidement une vue d'ensemble des surfaces utilisées en propriété et en location afin de pouvoir réfléchir aux synergies possibles dans le but de diminuer les charges d'exploitation de notre nouvelle ville et de trouver des solutions pour concentrer notre administration à mettre en place dès l'entrée en fonction des nouvelles autorités.

Afin d'effectuer des économies d'échelle, il s'agira à l'avenir de toujours s'efforcer d'occuper de manière efficiente les surfaces utilisées en propriété ou en location. Différentes pistes peuvent être envisagées, comme par exemple la concentration de services, le déménagement ou la sous-location au besoin. Les bâtiments en propriété qui ne seraient plus utilisés par notre administration pourraient également être vendus, sauf besoin stratégique. Autant de pistes que le Conseil communal est prié d'explorer.

Le Conseil communal est, dès lors, prié de répondre aux questions suivantes :

- Combien de mètres carrés occupe l'administration communale en surface de bureaux administratifs ?
- Combien de mètres carrés ne sont-ils pas utilisés ?

- De combien de mètres carrés l'administration communale a-t-elle réellement besoin, de façon optimale, pour faire fonctionner notre administration ?
- Combien de mètres carrés occupe-t-elle en propriété et à quel prix au mètre carré ? À quels endroits et pour quelle mission exactement ?

Combien de mètres carrés occupe-t-elle en location auprès de privés et à quel prix au mètre carré ? À quels endroits et pour quelle mission exactement ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

La réponse écrite du Conseil communal à cette interpellation est insérée avant la discussion sur cet objet.

A la question de la présidente, Mme Aurélie Widmer, demandant si l'interpellateur est satisfait de la réponse du Conseil communal, **M. Yves-Alain Meister** répond :

- Nous ne sommes que partiellement satisfaits de la réponse et demandons l'ouverture de la discussion.

Personne ne s'opposant à cette demande, **M. Yves-Alain Meister** poursuit :

- Bien que le rapport qui nous est présenté aille plus loin que les réponses aux questions posées lors du dépôt de l'interpellation – ce dont nous vous remercions – nous regrettons que seul un arrêt sur images soit présenté et que la réflexion ne soit pas portée sur le moyen ou long terme.

Nous ne sommes pas convaincus non plus que tout ait été étudié pour rendre les surfaces utilisées plus efficientes. Certaines, appartenant à la Ville, sont actuellement vides et ne semblent pas être valorisées. Cela permettrait de se défaire d'un plus grand nombre de surfaces louées, bien entendu au terme des différents contrats de bail.

Bien que le rapport répertorie très en détail les surfaces louées à l'externe, les surfaces propres à la Ville, les surfaces inoccupées – et cela sur l'ensemble du territoire de la commune formant le Grand Neuchâtel – l'interpellateur se pose des questions sur une projection à plus long terme.

Il est vrai qu'une réorganisation spatiale n'est jamais aisée lorsque l'on veut regrouper des entités, les personnes concernées montrant naturellement une résistance au changement. C'est donc une bonne raison d'y réfléchir dans la durée et de se projeter sur le long terme, même si des situations provisoires doivent être mises en place.

Le rapport qui nous est soumis mentionne bien qu'une réorganisation spatiale de l'administration est en cours et que les services seront réaffectés à divers endroits. Mais, pour l'heure, nous ne voyons pas de bénéfices en matière d'efficience d'utilisation des locaux qu'en retire la commune avec la fusion. Nous aurions pu nous attendre à moins de locaux loués en faisant des réflexions sur une meilleure utilisation de locaux propres à la Ville. S'il s'avère que les locaux laissés libres par le Service des ressources humaines pourraient être loués, pour un montant d'environ CHF 45'000.-, ce ne sont que 170 m^2 qui sont concernés, soit 1,7 % de la surface totale des bureaux de l'ensemble des quatre communes.

Qu'en est-il des locaux laissés libres de l'ancienne caserne des pompiers au Faubourg du Lac et du bâtiment du Chanet autrefois occupé par la police ? Ces locaux appartiennent à la Ville, ils sont inoccupés et pourraient peut-être être valorisés.

D'autre part, nous constatons que les surfaces par EPT vont plutôt augmenter en passant de 14,4 m^2 à 15-16 m^2, alors que nous aurions pu imaginer qu'en rationalisant, ces surfaces tendraient à la baisse. En effet, si la bonne pratique pour une personne se situe dans cet ordre de grandeur, pour deux personnes utilisant simultanément le même bureau, elle se réduit à 20 m^2, soit 10 m^2 par personne. Cette analyse n'a pas été faite et nous le regrettons.

Nous pouvons aussi relever qu'avec la pandémie, l'introduction du télétravail, les surfaces utilisées ne le sont que partiellement. Une étude cantonale a montré que la majorité des collaborateurs sont intéressés, à futur, à poursuivre une partie de leurs activités en télétravail, avec des pourcentages allant de 20 à 40 % en fonction du poste occupé. Il s'agirait donc aussi de prendre cela en compte pour améliorer l'efficience des surfaces utilisées et pouvoir diminuer progressivement, autant que faire se peut, celles que nous louons.

Bien qu'il ne soit pas évident de jongler avec les taux d'occupation des collaborateurs et les pourcentages de télétravail, il nous semble tout de même possible, à terme, de diminuer les surfaces utilisées. On pourrait se poser la question du partage des places de travail entre différents collaborateurs, pour également réduire le besoin.

Le rapport qui nous est présenté fait état d'un arrêt sur images en 2021. Il nous semblerait judicieux de poursuivre la réflexion en extrapolant les besoins futurs et, surtout, en réduisant fortement les surfaces de locaux qui n'appartiennent pas à la Ville, pour se libérer des frais de location. Nous sommes convaincus que le Conseil communal sera sensible aux arguments avancés et que la réflexion ne s'arrêtera pas à ce qui nous a été présenté dans ce rapport.

Mme Julie Courcier Delafontaine, porte-parole du groupe socialise, déclare :

- Le groupe socialiste a pris connaissance de la réponse du Conseil communal avec satisfaction. La réponse apportée à l'interpellation du groupe PLR témoigne d'une analyse et d'une réflexion bien avancée sur l'optimisation d'utilisation des surfaces administratives. La réponse nous paraît complète, structurée, et répond, à notre avis, aux questions soulevées, même si nous pouvons partager quelques réflexions du PLR quant à la vision à long terme.

Sur le fond, il est satisfaisant d'apprendre que le déploiement géographique des services s'organise sur l'ensemble du territoire de la nouvelle commune et que cette réorganisation permet de résoudre certains problèmes de confort de travail en utilisant au mieux les locaux existants. L'intention de regrouper ou rapprocher certains pôles de services pour faciliter les communications et les synergies est à saluer.

Le document soulève toutefois une question et deux remarques de notre part. La question – comme pour mon préopinant – porte sur le bâtiment du Faubourg du Lac 5, qui fera l'objet d'un très intéressant regroupement des services liés au développement urbain dans les étages. Le Conseil communal peut-il nous informer de la situation du rez-de-chaussée de l'immeuble ? Où en sont les procédures avec les locataires ? Le Conseil communal envisage-t-il de relouer ces surfaces, ou de les attribuer à une utilisation publique ou administrative ?

La première remarque est plutôt une incitation adressée à nos Autorités pour, qu'à long terme, soit privilégiée l'utilisation de locaux dont nous serions propriétaires, pour tous les usages administratifs et de services à la population. Nous l'invitons à penser systématiquement à l'acquisition de biens ou la construction lorsque cela est possible plutôt que l'usage de locations privées. Un effort dans ce sens reste à faire pour tous les locaux abritant des usages particuliers, que ce soit les crèches ou les structures d'accueil, par exemple.

Quant à la seconde remarque, il s'agit plutôt d'un rappel. Il y a plus d'un an – le 11 mai 2020 – le Conseil général adoptait une motion socialiste visant la mise à disposition de salles soit pour des usages associatifs, soit pour des projets favorisant la vitalité et les coopérations dans les quartiers. La nouvelle commune dispose désormais de 2'310 m^2 de locaux de réunion, qui sont sa propriété. Certes, certains ne pourront pas être détachés de l'utilisation par les services, mais d'autres pourraient parfaitement être mis à disposition pour les usages mentionnés dans le cadre de la motion. Le groupe socialiste se réjouit donc particulièrement du rapport à venir très prochainement, en réponse à la motion n° 341.

Mme Johanna Lott Fischer, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Nous remercions le Conseil communal de ses réponses exhaustives aux nombreuses questions du groupe PLR.

La nouvelle commune se met en place concrètement, en prenant de la place. La fusion a permis à la Commune de Neuchâtel de repenser l'organisation, mais aussi la disposition spatiale de ses services. Parallèlement à une optimisation à l'interne, le groupe VertsPopSol espère que les besoins de la population ont également été pris en compte. Les services ayant un contact avec le public devraient être facilement accessibles en transports publics, à pied ou à vélo, et offrir des heures d'ouverture qui sont adaptés à ces usagers.

Peut-être que certains services pourraient être disponibles à distance. Mais il ne faut pas oublier que tout le monde n'est pas branché à un ordinateur ou à un smartphone dernier cri.

Concernant les postes de travail, est-ce que la possibilité de télétravail et le passage au numérique – qui permettent une flexibilisation et une mutualisation des postes de travail – ont été intégrés dans la redistribution des surfaces de travail ?

Quant aux bâtiments qui ne seront peut-être, à futur, plus utilisés par l'administration, mais qui sont, pour la plupart, bien situés au centre des anciennes communes, une utilisation par des associations locales et par les nouvelles assemblées citoyennes – dont notre groupe s'impatiente de la mise en place, un rapport nous ayant été promis depuis belle lurette, mais, au moins, la commission va enfin se réunir – devrait être considérée avant une possible vente.

Mme Mireille Tissot-Daguette, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Le groupe vert'libéral est tout à fait satisfait de la réponse complète du Conseil communal et se réjouit que la réorganisation aille bon train et se fasse de manière intelligente.

Par contre, nous avons une petite intervention concernant le réaménagement intérieur : le groupe vert'libéral souhaite savoir quelles sont les opportunités d'entreprendre, en même temps que ces réaménagements intérieurs, des rénovations pour améliorer l'efficience énergétique et thermique des bâtiments, lesquels ont, pour la plupart, un grand besoin d'être remis au goût du jour.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, déclare :

- Je me permets quand même de répondre aux nombreuses questions, si la présidente est d'accord.

Comme vous l'avez certainement compris en prenant connaissance du document, nous tenions à vous présenter, au travers de cette réponse, un plan global de réorganisation du logement de l'administration. Les derniers éléments de ce vaste puzzle – ou Tetris, même – ont été tranchés par notre Conseil cet été, ce qui nous a permis d'informer les services avant de pouvoir partager ces éléments avec vous ce soir.

Ce dossier central pour le fonctionnement de l'administration a mobilisé d'importantes ressources, tant durant le processus de fusion que depuis le 1er janvier 2021. C'est ce travail qui nous permet aujourd'hui de vous présenter des statistiques détaillées et transparentes pour répondre aux différentes questions de l'interpellateur. A travers les chiffres présentés, nous constatons notamment que l'analyse de l'utilisation des locaux par l'administration communale doit se faire de manière différenciée. La diversité des prestations communales engendre des besoins en locaux spécifiques, nécessitant parfois de recourir à des locations : structures pré- et parascolaires, stockage de collections des musées, caserne dans le complexe de la Maladière, parmi tant d'autres exemples.

De même, nous constatons que, dans l'ancienne Ville de Neuchâtel, l'espace réservé aux collaboratrices et collaborateurs était légèrement en dessous des bonnes pratiques en la matière, avec des cas critiques dans certains services.

La réorganisation spatiale de l'administration, décidée par le Conseil communal en lien avec la fusion, permettra d'atteindre plusieurs objectifs. Tout d'abord, elle vise à développer des activités administratives dans l'ensemble des communes parties à la fusion, conformément à ce qui était prévu dans la convention. En plus des guichets d'accueil à la population, des bureaux des délégués de quartiers sont présents dans chaque localité, avec des horaires qui répondent aux besoins de la population. L'ancien hôtel communal de Corcelles-Cormondrèche, notamment, a été ouvert pour répondre à ces besoins. C'est également le cas à Peseux et à Valangin.

Nous pouvons aussi vous dire que l'ancien hôtel communal de Corcelles-Cormondrèche – en plus d'accueillir un bureau pour les délégués et un guichet d'accueil – va accueillir ces prochaines semaines, voire ces prochains jours, le Service de la famille, alors que l'ancien hôtel de commune de Peseux accueillera, de son côté, une antenne régionale du

Service de la protection et de la sécurité, le Service juridique et le Service des ressources humaines. Les travaux du bâtiment ont d'ailleurs commencé au début de ce mois.

Cette réorganisation spatiale de l'administration permettra également de développer des synergies entre plusieurs services et entités, notamment par un pôle de planification urbaine au Faubourg du Lac 3 et le regroupement des états-majors des conseillers communaux au Faubourg de l'Hôpital 4 et 6.

De manière chiffrée, la fusion aura ainsi permis de valoriser 825 m^2 de surface, jusqu'ici laissée vacante, et de mettre en location 123 m^2 pour un revenu annuel de CHF 45'000.-. Les mètres carrés à disposition des collaboratrices et collaborateurs s'élèveront, en moyenne, à 16 m^2 par poste, contre environ 14 m^2 aujourd'hui.

Concrètement, cette nouvelle organisation se déploiera peu à peu au cours de cette fin d'année et jusqu'au printemps prochain. Cependant – et malgré des réflexions, je crois, pragmatiques et un travail conséquent d'analyse – notre Conseil reste convaincu de la nécessité de poursuivre les efforts d'optimisation du logement de l'administration dans les années à venir. L'informatisation de certaines prestations – qui sont en train d'être évaluées par le Dicastère du développement technologique – les départs à la retraite, les réorganisations attendues, ainsi que l'augmentation du télétravail devront permettre des gains d'efficience, en termes de locaux, notamment.

Plus précisément, pour répondre aux remarques du groupe PLR, je comprends et partage la volonté d'aller le plus rapidement possible vers la plus grande efficience dans l'utilisation des locaux administratifs. Je me permets toutefois de relever que la Ville ne dispose actuellement pas d'autres surfaces administratives libres que celles évoquées dans notre réponse à l'interpellation. Contrairement aux craintes soulevées par le rapporteur, la fusion et la réorganisation spatiale apportent, d'ores et déjà, un gain d'efficience en termes d'utilisation de locaux. A ce titre, nous relevons notamment que le plan présenté dans notre réponse permet :

1) de créer une meilleure synergie entre les compétences des différents services,
2) de mieux répartir les surfaces en mettant fin à des situations quelquefois inacceptables rencontrées dans certains services,
3) d'améliorer de manière générale la qualité du travail pour notre personnel communal,

4) de valoriser des surfaces administratives de plusieurs centaines de mètres carrés non utilisées jusqu'à aujourd'hui,

5) de libérer des surfaces pour les mettre en location.

Quant aux locaux mentionnés comme étant vides, ils ne le seront plus, à l'image des étages 1, 2 et 3 du Faubourg du Lac 5, hier encore sans affectation et qui seront utilisés demain pour accueillir la gérance de la Ville et l'Office des permis de construire.

Au sujet du Chanet – autrefois un hôpital, puis une école de police – ces locaux sont excentrés, malheureusement, non desservis par des transports en commun et dans un état interdisant aujourd'hui leur exploitation en surfaces administratives. Nos services travaillent actuellement sur l'avenir de ce bâtiment, mais pas pour l'administration communale.

S'il est évident que certains espaces peuvent accueillir plusieurs collaborateurs dans un esprit d'optimisation – c'est d'ailleurs déjà le cas dans la majorité des bureaux au sein de l'administration – nous rappelons que nous devons composer – et c'est là toute la difficulté – avec des bâtiments historiques et une distribution physique des pièces déjà existantes. Les pièces sont, en effet, de nature et de taille très variables, et la nouvelle organisation spatiale permet aujourd'hui, à notre sens, la meilleure répartition possible de ces mètres carrés.

Il est clair qu'une augmentation du télétravail permettrait des gains en termes d'espace, vous avez raison. Toutefois, aujourd'hui, nous n'avons encore que relativement peu de recul sur l'impact de la crise sanitaire et des différentes habitudes de travail, que nous sommes en train d'étudier.

La priorité, aujourd'hui, est clairement de permettre une intégration réussie des collaboratrices et collaborateurs des quatre communes parties à la fusion, qui ont déjà dû patienter des mois et dans des conditions de travail parfois à la limite de l'acceptable. Les réflexions en lien avec le télétravail ne sont pas pour autant arrêtées et nous continuons de faire évoluer le dispositif, notamment dans le cadre de l'arrivée à l'échéance de nos baux de location externe pour des surfaces administratives.

Concernant la question du groupe socialiste relative aux locaux occupés au rez-de-chaussée par Heidi.com, nous ne pouvons, à ce stade, que vous donner des informations sur les procédures en cours et les démarches entreprises par la commune pour reprendre possession de ces locaux. La procédure de contestation de résiliation en cours a été suspendue par le juge civil, en raison de la procédure de faillite menée en parallèle. Le Tribunal civil a ainsi prononcé la faillite de Heidi.com en cours d'année 2020 déjà. Cette décision a fait l'objet d'un recours auprès du

Tribunal cantonal, recours rejeté le 17 décembre 2020. La société Heidi.com a ensuite fait recours auprès du Tribunal fédéral, qui est en train de statuer sur la question. Nous sommes donc dans l'attente de savoir quand et dans quelles mesures nous pourrons récupérer ces locaux et les loyers concernés. Par contre, des contacts ont d'ores et déjà été pris avec quelques acteurs privés, potentiellement intéressés par ces locaux.

Dans le cadre de notre analyse du giron administratif communal, nous n'avons pas décidé de saisir l'opportunité de ces locaux pour y placer des gens de l'administration communale. Cependant, nous avons choisi – dans l'attente de la réponse du Tribunal fédéral – de creuser des pistes avec des acteurs et des associations en collaboration avec les différentes missions de notre commune. Nous reviendrons vers vous dès que nous en saurons plus concernant ces locaux.

S'agissant de la crainte que le réaménagement se fasse uniquement à l'interne pour tout le giron administratif, nous pouvons vous informer que notre Conseil communal a pris différentes décisions ces derniers temps, notamment dans le cadre de la rénovation de ces bâtiments administratifs et de leurs enveloppes, au niveau énergétique. Il a l'ambition de rénover, petit à petit, bâtiment par bâtiment, durant les années à venir, pour pouvoir enfin répondre aux défis qui sont les nôtres au niveau des enjeux climatiques. Vous le verrez d'ailleurs dans le cadre du budget, avec des priorisations – déjà effectuées aujourd'hui – au niveau des planifications pour certains bâtiments que nous aimerions pouvoir assainir le plus rapidement possible.

Dans le cadre des déménagements, il est vrai que nous déménageons pour l'instant les humains, nos collaboratrices et collaborateurs, qui le méritent. Ils ont attendu assez longtemps avec la crise Covid et avec la problématique liée à tous ces bâtiments qu'il n'a pas été simple de remplir de manière efficace. Toutefois, demain, nous allons évidemment rénover les bâtiments de notre giron administratif.

Voilà ce que je pouvais dire en réponse aux différentes questions qui ont été posées.

La parole n'étant plus demandée, **l'interpellation n° 20-612 est considérée comme traitée et retirée de l'ordre du jour.**

La séance est levée à 21h59.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La présidente, Le secrétaire-suppléant,

Aurélie Widmer Thomas Perret

La rédactrice du procès-verbal,

Evelyne Zehr, vice-chancelière